

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 25 FÉVRIER 2013

VOLUME 64

JEAN LAROSE et CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me CLAUDINE ROY

INTERVENANTS :

Me MARIE-CLAUDE MICHON pour Procureur général du Québec

Me MARTIN ST-JEAN pour Ville de Montréal

Me PHILIPPE BERTHELET pour Ville de Montréal

Me JULIE ROBERGE pour Directeur général des élections du Québec

Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec

Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec

Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec

Me SYLVIE CHAMPAGNE pour le Barreau du Québec

Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>PAGE</u> |
|--|-------------|
| LISTE DES PIÈCES | 4 |
| PRÉLIMINAIRES | 6 |
| | |
| GUY DESROSIERS | |
| INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY | 8 |
| CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT | 85 |
| CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE | 91 |
| | |
| ROBERT MARCIL | |
| INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT | 108 |

LISTE DES PIÈCES

PAGE

| | | |
|-----------|---|----|
| 38P-485 : | Rapport de vérification interne - Appels d'offres, attribution et gestion des contrats de voirie, d'aqueduc et d'égouts de la Ville de Montréal adressé au Service des infrastructures, transport et environnement (SITE), novembre 2006 | 14 |
| 38P-486 : | Analyse de l'offre pour les contrats de travaux donnés par la Ville de Montréal, lettre adressée à monsieur Claude Léger, directeur général de la Ville de Montréal, signée par monsieur Denis Savard, vérificateur interne, et datée du 20 novembre 2006 | 33 |
| 38P-487 : | Plan d'intervention pour les réseaux d'aqueduc et d'égouts, Groupement CGT, Septembre 2009 | 46 |

| | | |
|-----------|--|-----|
| 34P-488 : | Plan d'intervention pour les réseaux d'aqueduc et d'égouts, Révision, Groupement CGT, février 2010 | 62 |
| 38P-489 : | Présentation de M. Guy Desrosiers - Présentation des rapports concernant la Ville de Montréal | 80 |
| 39P-490 : | Organigramme du SITE de la Ville de Montréal pour les années 2003, 2004, 2005, 2007, 2008 et 2009 | 234 |
| 39P-491 : | Écoute électronique 09-127_514-971- 6954_BMC_0042 | 302 |
| 39P-492 : | Écoute électronique 09-0127_514-971- 6954_BMC_0048 | 302 |

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-cinquième (25ième)
2 jour du mois de février,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les procureurs peuvent
8 s'identifier, s'il vous plaît?

9 Me CLAUDINE ROY :

10 Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Monsieur le
11 Commissaire. Claudine Roy pour la Commission.

12 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

13 Bonjour à tous. Marie-Claude Michon pour le
14 Procureur général du Québec.

15 Me MARTIN ST-JEAN :

16 Bonjour à tous. Martin St-Jean pour la Ville de
17 Montréal.

18 Me PHILIPPE BERTHELET :

19 Et Philippe Berthelet pour la Ville de Montréal.
20 Bonjour.

21 Me JULIE ROBERGE :

22 Bonjour. Julie Roberge pour le Directeur général
23 des élections du Québec.

24 M. YURI TREMBLAY :

25 Bonjour. Yuri Tremblay pour l'Union des

1 municipalités du Québec.

2 Me DANIEL ROCHEFORT :

3 Bonjour et bonne semaine. Alors, Daniel Rochefort
4 pour l'Association de la construction du Québec.

5 Me DENIS HOULE :

6 Bonjour. Denis Houle et Simon Laplante pour
7 l'Association des constructeurs de routes et grands
8 travaux du Québec.

9 Me SYLVIE CHAMPAGNE :

10 Bonjour. Sylvie Champagne pour le Barreau du
11 Québec.

12 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

13 Bonjour. Julie-Maude Greffe pour le Directeur des
14 poursuites criminelles et pénales.

15 LA GREFFIÈRE :

16 Si vous voulez vous lever debout pour être
17 assermenter, Monsieur, s'il vous plaît.

18

19

20

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-cinquième (25ième)
2 jour du mois de février,

3

4 A COMPARU :

5

6 GUY DESROSIERS,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. [1] Bonjour, Monsieur Desrosiers.

12 INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY :

13 Alors, si vous permettez, jeudi dernier nous avons
14 déposé la pièce 38P-482 et, juste pour être
15 certaine du bon libellé de la pièce, il faudrait y
16 lire :

17 Programme de réfection routière,
18 rapport du vérificateur de la Ville au
19 Conseil municipal pour l'exercice
20 terminé le 31 décembre 1997

21 On a vu dans certains documents qu'on avait
22 inscrit :

23 Rapport du vérificateur municipal
24 alors juste pour rendre le titre conforme au
25 rapport lui-même.

1 Q. [2] Alors, Monsieur Desrosiers, jeudi dernier, lors
2 de votre témoignage, vous avez été en mesure de
3 nous présenter différents rapports qui avaient été
4 soumis à votre examen en vue d'en broser un
5 tableau pour les audiences publiques. Alors, vous
6 aviez mentionné que ces différents rapports étaient
7 liés entre eux et qu'ils concernaient, à votre
8 point de vue là, dans l'analyse que vous avez
9 faite, le mandat de la Commission. Alors, avant de
10 poursuivre relativement à la suite des rapports, je
11 vous demanderais de revenir un peu là, de façon
12 sommaire, sur les rapports de mil neuf cent quatre-
13 vingt-dix-sept (1997), deux mille un (2001) et deux
14 mille quatre (2004).

15 R. Oui. Alors, le premier rapport qui a été présenté
16 datait de mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept
17 (1997). Il avait été produit par le vérificateur de
18 la Ville de Montréal et il portait sur le programme
19 de réfection routière. Et quand on parle de
20 réfection routière, c'est la construction et
21 reconstruction de rues, de trottoirs, de conduites
22 d'égout et d'aqueduc. Le sujet correspond là au
23 mandat de la Commission. On se rappelle que le
24 vérificateur voyait un potentiel de réduction de
25 coûts en plus de soulever certaines lacunes dont

1 les effets pouvaient être amoindris.

2 Dans les sujets abordés, notons d'abord le
3 contrôle des coûts. La conception même du système
4 de prix de revient du Gespro, qui est le système de
5 gestion des projets qui servait à faire les
6 estimations, contribuait à faire augmenter le prix
7 des produits et services, ce qui avait pour effet
8 de gonfler les estimations considérées acceptables
9 pour un contrat. En outre, les techniques
10 d'estimation utilisées par le Service des travaux
11 publics mettaient une pression à la hausse sur les
12 coûts des contrats. Le vérificateur recommandait de
13 réviser le système de prix de revient.

14 Au niveau du processus d'appel d'offres, le
15 vérificateur recommandait d'examiner la possibilité
16 de modifier la façon d'aller en appel d'offres pour
17 les travaux de réfection routière, notamment de
18 revoir le calendrier.

19 Pour ce qui est de la gestion de
20 l'exécution des travaux, le vérificateur
21 recommandait d'enrichir l'information communiquée
22 au conseil municipal pour aider à la prise de
23 décision et il recommandait de réviser les procédés
24 concernant les décomptes, d'améliorer la
25 surveillance des chantiers, d'analyser les écarts

1 entre les prévisions et les travaux réalisés, en
2 plus d'améliorer le suivi sur les travaux
3 contingents, ce qui veut dire les extra là.

4 Le deuxième rapport qui a été présenté date
5 de deux mille un (2001), il a été fait également
6 par le vérificateur de la Ville. C'était le suivi
7 des recommandations de mil neuf cent quatre-vingt-
8 dix-sept (1997). On se rappelle que sa conclusion
9 générale était qu'il n'y avait aucun changement
10 significatif qui avait été apporté par le service
11 des Travaux publics entre quatre-vingt-dix-sept
12 (97) et deux mille un (2001). Sur seize (16)
13 recommandations, deux avaient fait l'objet de
14 progrès satisfaisant, et celles-ci concernaient les
15 clauses de garantie.

16 Le troisième rapport qui a été présenté est
17 celui préparé par un groupe de travail externe
18 composé de quatre ingénieurs, et daté de février
19 deux mille quatre (2004). La question soutenant le
20 mandat était : est-ce que le coût des travaux
21 exécutés à la Ville de Montréal est plus élevé que
22 dans d'autres villes du Québec? La réponse des
23 experts était positive. Cependant, ce n'était pas
24 appuyé par une étude comparative, parce que la
25 Ville de Montréal n'avait pas donné accès à leur

1 banque de données.

2 Une étude a été faite sur le marché de la
3 construction, et les commentaires recueillis au
4 cours de l'étude par les ingénieurs amenaient à
5 conclure que le marché n'était pas très ouvert, et
6 en certains cas était même très fermé à Montréal.
7 Dans le marché du génie-conseil, le marché était
8 passé de très fermé à très ouvert, et on constatait
9 des réductions de prix. Si on arrivait à ouvrir le
10 marché de la construction, de la même façon qu'on
11 l'avait fait dans le génie-conseil, les économies
12 seraient de dix (10) à quinze pour cent (15 %). Par
13 contre, une étude était requise pour valider cette
14 opinion.

15 Les recommandations étaient de se donner un
16 plan d'action pour ouvrir le marché, de resserrer
17 la surveillance sur les chantiers, et de revoir le
18 calendrier des appels d'offres.

19 Q. [3] Lors de votre mise en contexte du témoignage,
20 on a mentionné que les recommandations qui étaient
21 faites, les constatations, les conclusions
22 auxquelles vous référiez étaient les constatations,
23 recommandations et conclusions des auteurs des
24 différents rapports. Vous avez mentionné
25 différentes lacunes que l'on retrouvait dans tous

1 ces rapports. Est-ce que vous êtes en mesure de
2 nous dire quel est le but d'une vérification qui
3 est faite dans les contextes, dans les mandats qui
4 sont donnés, soit au vérificateur interne ou aux
5 ingénieurs?

6 R. Pour ce qui est des deux premiers rapports du
7 vérificateur, lui, en fait, ce qu'il recherche,
8 c'est de faire des recommandations pour améliorer
9 les choses, donc il ne s'attarde pas vraiment à ce
10 qui fonctionne bien. C'est surtout, ce qui est mis
11 comme emphase dans les rapports, ce sont les
12 lacunes, et c'est les points à améliorer.

13 Pour les groupes, pour le groupe
14 d'ingénieurs, qui était le deuxième rapport, ce
15 qu'on s'attendait d'eux, c'était justement
16 d'améliorer les choses, parce qu'on était dans une
17 procédure d'amélioration ou d'optimisation au
18 niveau des approvisionnements de la Ville. Ça fait
19 que c'est pour ça que ça a l'air vraiment négatif,
20 là, mais c'était le but des rapports, c'était
21 d'apporter des recommandations pour améliorer les
22 choses, ça fait qu'il n'y a pas tellement... Ils ne
23 s'attardent pas aux éléments positifs qui
24 fonctionnaient à la Ville à ce moment-là.

25 Q. [4] On serait donc rendu, selon la présentation que

1 vous nous aviez exposée jeudi dernier, au quatrième
2 rapport, soit un rapport du vérificateur interne
3 pour l'année deux mille six (2006). Je vous
4 demanderais de nous amener à la présentation de
5 monsieur Desrosiers. La présentation, c'est
6 l'onglet 1, et quant au rapport, ça correspond à
7 l'onglet 5. Alors, l'onglet 5 correspond au rapport
8 de vérification interne de novembre deux mille six
9 (2006). Je vais le déposer sous la cote 38P-485.
10 (09:43:15)

11

12 38P-485 : Rapport de vérification interne -
13 Appels d'offres, attribution et
14 gestion des contrats de voirie,
15 d'aqueduc et d'égouts de la Ville de
16 Montréal adressé au Service des
17 infrastructures, transport et
18 environnement (SITE), novembre 2006

19

20 Je demanderais maintenant d'aller à la présentation
21 de monsieur Desrosiers, à la diapositive numéro 35.

22 R. Ce qu'il est important de souligner, en novembre
23 deux mille six (2006), c'est qu'il y a deux
24 documents de la même date. C'est que le rapport de
25 vérification interne qui était prévu a été scindé

1 en deux documents. Et le premier document est le
2 rapport de vérification interne comme tel, et toute
3 l'information jugée sensible ou nominative a été
4 extraite de ce document-là, et a fait l'objet du
5 deuxième document qu'on va présenter après celui-
6 là.

7 Q. [5] D'accord. Et le deuxième document, qui contient
8 les renseignements sensibles, est sous forme de
9 lettre, c'est exact?

10 R. C'est une lettre qui a été adressée par le
11 vérificateur interne à monsieur Claude Léger, qui
12 était directeur général de la Ville à ce moment-là.

13 Q. [6] D'accord. Donc, là, si on revient au rapport de
14 deux mille six (2006), c'est le rapport qui tient
15 compte des différentes constatations faites, mais
16 expurgé de tout renseignement permettant
17 d'identifier des entreprises ou des individus.

18 R. Alors, le rapport de vérification interne est
19 adressé au Service des infrastructures, transport
20 et environnement.

21 Q. [7] Qui était le directeur principal de cette
22 direction, à ce moment-là?

23 R. Bien, en fait, si on y va avec l'information qu'on
24 a là, dans le contexte, le vérificateur interne
25 était monsieur Denis Savard. Le directeur général,

1 au début du mandat, était monsieur Robert Abdallah,
2 puis le directeur général à la fin du mandat était
3 monsieur Claude Léger. Monsieur Abdallah est parti
4 en juin deux mille six (2006), puis monsieur Léger
5 est arrivé en juillet deux mille six (2006).

6 Q. [8] Alors...

7 R. Et le vérificateur interne relève du directeur
8 général.

9 Q. [9] Peut-être juste mentionner, à ce stade-ci, que
10 monsieur Claude Léger est un témoin qui a reçu une
11 assignation et qui devrait se présenter devant vous
12 pour rendre témoignage.

13 R. Et pour ce qui est du choix du mandat, bien, c'est
14 la prérogative du vérificateur interne, en accord
15 avec le directeur général, qui se trouve à être son
16 supérieur. Puis pour réaliser les travaux comme le
17 vérification interne était seul, il n'y avait pas
18 d'équipe à sa disposition, un contrat était accordé
19 à la firme Pricewaterhouse Coopers pour aider à la
20 réalisation du mandat. Et ça c'est prévu que le
21 vérificateur interne n'a pas d'équipe, mais il peut
22 engager des experts à l'externe. Le budget de la
23 direction générale le prévoit.

24 Q. [10] Donc, c'était tout à fait une procédure
25 habituelle?

1 R. Oui.

2 Q. [11] D'accord. Alors, quelle est la portée de
3 cette, de cette étude?

4 R. Le mandat portait sur les contrats qui ont été
5 octroyés et complétés en deux mille cinq (2005) et
6 les travaux de vérification eux ont été réalisés au
7 cours de janvier à avril deux mille six (2006).
8 Puis l'objectif de la vérification était d'évaluer
9 le processus et les procédures d'appel d'offres,
10 d'attribution, de supervision et d'acceptation
11 finale des travaux de voiries, d'aqueducs et
12 d'égouts réalisés par les services de gestion de la
13 Ville de Montréal.

14 Il a deux divisions qui ont fait l'objet
15 des travaux, c'est la division des projets
16 hydrauliques, tout ce qui est aqueduc et égout et
17 la division de la voirie.

18 Q. [12] Maintenant quels sont les constats?

19 R. Les premiers constats portaient sur l'estimation
20 préliminaire des coûts des travaux. Quand on fait
21 une estimation préliminaire, c'est pour faciliter
22 la prise de décision qui va être faite par les
23 élus, notamment pour le choix des projets, les
24 budgets puis tout ce qu'on..., quand on parle de
25 PTI, c'est tout ce qui rentre là-dedans, le plan

1 triennal des infrastructures, des immobilisations.

2 Ce qui a été constaté c'est qu'il n'y
3 avait pas un degré de précision poussé des
4 estimations. On voyait des écarts aléatoires,
5 imprévisibles et importants illustrant la faiblesse
6 du processus. Juste pour illustrer, entre les
7 évaluations préliminaires et les soumissions
8 retenues, on avait des écarts qui pouvaient varier
9 de moins quarante-six (-46) à plus cinquante et un
10 pour cent (+51 %).

11 Et ça, ça s'expliquait par la faiblesse du
12 processus d'estimation, les changements
13 substantiels que pouvaient subir les projets
14 planifiés par rapport à ceux réalisés et les délais
15 importants pour les réaliser. Si on chiffre les
16 écarts, c'est pour une soumission retenue de cent
17 mille (100 000), dans un cas on pouvait avoir une
18 estimation qui était de cinquante mille (50 000),
19 puis dans un autre projet où la soumission retenue
20 était de cent mille (100 000), bien l'estimation
21 qui avait été faite était de cent cinquante mille
22 (150 000). Ça fait qu'on voit que la marge était
23 assez grande.

24 Puis dans les constats aussi le coût global
25 unitaire, ce qui ressortait de tout ça, c'est que

1 l'approche était considérée simpliste et ne tenait
2 pas compte, là, des impondérables. Puis également
3 il y avait une volonté de vendre un projet qui
4 pouvait inciter à sous-estimer les coûts.

5 Q. [13] Quand vous voulez dire « vendre un projet »,
6 c'était auprès des élus, en fait les gens qui
7 voulaient présenter leur projet pouvaient sous-
8 évaluer pour que le projet soit mis de l'avant?

9 R. C'est ça.

10 Q. [14] O.K. Toujours au niveau des recommandations
11 qui ont été faites en regard de ces constats?

12 R. Ce que le vérificateur interne recommandait c'était
13 de conserver les estimations préliminaires et les
14 hypothèses sous-jacentes dans le dossier central du
15 projet, effectuer une reddition de compte auprès
16 des élus lorsque l'estimation détaillée excède un
17 pourcentage important de l'estimation préliminaire
18 pour un projet approuvé. Par exemple, il nous
19 donnait comme seuil de tolérance, on pourrait, à
20 titre d'exemple, dire tout ce qui dépasse vingt
21 pour cent (20 %) de retourner ou de faire une
22 reddition de compte auprès des élus.

23 Puis la troisième recommandation était
24 d'évaluer, documenter et communiquer aux élus
25 l'état et le déficit d'entretien des

1 infrastructures urbaines de la Ville.

2 Q. [15] Par la suite, on a effectué d'autres constats?

3 R. Oui. Au niveau de la préparation des plans et
4 devis, du lancement de l'appel d'offres et de
5 l'octroi du contrat, l'information était incomplète
6 dans le dossier central du projet, puis quand on
7 parle de dossier central c'est lorsque le projet
8 est complété, c'est toute l'information devrait
9 être regroupée.

10 Et, là, ce qui ressortait de tout ça, c'est
11 que même si le projet était complété, l'information
12 était éparpillée partout puis quand on parle de
13 cette information-là c'était les documents
14 d'approbation et d'octroi de contrat, les devis,
15 les estimations détaillées, le détail des
16 soumissions reçues. L'information n'était pas
17 regroupée, là, dans le dossier central.

18 Il y avait aussi une absence de procédures
19 et mécanismes pour prévenir et détecter la
20 collusion, la fixation de prix, la fraude, etc. Et
21 aussi il y avait absence de seuil de rejet des
22 soumissions et reddition de comptes justifiant les
23 écarts entre les estimations détaillées des coûts
24 de projet et le plus bas soumissionnaire.

25 Q. [16] Ça a amené certaines recommandations de la

1 part des..., de l'auteur ou des auteurs?

2 R. Oui. Alors, ce que le vérificateur interne
3 recommandait, c'était d'adopter et utiliser une
4 méthode commune d'estimation du coût du projet
5 entre les deux divisions d'ingénierie à la Ville,
6 c'est-à-dire les deux qui ont fait l'objet de la
7 vérification, les projets hydrauliques et la
8 voirie.

9 On recommandait aussi d'indiquer le
10 cautionnement exigé en pourcentage plutôt qu'en
11 dollars. On recommandait de prédéterminer un seuil
12 de tolérance pour annuler la soumission lorsque la
13 plus basse est plus élevée que l'estimation
14 détaillée. Et de plafonner le montant consenti pour
15 travaux contingents, on suggérait le moindre de dix
16 pour cent (10 %) ou de cent cinquante mille
17 (150 000).

18 Q. [17] On a fait également d'autres constatations?

19 R. Oui. Ce qui a été fait c'est qu'il y a eu une
20 analyse de vingt-neuf (29) soumissions pour
21 lesquelles il existait une estimation d'une firme
22 spécialisée. Pour s'assurer que les prix reçus
23 étaient justes, la Ville de Montréal avait embauché
24 la firme Macogep pour comparer, pour qu'eux
25 estiment, c'est une firme qui était spécialisée

1 dans l'estimation de projets, pour estimer le coût
2 et comparer avec les soumissions qui entraient par
3 la suite.

4 Ce que le vérificateur a noté, c'est qu'il
5 y avait une sous-estimation systématique du coût
6 des travaux par la Ville, et la moyenne était de
7 sept point huit pour cent (7.8 %), les estimations
8 de la Ville étaient plus basses de trois point
9 treize (3.13) par rapport à la firme Macogep, et
10 qu'il n'y avait aucun document questionnant ou
11 déterminant les causes de cette tendance tout au
12 long de l'année, puis dans des cas extrêmes il y
13 avait annulation et relance de l'appel d'offres.

14 Si je reviens sur les écarts, pour les
15 vingt-neuf (29) projets qui avaient été analysés,
16 le total calculé par la Ville était de quarante-
17 huit point huit millions (48.8 M), Macogep arrivait
18 à cinquante virgule cinq millions (50,5 M), et le
19 total des soumissions qui sont rentrées était de
20 cinquante-trois millions (53 M).

21 Q. [18] Et quand vous dites le total des soumissions,
22 cinquante-trois millions (53 M), c'est total des
23 soumissions retenues? Est-ce que...

24 R. C'est ça.

25 Q. [19] D'accord.

1 R. Puis dans les...

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. [20] Pouvez-vous me rappeler les deux divisions
4 dans lesquelles on a fait des travaux? C'est quoi
5 les deux divisions à la Ville?

6 R. C'était projets hydrauliques puis voirie.

7 Q. [21] O.K. Merci.

8 R. Puis les cas extrêmes, il y avait deux exemples,
9 entre autres, il y avait le projet Gouin et le
10 projet du collecteur Maurice-Duplessis en deux
11 mille cinq (2005), qui avaient été annulés, parce
12 que les écarts étaient trop grands.

13 Me CLAUDINE ROY :

14 Q. [22] Ça ce sont des cas qui sont soulignés,
15 toujours, dans le rapport.

16 R. Oui.

17 Q. [23] Alors, ça a amené des recommandations?

18 R. Oui. Alors, la recommandation était d'exiger une
19 attestation d'absence de collusion dans la
20 rédaction d'une soumission à chaque appel d'offres,
21 de mettre sur pied un système de prévention et de
22 détection de collusion, de fixation de prix, de
23 fraude et de conflits d'intérêts, et de mettre sur
24 pied un système de protection des renseignements
25 confidentiels obtenus lors des soumissions.

1 Q. [24] Il y a également des constatations qui ont été
2 faites par rapport au lancement de l'appel
3 d'offres?

4 R. Oui. Ce qui avait été constaté, c'est que plus de
5 la moitié des appels d'offres avaient été faits
6 entre juin et août deux mille cinq (2005), et il
7 n'y avait aucun appel d'offres dans le premier
8 trimestre, qui est la période optimale qui favorise
9 l'obtention des meilleurs prix. Et, comme
10 recommandation, on voulait planifier le lancement
11 des appels d'offres afin d'éviter la période
12 estivale, qui ne favorise pas l'obtention des
13 services de façon économique, de consigner la
14 documentation appropriée au dossier central de
15 chaque projet, et d'effectuer une reddition de
16 comptes.

17 Q. [25] On fait également mention de d'autres
18 constatations?

19 R. Oui. Au niveau des soumissions qui étaient reçues,
20 ce que l'analyse a fait ressortir, c'est qu'il y
21 avait entre cinq et six soumissions reçues, peu
22 importe le coût prévu des travaux. Puis quand on
23 parle de cinq à six soumissions reçues, on peut
24 penser au tableau qui a été présenté la semaine
25 dernière, dans le secteur des trottoirs, où on

1 voyait systématiquement qu'il y avait cinq ou six
2 soumissionnaires.

3 Q. [26] Monsieur Desrosiers fait référence au tableau
4 qui a été déposé sous 37P-473 dans le cadre du
5 témoignage de monsieur Milioto, où on voyait, sur
6 une période de plusieurs années, à un moment donné,
7 que les appels d'offres étaient répondus par cinq
8 et six entreprises, alors qu'au début c'était autre
9 chose.

10 R. En comparaison, la Ville de Québec recevait une
11 dizaine de soumissions, là, selon les projets, et
12 il y avait... Ce qu'on a constaté aussi en deux
13 mille six (2006), c'est qu'il y avait une tendance
14 de quelques entreprises à soumissionner ensemble
15 pour un type de projet. Il y avait l'option de
16 faire réaliser les travaux en régie dans plusieurs
17 municipalités, ailleurs qu'à Montréal, et cette
18 option-là n'existait pas dans les deux divisions
19 visitées à Montréal.

20 On a constaté que l'environnement n'était
21 pas pleinement concurrentiel à Montréal, et ça
22 s'explique par de nombreuses raisons. D'abord, il y
23 avait un nombre limité de concurrents.

24 Q. [27] D'autres raisons invoquées?

25 R. Ensuite, on avait une utilisation par des

1 entreprises du principe d'intégration verticale et
2 parfois horizontale, qui permettait une influence
3 sur le marché.

4 Q. [28] Est-ce que vous êtes en mesure de nous
5 illustrer ce que c'est, l'intégration horizontale
6 et verticale?

7 R. Quand on parle d'intégration verticale, c'est
8 vraiment le contrôle de toute la chaîne de
9 production. C'est que la même firme va contrôler à
10 la fois, disons, le « plant » d'asphalte, le
11 « plant » de ciment, la carrière, à aller jusqu'à
12 l'installation, là. C'est vraiment toute la chaîne
13 qui relève de la même entreprise. Et quand on parle
14 d'intégration horizontale, c'est qu'une firme va
15 acquérir ses concurrents, ce qui élimine la
16 concurrence.

17 Q. [29] D'autres raisons qui peuvent expliquer les
18 pratiques anticoncurrentielles? Parce que là je
19 comprends que c'est dans... c'est des... on est
20 dans ce domaine-là, à ce moment-là?

21 R. Oui. Alors, autre raison, le territoire desservi
22 était... Le territoire de Montréal était desservi
23 par des entreprises exclusivement locales. C'était
24 fermé aux entreprises extérieures, qui venaient de
25 l'extérieur. Il y avait des réseaux sociaux qui

1 étaient bien établis et relativement fermés. Il y
2 avait quelques entreprises dans une position
3 dominante qui semblaient avoir un volume
4 sensiblement similaire au cours de la période
5 donnée, on parle de l'année deux mille cinq (2005),
6 et un taux de succès identique, puis il y avait
7 quelques entreprises condamnées à verser des
8 amendes pour complot visant à se partager le marché
9 et à réduire la concurrence dans leur domaine
10 respectif, qui obtenaient toujours des contrats de
11 la Ville.

12 Q. [30] Ça a fait l'objet de recommandations?

13 R. Alors, comme recommandation, on avait d'évaluer le
14 cadre juridique pour disqualifier la soumission
15 d'une entreprise et ses administrateurs condamnés
16 pour complot visant à se partager le marché et à
17 réduire indûment la concurrence, ou qui ont commis
18 des actes illégaux. On recommandait d'explorer une
19 solution de rechange pour réaliser des travaux en
20 régie et de développer un mécanisme de concertation
21 et de coordination entre les municipalités afin de
22 coordonner la détection de collusion et de fixation
23 de prix des matériaux et la prestation des services
24 semblables. Pour les autres municipalités, ce qu'on
25 suggérait dans le rapport, c'est notamment, on

1 trouvait Montréal, Québec, Laval, Longueuil,
2 Sherbrooke, qui auraient pu s'associer dans le
3 mécanisme de concertation puis de coordination.

4 Q. [31] D'autres constatations ont été faites
5 relativement à l'exécution des travaux, la
6 surveillance de chantier et les décomptes, ce qu'on
7 appelle les décomptes progressifs?

8 R. Dans les travaux qui ont été faits, il y a cinq
9 dossiers qui ont été, qui ont fait l'objet d'un
10 examen détaillé. Ce qui ressortait de l'analyse,
11 c'est qu'au niveau de la surveillance qui était
12 impartie, il y avait des... surveillance impartie,
13 on parle de surveillance faite par des firmes
14 d'ingénieurs, des firmes externes à la Ville. Les
15 rapports de chantier étaient non conservés par la
16 Division de l'ingénierie et de la voirie, et ils
17 étaient conservés par la Division de l'ingénierie
18 et des projets hydrauliques. Ça fait que c'est un
19 manque d'uniformité entre les deux divisions.

20 Le rapprochement était difficile entre les
21 rapports de chantier et les décomptes progressifs.
22 Certains chantiers n'étaient pas toujours
23 surveillés parce que l'horaire des surveillants,
24 qui était de huit et demie (8 h 30) à cinq et demie
25 (5 h 30), ne correspondait pas à la période des

1 travaux. Certains chantiers commençaient plus tôt
2 et d'autres finissaient plus tard. Ou des fois ils
3 commençaient plus tôt et finissaient plus tard. On
4 avait les deux possibilités.

5 Q. [32] Et c'était une constatation qui avait été
6 faite également dans les rapports antérieurs, ça,
7 la durée de présence des surveillants sur les
8 chantiers?

9 R. Oui. Et au niveau des travaux contingents qui
10 étaient constamment sollicités, le montant autorisé
11 était souvent atteint et écoulé, voire même
12 dépassé. Et il n'y avait aucune procédure pour
13 noter les travaux contingents ou faire un suivi
14 dans les rapports de chantier.

15 Q. [33] Vous avez procédé à d'autres constatations?

16 R. Toujours dans l'examen détaillé des cinq dossiers
17 qui avaient été faits par le vérificateur interne
18 ou la firme qui avait été engagée par le
19 vérificateur interne. On parlait d'absence de
20 rapports de chantier au dossier qui rendait
21 difficile la vérification des erreurs. Puis quand
22 on parle de vérification des erreurs, c'est au
23 niveau des réclamations des entrepreneurs,
24 lorsqu'ils réclament des extras, c'est important
25 d'avoir un dossier pour être en mesure de dire,

1 oui, c'est une erreur puis, oui, on va payer
2 l'extra ou non. C'est là que ça prend toute son
3 importance.

4 Autre constatation, l'approbation préalable
5 des travaux contingents n'était pas toujours
6 consigné au dossier. Il y avait absence de
7 procédure uniforme pour documenter l'exécution des
8 travaux. Et il y avait une faiblesse du suivi des
9 travaux et documentation incomplète ne permettant
10 pas de connaître le degré de réalisation du
11 contrat, de faire les décomptes progressifs,
12 d'assurer un contrôle sur l'évolution des courriels
13 par rapport aux crédits autorisés.

14 Q. [34] Et ces différentes constatations ont amené des
15 recommandations?

16 R. Le vérificateur interne a recommandé d'adopter une
17 procédure uniforme pour faire le suivi des travaux
18 qui sera respecté par les surveillants de chantier,
19 qu'ils soient internes, c'est-à-dire des employés
20 de la Ville, ou externes, les firmes d'ingénieurs
21 qui étaient engagées pour faire la surveillance, et
22 de consigner au dossier l'information se rapportant
23 à ces activités.

24 Ce qui est bon de mentionner, c'est que le
25 SITE (Service des infrastructures, transport et

1 environnement) avait fait un plan d'action pour
2 répondre aux recommandations du vérificateur
3 interne, puis que le plan identifiait des
4 responsables pour la mise en oeuvre des actions.
5 Entre autres, il y avait monsieur Robert Marcil qui
6 était identifié comme responsable et monsieur
7 Gilles Robillard qui était aussi un des
8 responsables identifiés de la mise en oeuvre du
9 plan d'action.

10 Q. [35] Ça, c'est une procédure habituelle ça qu'il y
11 ait un plan d'action qui soit mis, qui soit
12 mentionné ou qui soit fait en regard des
13 recommandations qui sont faites soit par le
14 vérificateur général, vérificateur interne ou par
15 des groupes d'ingénieurs?

16 R. Dans les rapports de vérification, que ce soit
17 interne ou externe, souvent, ça fait partie de la
18 procédure habituelle d'avoir un plan d'action,
19 identifier les responsables pour justement
20 concrétiser le plan, puis ça permet ensuite d'aller
21 faire un suivi sur les recommandations et de voir
22 qu'est-ce qui a été mis en oeuvre, puis pour
23 l'interne, disons pour la Ville dans ce cas-là,
24 bien, ça leur permettait aussi de savoir qui était
25 responsable puis ensuite d'exiger une reddition de

1 compte pour voir qu'est-ce qui avait été fait ou ce
2 qui restait à faire.

3 Q. [36] Alors, ça complète le rapport de deux mille
4 six (2006) relativement aux constatations faites
5 mais expurgées des renseignements nominatifs ou
6 renseignements que vous avez appelés sensibles en
7 regard des entreprises ou des individus, c'est
8 exact?

9 R. Oui.

10 Q. [37] Alors, toujours donc dans le contexte du
11 rapport de deux mille six (2006), mais l'autre
12 volet, voulez-vous nous dire comment s'appelle ce
13 rapport?

14 R. Le deuxième document, c'est une lettre qui a été
15 adressée à monsieur Claude Léger, qui était
16 directeur général de la Ville de Montréal, signée
17 par monsieur Denis Savard, qui était vérificateur
18 interne, et datée du vingt (20) novembre deux mille
19 six (2006). L'objet de la lettre était l'analyse de
20 l'offre pour les contrats de travaux donnés par la
21 Ville de Montréal.

22 Q. [38] Je vous demanderais de mettre à l'écran
23 l'onglet 6. Alors, c'est ce que vous venez de nous
24 mentionner, Monsieur Desrosiers?

25 R. Oui.

1 Q. [39] Donc, document que je vais, rapport, ou en
2 fait lettre que je dépose sous 38P-486, qui est de
3 la même date que le rapport dont vous venez de nous
4 parler.

5

6 38P-486 : Analyse de l'offre pour les contrats
7 de travaux donnés par la Ville de
8 Montréal, lettre adressée à monsieur
9 Claude Léger, directeur général de la
10 Ville de Montréal, signée par monsieur
11 Denis Savard, vérificateur interne, et
12 datée du 20 novembre 2006

13

14 R. Puis la raison qu'on a obtenue, afin de savoir
15 pourquoi est-ce qu'il y avait deux documents, c'est
16 qu'il y avait eu une discussion à l'époque, en deux
17 mille six (2006), entre le directeur général
18 adjoint au Service de la gestion des
19 infrastructures et de l'environnement, qui était
20 monsieur Yves Provost, et la firme
21 PricewaterhouseCoopers, puis il avait été convenu
22 que le rapport de vérification interne serait
23 scindé en deux. Tout ce qui s'adressait à monsieur
24 Provost allait faire l'objet d'un rapport séparé du
25 reste.

1 Q. [40] Donc, le rapport séparé, c'est celui que, 38P-
2 485. Celui dont vous venez de nous dresser un
3 portrait.

4 R. C'est ça. Puis le rapport qui devait être adressé à
5 monsieur Provost est devenu une lettre, et c'est la
6 lettre qu'on retrouve là.

7 Q. [41] Qui devait être adressée à monsieur Léger par
8 monsieur Provost?

9 R. Qui était adressée à monsieur Léger, qui était
10 devenu le directeur général de la Ville au mois de
11 juillet deux mille six (2006).

12 Q. [42] Alors, est-ce que vous êtes en mesure de nous
13 établir le contexte de cette lettre adressée à
14 monsieur Léger?

15 R. Alors, la lettre est complémentaire au rapport de
16 vérification interne, et visait à dresser le
17 portrait de l'industrie de la construction non
18 résidentielle à Montréal. Le contenu de la lettre
19 ayant été retiré du rapport de vérification
20 interne, ce qui est mis dans la lettre était dans
21 le rapport de vérification interne initialement,
22 mais comme c'était jugé de l'information sensible
23 et qu'on ne voulait pas que cette information-là
24 circule dans tous les départements à la Ville, elle
25 a été retirée et a fait l'objet d'un document

1 séparé. Puis les observations ont été fondées sur
2 les résultats de tests exécutés sur un certain
3 nombre de projets examinés, puis les travaux pour
4 cette partie-là ont été réalisés de janvier à mai
5 deux mille six (2006).

6 Q. [43] Alors, différentes constatations ont été
7 faites, mais plus spécifiquement en regard du
8 profil des entreprises, quelles sont-elles, les
9 constatations?

10 R. Un premier constat était que l'environnement
11 actuel, on parle de l'année deux mille cinq (2005),
12 ne permettait pas d'atteindre pleinement l'objectif
13 d'un marché de saine concurrence. Notamment, il y
14 avait une stratégie qui était poursuivie par deux
15 grandes entreprises : Sintra Incorporée et
16 Construction DJL Incorporée, qui, eux, avaient une
17 stratégie d'intégration horizontale en plus
18 d'intégration verticale, qui permettait des gains
19 d'efficience et nuisait aux concurrents essayant de
20 soumissionner de décrocher des contrats de travaux
21 en dehors de leur territoire géographique toléré
22 par les grandes entreprises. Puis ces deux grandes
23 entreprises-là, Sintra et DJL, sont des sociétés
24 anonymes détenues principalement par des intérêts
25 français.

1 Q. [44] D'autres constatations ont été faites
2 également?

3 R. Il y a eu un examen de la liste des entreprises qui
4 a été retenue en deux mille cinq (2005) par la
5 Ville pour l'exécution des travaux permettant la
6 constatation des liens directs et indirects entre
7 certaines entreprises. Notamment, on avait Simard
8 Beaudry Construction Incorporée, qui était liée à
9 Construction Louisbourg Limitée. On avait Pavage
10 CSF qui était liée à Construction Mirabeau, et il y
11 avait Sintra Inc. qui était liée à Pavages Moto
12 Limitée.

13 Q. [45] D'accord. Quels sont les liens, justement, si
14 on prend Simard Beaudry avec Construction
15 Louisbourg, quel est le lien?

16 R. Simard Beaudry Construction et Construction
17 Louisbourg, c'était deux entreprises où on
18 retrouvait monsieur Antonio Accurso comme
19 actionnaire.

20 Q. [46] En regard de Pavage CSF avec Construction
21 Mirabeau?

22 R. On avait deux actionnaires qui étaient dans les
23 deux entreprises, soit monsieur Domenico Miceli et
24 Domenico Cammalleri.

25 Q. [47] Et pour Sintra et Pavages Moto?

1 R. Sintra était actionnaire de Pavages Moto.

2 Q. [48] Est-ce qu'on comprend que les informations que
3 vous venez de donner relativement aux liens entre
4 ces différentes entreprises sont des informations
5 qui sont contenues à la lettre confidentielle
6 adressée à monsieur Léger par monsieur Savard?

7 R. Oui. Puis autre constat, c'est quatre-vingt-seize
8 virgule trente-cinq pour cent (96,35 %) du volume
9 d'affaires octroyé à des entrepreneurs locaux de la
10 région métropolitaine de Montréal, tandis qu'à
11 Québec on avait trente pour cent (30 %) des
12 soumissions qui étaient reçues qui venaient
13 d'entreprises externes à la région.

14 Q. [49] D'autres constatations ont été faites
15 également?

16 R. Alors, le marché de Montréal était dominé par
17 quatre entreprises ayant récolté plus de cinquante-
18 six pour cent (56 %) des contrats octroyés en deux
19 mille cinq (2005). Les quatre entreprises
20 étaient... ou groupes, étaient Simard Beaudry
21 Construction avec Construction Louisbourg, il y
22 avait Construction Infrabec qui était détenue par
23 monsieur Lino Zambito, il y avait Pavage CSF et
24 Construction Mirabeau, puis le quatrième groupe,
25 là, c'était Sintra et Pavages Moto.

1 Q. [50] Est-ce que le rapport fait mention de la façon
2 dont ces contrats sont répartis?

3 (10:08:55)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. [51] Attendez, juste avant...

6 Me CLAUDINE ROY :

7 Pardon, oui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [52] ... cette question-là. Est-ce que Sintra et
10 Pavages Moto dans le rapport, est-ce qu'on indique
11 le nom des personnes qui sont en charge, là, avec
12 qui on fait affaire quand on veut faire affaire
13 avec Sintra et Pavages Moto?

14 R. Non. Les noms, ces noms-là ne sont pas indiqués. Ce
15 qu'on sait en ce qui concerne Pavages Moto c'est
16 qu'ils appartiennent à Sintra, mais il n'y a pas,
17 il n'y a pas d'autres noms d'identifiés.

18 Q. [53] O.K.

19 R. Pour répondre à votre question, pour les trois
20 premières entreprises, les taux de succès étaient
21 similaires. Pour Louisbourg et Simard-Beaudry, eux
22 avaient décroché six contrats pour une valeur de
23 seize point sept millions (16,7 M\$), ce qui
24 représentait dix-huit pour cent et demi (18,5 %) de
25 la valeur des contrats octroyés en deux mille cinq

1 (2005). Infrabec avait reçu deux contrats pour
2 quatorze point sept millions (14,7 M\$) qui
3 représentait seize point trois pour cent (16,3 %)
4 de la valeur des contrats octroyés.

5 Me CLAUDINE ROY :

6 Q. [54] Ils avaient fait combien de soumissions,
7 Infrabec?

8 R. Infrabec avait fait sept soumissions. Louisbourg,
9 Simard-Beaudry avait fait dix-sept (17)
10 soumissions. Puis le troisième groupe, CSF et
11 Mirabeau avait fait vingt-huit (28) soumissions,
12 ils avaient décroché huit contrats pour treize
13 point trois millions (13,3 M\$) ce qui représentait
14 quatorze point sept pour cent (14,7 %) de la valeur
15 des contrats octroyés.

16 Donc, mes trois premiers groupes, là, le
17 taux de succès est dix-huit point cinq pour cent
18 (18,5 %), seize point trois (16,3 %) et quatorze
19 point sept (14,7 %) de la valeur des contrats
20 octroyés au cours de l'année deux mille cinq (2005)
21 par la Ville de Montréal.

22 Q. [55] D'autres constatations sont répertoriées dans
23 la lettre?

24 R. Oui. Il y avait plusieurs entreprises importantes
25 qui avaient été condamnées au Canada à verser des

1 amendes pour complot visant le partage du marché et
2 la réduction de la concurrence. C'était des
3 entreprises, là, notamment il y avait le cartel du
4 ciment qu'on avait vu dans la Ville de Québec et il
5 y avait des entreprises de déneigement aussi qui
6 avaient été condamnées, là, sur le territoire de
7 l'île de Montréal suite à un partage du marché
8 concernant des contrats du ministère des Transports
9 du Québec.

10 La Ville de Montréal continuait l'octroi de
11 contrats à ces entreprises sans hésitation faute de
12 législation appropriée. Et malgré l'existence de
13 conditions propices, il n'y avait aucun moyen de
14 prévention, de détection, de cartel, de collusion,
15 de fraude, de conflit d'intérêts dans les deux
16 divisions vérifiées qui étaient la division de
17 l'ingénierie de la voirie et la division
18 d'ingénierie des projets hydrauliques.

19 Et quand on parle de conditions propices
20 c'est que les entreprises commercialisaient des
21 produits et services semblables sur le marché
22 montréalais. Les réseaux sociaux étaient bien
23 établis, relativement fermés ce qui offraient des
24 conditions propices à la formation et au succès de
25 cartel.

1 Q. [56] On mentionne d'autres constatations également?

2 R. Il y avait des tendances qui étaient observées
3 concernant les entreprises desservant la Ville de
4 Montréal. Il y avait quelques entreprises de taille
5 moyenne détenues par un individu ou une famille qui
6 contrôlait plusieurs entreprises connexes et ça
7 permettait d'avoir une influence, en tout cas
8 l'influence de ces entreprises-là réunies était
9 équivalente à celle d'une grande entreprise.

10 Puis il y avait deux entreprises qui
11 avaient choisi de croître au moyen d'acquisitions
12 en formant des grandes entreprises.

13 Q. [57] Quelles sont les conclusions auxquelles le
14 vérificateur interne arrive dans la lettre qu'il
15 envoie à monsieur Léger?

16 R. Ça fait qu'il y a une impossibilité d'obtenir les
17 services requis de façon économique en raison de
18 l'absence de moyens de prévention, de détection, de
19 collusion, fraude, conflit d'intérêts et autres
20 actes illégaux. Il n'y a pas de solution de
21 rechange disponible pour exécuter les travaux.

22 Il concluait aussi de considérer
23 sérieusement les recommandations contenues dans le
24 rapport de vérification interne, l'autre document
25 qu'on vient de présenter plus tôt, pour démontrer

1 le déploiement des forces et compétences afin
2 d'obtenir les services et biens de la manière la
3 plus économique pour la Ville de Montréal.

4 Et il soulignait aussi l'importance des
5 recommandations et du rapport, c'est-à-dire il
6 voulait que monsieur Léger souligne l'importance
7 des recommandations du rapport auprès des
8 directions concernées pour contribuer à
9 l'efficacité de la démarche. Ce document-là ne
10 contient aucune recommandation. Toutes les
11 recommandations étaient incluses dans le rapport de
12 vérification interne, dans l'autre document.

13 Et juste pour revenir sur la deuxième
14 conclusion, là, c'était des moyens en fait pour
15 maîtriser les obstacles à la concurrence, c'était
16 des trucs qui existaient ailleurs.

17 Q. [58] Alors, ça terminerait le portrait que vous
18 venez de nous broser de la lettre adressée à
19 monsieur Claude Léger? C'est exact, Monsieur
20 Desrosiers?

21 R. Oui.

22 Q. [59] D'accord. On serait donc rendu au rapport
23 suivant.

24 (10:13:50)

25

1 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

2 Q. [60] Peut-être avant...

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Ah, excusez.

5 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

6 Q. [61] ... donc, là, si je comprends bien en novembre
7 deux mille six (2006) on a devant nous deux
8 documents, un document où il n'y a pas de nom
9 d'entreprise, mais on constate clairement que moins
10 d'entreprises soumissionnent à Montréal par rapport
11 à Québec, par exemple, dans certains contrats,
12 c'est ça. Bon et on sait que ça coûte plus cher,
13 documenter, là, des activités à Montréal versus
14 d'autres villes. Est-ce que c'est ça?

15 R. Oui.

16 Q. [62] On peut dire qu'en deux mille six (2006)? Oui?

17 R. Oui.

18 Q. [63] Et la lettre à monsieur Léger, elle, où il y a
19 des noms, c'est qu'on a demandé au vérificateur
20 interne de ne pas mettre les noms dans le premier
21 rapport, puis de mettre les noms dans le rapport
22 qui lui se rend à monsieur Léger, qui est le
23 directeur général de la Ville?

24 R. C'est ça. On a sorti les noms du rapport, parce
25 qu'initialement tout était dans le même document.

1 On a sorti toute l'information sensible et on l'a
2 mis dans une lettre confidentielle adressée au
3 directeur général de la Ville.

4 Q. [64] Mais donc, le directeur général de la Ville ne
5 peut pas dire en novembre deux mille six (2006)
6 qu'il n'est pas au courant qu'il y a des problèmes
7 dans l'attribution des contrats à la Ville de
8 Montréal, lui c'est clair qu'il le sait à travers
9 les travaux du vérificateur interne?

10 R. La lettre est adressée à son nom et il l'a reçue.

11 Q. [65] Et les gens qui géraient ces deux divisions-
12 là, les gestionnaires de ces divisions-là aussi qui
13 ont fait l'objet de la vérification, ce
14 vérificateur interne, là, a circulé dans les
15 divisions, a questionné des gens, regardé des
16 contrats. Donc, eux aussi sont informés de ces
17 travaux-là probablement?

18 R. Tout à fait.

19 Q. [66] Donc, tout le monde est au courant, en tout
20 cas, je parle des gestionnaires de ces deux
21 divisions-là qui est au courant qu'il y a des
22 problèmes dans l'offre des contrats à la Ville de
23 Montréal, clairement, quand c'est documenté avec
24 ces travaux-là?

25 R. Oui.

1 Q. [67] Et on sait ça en novembre deux mille six
2 (2006)?

3 R. Oui.

4 Q. [68] C'est bien. Merci.

5 Me CLAUDINE ROY :

6 Q. [69] Et que particulièrement la dernière conclusion
7 du vérificateur interne à l'effet de souligner
8 l'importance des recommandations. Un des voeux du
9 vérificateur interne de dire :

10 Bien mousez ces différentes
11 recommandations pour qu'il y ait des
12 suites aux constatations qu'on a
13 faites puis qu'on tente de diminuer,
14 voire enrayer certaines difficultés
15 constatées.

16 C'est exact?

17 R. Effectivement, oui.

18 Q. [70] Alors, un autre rapport qui a, sur lequel vous
19 avez procédé à un examen, c'est le rapport de
20 septembre deux mille neuf (2009) que l'on retrouve
21 à l'onglet 7, qui s'appelle un « Plan
22 d'intervention pour les réseaux d'aqueduc et
23 d'égouts », rapport de septembre deux mille neuf
24 (2009)?

25 R. Oui.

1 Q. [71] Alors, donc, document que je dépose sous
2 38P-487.

3

4 38P-487 : Plan d'intervention pour les réseaux
5 d'aqueduc et d'égouts, Groupement CGT,
6 Septembre 2009

7

8 Q. [72] Vous avez procédé à l'examen de ce rapport,
9 est-ce que vous êtes en mesure de nous donner le
10 contexte de cette étude?

11 R. Oui. Alors, c'est un plan d'intervention pour les
12 réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ça a été fait par
13 Groupement CGT, en septembre deux mille neuf
14 (2009). Le mandat qui a été donné au Groupement CGT
15 c'est de faire l'étude des prix unitaires soumis
16 par les entrepreneurs généraux dans le cadre
17 d'appel d'offres lancé par la Ville. Et c'était de
18 faire ressortir les éléments des documents d'appel
19 d'offres qui pourraient être modifiés pour obtenir
20 de meilleurs prix.

21 Puis ce que CGT visait à faire aussi,
22 c'était d'établir une programmation réaliste tout
23 en fixant les investissements requis, là, pour
24 assurer la pérennité des réseaux d'aqueduc et
25 d'égouts.

1 Q. [73] Le contexte de cet..., de ce plan?

2 R. Alors, le rapport a été préparé par monsieur Gaétan
3 Demers, ingénieur, en collaboration avec madame
4 Nathalie Rault qui était aussi ingénieure.
5 Groupement CGT est issu d'un consortium formé de
6 CIMA +, Genivar et Tecsalt. Et le présent mandat,
7 ce mandat-là se voulait le prolongement du rapport
8 sur la gestion des risques émis en deux mille
9 quatre (2004). Le rapport des quatre ingénieurs
10 qu'on a présenté également.

11 Et la différence entre le rapport de deux
12 mille quatre (2004) et celui de deux mille neuf
13 (2009), c'était que l'étude de deux mille neuf
14 (2009) avait bénéficié de l'accès aux bases de
15 données de la Ville de Montréal.

16 Q. [74] Quel était le mandat donné à cet..., à ce
17 consortium?

18 R. Le mandat relevait d'un comité qui était composé de
19 quatre personnes de la Ville de Montréal. Il y
20 avait monsieur Claude Léger qui était directeur
21 général, il y avait monsieur Gilles Robillard qui
22 était directeur général adjoint du Service des
23 infrastructures, transport et environnement, il y
24 avait monsieur Réjean Lévesque directeur du Service
25 de l'eau et monsieur Robert Marcil qui était

1 directeur du Service de la réalisation des travaux.

2 Monsieur Marcil avait quitté en juillet
3 deux mille neuf (2009), puis monsieur Léger avait
4 été remplacé en septembre deux mille neuf (2009).
5 Mais c'était eux le comité qui était au moment où
6 les travaux étaient réalisés, c'était à eux que
7 monsieur Demers répondait.

8 Q. [75] Donc, le comité, ses participants, s'est
9 modifié au fil des mois?

10 R. Oui.

11 Q. [76] Quelle est la portée de ce plan
12 d'intervention?

13 R. Ce qui est important au niveau des réseaux
14 d'aqueduc et d'égouts c'est qu'il y avait des
15 réalités qui étaient différentes, parce que le
16 territoire de la ville était composé de plusieurs
17 villes, puis que chacune avait ses réalités. Donc,
18 ce qui avait un impact sur les prix unitaires
19 soumis par les entrepreneurs généraux, c'était
20 l'âge des infrastructures, la présence de
21 collecteurs, la profondeur des conduites, les types
22 de sol et la circulation véhiculaire notamment.

23 Les objectifs du mandat était d'établir les
24 prix unitaires utilisés comme intrants au plan
25 d'intervention afin d'évaluer les coûts des travaux

1 qui seront proposés et de faire ressortir les
2 éléments qui influencent les prix soumis lors des
3 appels d'offres et de dégager ceux qui pourraient
4 être modifiés afin d'obtenir des prix plus
5 avantageux pour la Ville. Puis selon les auteurs,
6 l'analyse qui était présentée était suffisamment
7 complète pour permettre aux gestionnaires de mieux
8 comprendre l'effet des différents facteurs qui
9 influençaient les prix soumis par les
10 entrepreneurs.

11 Q. [77] Différentes observations ont été notées dans
12 le rapport du groupement CGT?

13 R. Alors, parmi les observations qui ont été faites,
14 il y avait des écarts entre les prix payés par la
15 Ville de Montréal et ceux de la banlieue, que ce
16 soit ailleurs sur l'île ou la rive-sud de Montréal,
17 pour les activités de remplacement des conduites.
18 La comparabilité des prix payés par des
19 arrondissements utilisant leurs propres critères de
20 conception dans la préparation des documents
21 d'appels d'offres avec ceux payés par la ville liée
22 autre que Montréal et par les villes de la rive-
23 sud, et les prix se rejoignaient toutefois dans le
24 domaine de la réhabilitation des conduites. Puis,
25 ça, les écarts ont été... Parce que disons cette

1 analyse-là a été faite à partir d'une vingtaine de
2 soumissions qui provenaient de la Ville de Montréal
3 et des villes liées. Il y avait une analyse
4 comparative qui avait été faite entre les prix
5 payés.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [78] Est-ce que c'est indiqué au rapport en quoi
8 les prix, pourquoi les prix se rejoignent dans le
9 domaine de la réhabilitation des conduites?

10 R. Ça, il ne l'indique pas clairement pourquoi est-ce
11 qu'on voit cette jonction-là.

12 Me CLAUDINE ROY :

13 Q. [79] La méthodologie utilisée quelle est-elle?

14 R. Ce qui a été utilisé comme méthodologie, c'est que
15 le territoire de la ville a été divisé en six
16 secteurs. Et pour chacun des secteurs, il y avait
17 un minimum de cinq projets qui étaient analysés. Et
18 on a regardé l'utilisation des documents d'appels
19 d'offres. Il y a eu une analyse des quatre plus
20 basses soumissions par projet. On a regardé le
21 décompte progressif de l'acceptation provisoire et
22 le calendrier de réalisations réelles des travaux.
23 En parallèle, il y a eu un sondage qui a été envoyé
24 par la Ville de Montréal pour connaître les prix
25 payés pour la réalisation de travaux de réfection

1 des infrastructures. Et il y avait eu des réponses
2 qui avaient été obtenues des villes de Gatineau,
3 Longueuil, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières.

4 Q. [80] Quels sont les résultats auxquels le groupe en
5 est arrivé?

6 R. Ce qui ressortait de tout ça, c'est que selon toute
7 vraisemblance, les coûts payés par la Ville de
8 Montréal étaient plus élevés que ceux payés par les
9 autres villes pour des travaux apparemment
10 similaires; que la période de l'année avait une
11 influence sur les prix. Et dans le rapport, on
12 indiquait un exemple qui était tiré du sondage. Par
13 exemple, pour le remplacement d'une conduite
14 d'aqueduc de trois cents millimètres (300 mm) de
15 diamètre, qui incluait tous les accessoires et
16 remblayage de conduites, on avait comme prix de
17 trois cent soixante-douze (372 \$) à six cent
18 quatre-vingts dollars (680 \$) le mètre linéaire
19 dans les villes sondées. Tandis qu'à Montréal, les
20 prix variaient de six cent quatre-vingt-dix (690 \$)
21 à deux mille quatre cent soixante-dix dollars
22 (2470 \$) le mètre linéaire.

23 (10:22:34)

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. [81] C'est le prix du tuyau, ce n'est pas le coût

1 des travaux qui inclut la main-d'oeuvre et tout ça?

2 C'était vraiment le prix du tuyau tout simplement?

3 R. C'était le prix payé.

4 Q. [82] Donc, le prix payé pour la même chose coûte le

5 double, c'est le triple à Montréal par rapport à

6 d'autres villes?

7 R. C'est ça, oui.

8 Me CLAUDINE ROY :

9 Q. [83] Ce qu'on a fait, juste pour être claire et

10 certaine d'être bien comprise, c'est qu'on a

11 vraiment comparé exactement les mêmes choses, on a

12 dit, combien ça coûte ailleurs puis combien ça

13 coûte à Montréal, et on arrive à ces chiffres-là?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [84] Oui, mais est-ce que c'est... Je m'excuse.

16 Est-ce que ça inclut la pose, la main-d'oeuvre, ou

17 c'est simplement le matériau?

18 R. Non, c'est...

19 Q. [85] Il faut que ça inclut la main-d'oeuvre?

20 R. C'est pour faire les travaux similaires.

21 Q. [86] C'est ça.

22 R. On remplace la conduite d'aqueduc. On parle du même

23 tuyau.

24 Q. [87] Bien oui.

25 R. Mais ce n'est pas seulement le tuyau, c'est

1 installer.

2 Q. [88] C'est sûr.

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Q. [89] Incluant tous les accessoires et remblayage,
5 tel que c'est inscrit?

6 R. C'est ça. Oui.

7 Q. [90] C'est ça. Mais on a vraiment comparé et la
8 même chose dans les autres villes puis à Montréal?

9 R. Oui.

10 Q. [91] On a procédé donc à une analyse des coûts des
11 projets?

12 R. Oui. Alors, ce que CGT a fait, c'est qu'ils ont
13 fait faire une analyse plus poussée là par la firme
14 Luqs qui a été engagée là pour pousser l'analyse.
15 Et selon le rapport de Luqs, l'échantillon de
16 projets démontrait qu'ils pouvaient coûter jusqu'à
17 quatre-vingt-cinq virgule cinq pour cent (85,5 %)
18 de plus à la Ville de Montréal pour réaliser des
19 travaux de construction de conduites d'aqueduc et
20 d'égouts comparativement à ce que déboursent
21 d'autres villes du Québec pour les mêmes travaux.

22 Puis l'analyse a porté sur quarante-deux
23 (42) projets puis que tantôt, lorsque je disais
24 qu'ils avaient divisé la Ville en différents
25 secteurs, il y avait une hypothèse que les prix

1 devraient être similaires à l'intérieur d'un même
2 secteur, ça ne se confirmait pas. Il n'y avait pas
3 de tendance de prix unitaire là par secteur. C'est
4 qu'en général à Montréal, ça coûtait plus cher
5 qu'ailleurs.

6 Puis eux, ils ont décortiqué là le quatre-
7 vingt-cinq et demi pour cent (85,5 %) en trois
8 éléments. Il y avait ceux... les éléments
9 intangibles qui étaient attribués au marché
10 régional qui représentaient vingt-deux pour cent et
11 demi (22,5 %) de plus par rapport à ailleurs. Il y
12 avait des éléments tangibles liés aux difficultés
13 techniques qui représentaient trente-deux pour cent
14 (32 %) et des éléments tangibles qui émanaient des
15 spécifications du devis qui représentaient trente
16 et un pour cent (31 %).

17 Q. [92] Est-ce que vous êtes en mesure de nous
18 illustrer des éléments tangibles liés aux
19 difficultés techniques? On peut faire référence à
20 quoi?

21 R. Pour ce qui est des difficultés techniques, ce que
22 c'était, c'était le faible degré de définition des
23 plans. On parlait aussi de la signalisation qui
24 était requise pour les travaux. Il y avait la
25 distance à parcourir, qu'on parle de matériaux

1 d'emprunt et de matériaux de rebuts, entre le
2 chantier et où on allait les chercher et où on
3 allait les porter là. Il y avait l'horaire qui
4 était plus court pour libérer la circulation aux
5 heures de pointe. Il y avait le raccordement de
6 services que ce soit localisation, espace, type de
7 tranchée, et la présence d'utilités publiques là
8 dans l'endroit où on faisait les travaux.

9 Q. [93] Les éléments tangibles émanant des
10 spécifications du devis, peut-être nous donner
11 certains éléments qui ont pu entrer dans ce
12 décompte.

13 R. C'est que dans les devis, il y avait des éléments
14 qui étaient requis, comme de la pierre calibrée là
15 pour le remblaiement des tranchées. Il y avait une
16 dalle de béton sur le pavage qui était à démolir et
17 à éliminer. Puis dans les appels d'offres, il
18 fallait que le soumissionnaire prévoit des
19 conditions d'hiver, peu importe le moment où les
20 travaux allaient être réalisés. On considérait
21 toujours que les travaux allaient être en faits en
22 hiver parce qu'il n'y avait pas de définition
23 précise du moment où les travaux allaient être
24 faits. Donc, en hiver, bien les prix sont plus
25 élevés, ça fait que c'était, d'entrée de jeu là, on

1 devait considérer que ça pouvait être fait en
2 hiver.

3 Q. [94] Donc, on mettait un prix en conséquence.

4 R. C'est ça. Et il y avait aussi comme...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [95] Et quand ça ne l'était pas, est-ce que le prix
7 était révisé à la baisse?

8 R. Non.

9 Q. [96] Puis comme spécifications du devis aussi, il y
10 avait le montant des contingences là qui était là-
11 dedans.

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 Q. [97] Je comprends que cette firme-là a analysé
14 quarante-deux (42) projets, conclu que ça coûte
15 quatre-vingt-cinq point cinq pour cent (85,5 %)
16 plus cher à la Ville de Montréal par rapport à
17 d'autres villes et il y a trois raisons. La
18 première raison, des raisons techniques, des
19 difficultés techniques d'être dans une grande
20 ville. La deuxième raison, c'est la spécification
21 du devis. Et la troisième raison, c'est attribué au
22 marché régional, veut dire le fait que le marché
23 est assez fermé, peu de soumissionnaires, donc on a
24 moins de compétition, ça explique vingt-deux pour
25 cent (22 %) selon cette firme-là.

1 R. Oui, c'est intrinsèque à Montréal.

2 Q. [98] Au marché de Montréal.

3 R. Au marché de Montréal.

4 Me CLAUDINE ROY :

5 Q. [99] Alors, quelles sont donc les conclusions
6 auxquelles les auteurs en arrivent?

7 R. Alors, selon les analyses et sondages, la Ville de
8 Montréal paye plus cher que les autres villes du
9 Québec pour des travaux de reconstruction des
10 infrastructures municipales. On avait soixante-
11 trois pour cent (63 %) là qui s'explique par des
12 éléments tangibles dont certains sont du contrôle
13 de la Ville. Les pratiques de la Ville ont un
14 impact, quand on pense au processus d'appel
15 d'offres, et il y avait des choix techniques qui
16 pouvaient être remis en question, tels que
17 l'obligation de remblayer par des matériaux
18 d'emprunt en pierre calibrée là.

19 Q. [100] Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire,
20 nous illustrer les pratiques de la Ville ont un
21 impact particulièrement sur le processus d'appel
22 d'offres? Peut-être juste revenir à un ou des
23 éléments là qui... vous voulez faire ressortir.

24 R. Excusez-moi, pouvez-vous répéter?

25 Q. [101] Bien, en fait, vous dites « les pratiques de

1 la Ville ont un impact particulièrement sur le
2 processus d'appel d'offres », alors on revient au
3 moment où on sort les soumissions, ça, ça a un
4 impact. Le fait de les faire au moment où les
5 carnets de commande sont pleins, des choses comme
6 ça?

7 R. C'est ça, tout le calendrier, c'était à ça
8 notamment à quoi on fait référence.

9 Q. [102] O.K. Et le dernier élément, le fait de
10 l'obligation de remblayer par des matériaux
11 d'emprunt en pierre calibrée, le rapport dit quoi
12 plus spécifiquement relativement à ça? C'est une
13 exigence spécifique de Montréal qu'on ne retrouvait
14 pas ailleurs dans d'autres villes?

15 R. C'est ça. Comme ça a été mentionné ici lors de
16 d'autres témoignages, c'est qu'on remblayait par ce
17 qu'on appelle du trois quarts net, là, de la pierre
18 calibrée, plutôt que, disons, sortir la terre, la
19 mettre à côté, et de la ramener dans le trou.

20 Puis, juste pour revenir à votre question
21 sur le processus d'appel d'offres, c'était... Dans
22 les documents d'appel d'offres, ce qu'on disait
23 aussi, c'est de mieux préparer les documents, puis
24 d'être plus clair pour les soumissionnaires, ce qui
25 minimise aussi, en bout de ligne, les travaux

1 contingents ou les extra qui sont faits sur le
2 chantier.

3 Q. [103] Donc, à partir de ces différentes
4 constatations et des conclusions, quelles sont les
5 recommandations proposées?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [104] Je m'excuse, est-ce qu'on a noté que... Je
8 m'excuse, Maître.

9 Me CLAUDINE ROY :

10 Non, ça va.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. [105] Est-ce qu'on a noté que le fait, justement,
13 d'avoir des documents qui étaient moins bien
14 préparés et moins clairs pour les soumissionnaires,
15 faisait également partie d'un stratagème?

16 R. Ce n'était pas identifié comme tel dans le rapport,
17 mais on peut penser que oui.

18 Me CLAUDINE ROY :

19 Q. [106] Donc, au niveau des recommandations
20 proposées, quelles sont-elles?

21 R. Alors, ce que CGT recommande, c'est de faire
22 l'estimation détaillée du projet, comme le ferait
23 un entrepreneur indépendant, adopter un calendrier
24 raisonnable de réalisation des projets, d'avoir une
25 période de validité des soumissions plus courte, de

1 faire des paiements aux entrepreneurs plus
2 rapidement après le décompte progressif, de prévoir
3 une clause d'indexation hivernale dans les devis,
4 ce qui revient à ce qu'on disait tout à l'heure,
5 là, c'est que si les travaux sont faits en hiver,
6 on devrait prévoir une clause d'indexation plutôt
7 que de prévoir, d'entrée de jeu, qu'ils soient
8 faits en hiver. Et, dernière recommandation,
9 d'utiliser le sol en place comme matériau de
10 remblai.

11 Et, juste pour revenir sur la période de
12 validité plus courte, c'est que plus la période est
13 courte, meilleurs devraient être les prix obtenus,
14 car la part d'incertitude liée à la planification
15 des travaux est réduite.

16 Q. [107] Toujours relativement à l'examen que vous
17 avez fait de ce rapport, les annexes, qu'est-ce
18 que...

19 R. Oui. Il y avait une annexe, là... En fait, c'est le
20 rapport qui a été fait par la firme Luqs, qui a été
21 fait par messieurs Jacques Poitras et Guy Jobin,
22 ingénieurs. Ce rapport-là est daté du sept (7) août
23 deux mille neuf (2009). Au niveau de la qualité des
24 plans, on disait que les plans qui émanaient de
25 Montréal étaient de qualité moindre que les plans

1 des autres villes étudiées. Le degré de finition
2 des plans pouvait être responsable de cinq pour
3 cent (5 %) de l'écart sur les coûts totaux. Il n'y
4 avait pas suffisamment de projets dans l'étude, là,
5 quarante-deux (42), pour tirer des conclusions avec
6 un intervalle de confiance élevée au point de vue
7 statistique, mais quand même, l'étude demeurait un
8 bon indicateur. Et Luqs avait été mandatée par CGT
9 pour bonifier l'analyse comparative des prix
10 unitaires.

11 Q. [108] Alors, c'est ce qui met fin à l'étude que
12 vous... à l'analyse, ou à l'examen, pardon, que
13 vous avez fait du rapport de deux mille neuf
14 (2009)?

15 R. Oui.

16 Q. [109] Le rapport de septembre deux mille neuf
17 (2009) par le Groupe CGT a fait l'objet d'une
18 révision en février deux mille dix (2010)?

19 R. Oui.

20 Q. [110] Alors je vous demande de nous amener à
21 l'onglet 8, s'il vous plaît, alors, qui se nomme le
22 plan d'intervention pour le réseau d'aqueduc et
23 d'égouts, rapport de février deux mille dix (2010)
24 du Groupement CGT. C'est bien...

25 R. Oui.

1 Q. [111] Alors, rapport déposé sous 38P-488.

2

3 34P-488 : Plan d'intervention pour les réseaux
4 d'aqueduc et d'égouts, Révision,
5 Groupement CGT, février 2010

6

7 (10:32:31)

8 Alors, si on revient à votre présentation, pourquoi
9 procéder à une révision en février deux mille dix
10 (2010) alors que le rapport du Groupe CGT avait été
11 déposé en septembre deux mille neuf (2009)?

12 R. Ce qu'on peut en comprendre, c'est qu'il n'y a pas
13 eu de... Il n'y a pas eu d'analyses
14 supplémentaires, il n'y a pas eu de dossiers
15 supplémentaires qui ont été regardés, c'est
16 exactement les mêmes données qui ont servi pour le
17 rapport de septembre deux mille neuf (2009) et
18 celui de février deux mille dix (2010). Septembre
19 deux mille neuf (2009) n'est pas un projet de
20 rapport, mais est un rapport, tandis que février
21 deux mille dix (2010) est un deuxième, puis qu'on a
22 intitulé « Révision ».

23 Il y a eu des changements qui ont été faits
24 dans le vocabulaire ou dans le choix des mots, et
25 c'était à la demande du client de revoir un petit

1 peu la façon d'amener les choses, mais c'est
2 exactement les mêmes données, et le message du
3 départ restait le même. Ce qui a changé aussi,
4 c'est que des quatre personnes qui formaient le
5 comité au départ, il ne restait seulement que
6 monsieur Réjean Lévesque, qui était directeur du
7 Service de l'eau, qui était là. Messieurs Léger,
8 Robillard, Marcil étaient partis, là. Puis le
9 premier rapport de septembre deux mille neuf (2009)
10 était signé par deux ingénieurs, celui de février
11 deux mille dix (2010) seulement un, celle qui était
12 ingénieure, madame Rault était partie, avait quitté
13 le consortium et c'est la raison pour laquelle son
14 nom n'apparaît plus dans, dans le rapport.

15 Q. [112] Alors, est-ce que vous êtes en mesure de nous
16 brosser le tableau de ce rapport, peut-être nous
17 amener à la diapositive suivante?

18 R. Mais peut-être juste pour revenir à la précédente.

19 Q. [113] Excusez?

20 R. Quand on compare les deux rapports ce qu'on se rend
21 compte, c'est que la première partie reste la même
22 puis il y a des changements dans les conclusions et
23 les commentaires. Puis c'était, le rapport était
24 sous-titré

25 Analyse comparative des prix unitaires

1 des travaux de reconstruction et de
2 réhabilitation des infrastructures.

3 Ce qu'il faut noter également c'est que ce rapport-
4 là était fait à des fins internes, il n'était pas
5 prévu d'être rendu public.

6 Q. [114] C'est noté dans le rapport ça, à ce moment-
7 là, que...

8 R. C'est pour ça qu'entre septembre deux mille neuf
9 (2009) et février deux mille dix (2010), là, même
10 s'il y avait des changements, je veux dire, c'était
11 un document interne, là, pour l'auteur.

12 Q. [115] O.K.

13 R. Dans la version de février deux mille dix (2010),
14 on a supprimé la mention qui était fait dans le
15 rapport de l'automne au groupe de travail datant de
16 février deux mille quatre (2004), dans la
17 comparaison des prix unitaires, on disait que
18 c'était impossible de déterminer une tendance
19 significative par la seule analyse des prix
20 unitaires. Et dans ce rapport-là de février, on
21 revenait sur l'exemple, là, du remplacement de la
22 conduite d'aqueduc de trois cents (300)
23 millimètres. Il y a une phrase qui a été ajoutée
24 qui disait simplement :

25 Qu'il ne peut être conclu quoi que ce

1 soit sur les prix payés à Montréal à
2 partir de cette simple observation.

3 Cependant que l'exemple soit là, même si on ne peut
4 rien conclure, ça nous donne quand même une
5 indication claire qu'il y a quelque chose à
6 explorer, là, à ce sujet-là.

7 Q. [116] Peut-être juste pour être bien certaine de
8 comprendre ce que vous voulez nous mentionner,
9 c'est que dans le rapport, si on lit le rapport de
10 février deux mille dix (2010), l'exemple de la
11 conduite d'aqueduc est inscrit tel que vous nous
12 l'aviez, vous nous l'avez mentionné dans le rapport
13 de deux mille neuf (2009), soit les prix pour les
14 différentes autres villes et le prix pour la Ville
15 de Montréal. Dans le rapport de février deux mille
16 dix (2010), on reprend exactement cet exemple, mais
17 on y ajoute cette phrase?

18 R. C'est ça, oui.

19 Q. [117] Et c'est ce qui vous amène à dire que le fait
20 que l'exemple demeure avec la phrase fait en sorte
21 qu'on peut pousser plus loin l'investigation pour
22 comprendre qu'est-ce qui peut se passer?

23 R. En plein ça. Si on ne veut pas conclure, on a quand
24 même une indication qu'il y a un aspect qu'on doit
25 développer, qu'on doit...

1 Q. [118] Qu'on peut fouiller?

2 R. ... qu'on doit explorer, là.

3 Q. [119] D'accord. De procéder également à l'analyse
4 des coûts de projets?

5 R. Alors, on mentionnait dans le rapport de deux mille
6 dix (2010), de février deux mille dix (2010) :

7 Que la simple comparaison des prix
8 unitaires n'est pas révélatrice pour
9 expliquer les écarts entre les coûts
10 payés par la Ville de Montréal et les
11 autres villes du Québec.

12 Q. [120] Qu'est-ce qu'on arrive, à quelle conclusion
13 on en arrive?

14 R. Alors, la conclusion dans le rapport de février
15 deux mille dix (2010) par rapport au marché
16 montréalais, c'est que :

17 L'ouverture du marché ne faisait pas
18 partie du mandat, la seule conclusion
19 est que la Ville de Montréal aurait
20 payé vingt-deux pour cent et demi
21 (22,5 %) de trop par rapport à ce que
22 les Villes de Québec, de Longueuil
23 paieraient pour des travaux de
24 reconstruction d'aqueduc et d'égouts.

25 La situation intrinsèque de Montréal

1 représentait trente-deux pour cent (32 %) d'écart,
2 c'est l'achalandage de la circulation qui a un
3 effet sur le transport des matériaux,
4 l'installation d'une signalisation plus importante,
5 l'horaire restreint entre neuf heures (9 h 00) et
6 quinze heures (15 h 00), ce qui limite la
7 productivité, ça augmente les coûts, mais d'un
8 autre côté ça minimise les impacts sociaux qui sont
9 difficilement quantifiables. On peut penser aux
10 effets sur la circulation aux heures de pointe.

11 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

12 Q. [121] Je reviens sur le premier élément, c'est
13 dit :

14 L'ouverture du marché ne faisant pas
15 partie du mandat la seule conclusion
16 est que la Ville, garde la conclusion
17 à l'effet que la Ville paie vingt-deux
18 point cinq pour cent (22,5 %) plus
19 cher pour des raisons.

20 Par rapport aux autres villes, garde ces
21 conclusions-là?

22 R. Mais ce que ce qu'on..., ce que la Ville voulait
23 dans un certain sens, c'est que les ingénieurs
24 regardent l'ouverture du marché, mais ça ne faisait
25 pas partie du mandat puis ce n'était pas à eux à le

1 faire.

2 Q. [122] C'est ça que cet ingénieur-là vient préciser
3 dans le rapport de deux mille dix (2010), c'est-à-
4 dire qu'il n'avait pas le mandat de...

5 R. De faire ça.

6 Q. [123] ... de regarder, de voir l'ouverture du
7 marché, mais il constate quand même que c'est
8 vingt-deux point cinq pour cent (22,5 %) plus cher
9 à Montréal par rapport à d'autres villes, c'est ça?

10 R. Oui.

11 Me CLAUDINE ROY :

12 Q. [124] Autre élément de conclusion que le Groupe CGT
13 arrive?

14 R. Et le troisième point concernant les exigences
15 techniques qui représentaient l'écart de trente et
16 un pour cent (31 %), l'utilisation de pierre
17 calibrée pour les remblais des tranchées alors que
18 l'utilisation des matériaux en place dans d'autres
19 villes, c'est ce qui fait que les coûts sont plus
20 élevés à Montréal. Si on revient sur l'ensemble du
21 rapport, ce sont les mêmes messages qui étaient
22 dans le rapport de septembre, mais on présente les
23 deux, c'est simplement pour vous montrer que, entre
24 les deux, c'est les mêmes messages, mais que le
25 choix des mots a été changé. On a changé les mots.

1 C'était à la demande du client. Parce que le
2 rapport de février deux mille dix (2010) a circulé
3 un peu plus à l'intérieur de la Ville que celui de
4 septembre.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. [125] Qui ne devait pas être rendu public ce
7 rapport-là de deux mille dix (2010)?

8 R. Ni l'un ni l'autre n'était prévu pour être rendu
9 public. Ce n'était pas des rapports qui étaient
10 déposés au conseil de la Ville ou pour diffusion.

11 Q. [126] C'était des rapports qui étaient seulement
12 remis au comité, celui de deux mille neuf (2009)
13 que vous avez décrit la composition tout à l'heure,
14 puis celui de deux mille dix (2010) a été remis
15 seulement à une seule personne, si je comprends
16 bien?

17 R. Oui.

18 Me CLAUDINE ROY :

19 Q. [127] Dans le rapport de deux mille dix (2010), on
20 s'est penché également sur l'annexe, le rapport de
21 Luqs, on reprend?

22 R. Oui, c'est les mêmes données mais dit dans des mots
23 différents. Le rapport de Luqs est encore signé par
24 monsieur Jacques Poitras et Guy Jobin qui sont
25 ingénieurs. Le rapport daté du sept (7) août deux

1 mille neuf (2009) a été révisé le vingt-neuf (29)
2 janvier deux mille dix (2010). L'écart de vingt-
3 deux pour cent (22 %), on indique maintenant que
4 c'est dû à la distorsion du marché montréalais.
5 L'écart de trente-deux pour cent (32 %) est dû aux
6 facteurs inhérents, la situation montréalaise et
7 aux difficultés techniques sur le territoire de la
8 ville.

9 L'écart de trente et un pour cent (31 %) est dû aux particularités des clauses des devis, le
10 choix de certains matériaux, la prévision des
11 contraintes hivernales. Ce qui fait encore un total
12 de quatre-vingt-cinq et demi pour cent (85,5 %). La
13 distorsion du marché et les facteurs inhérents sont
14 incontrôlables. Les particularités des clauses des
15 devis sont contrôlables par la Ville.
16

17 Q. [128] Alors, l'examen des différents rapports, soit
18 de mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997), deux
19 mille un (2001) ou deux mille quatre (2004), deux
20 rapports de deux mille six (2006), deux mille neuf
21 (2009) et deux mille dix (2010) vous ont amené à
22 voir différents éléments qui étaient repris dans
23 chacun de ces rapports faits par des auteurs
24 différents avec des, soit des vérificateurs
25 internes ou des ingénieurs externes. Voulez-vous

1 nous mentionner la conclusion à laquelle vous
2 arrivez à la lecture et à l'examen de ces
3 différents rapports?

4 R. Quand on compare l'ensemble de ces rapports, ce
5 qu'on se rend compte, c'est que ce qui ressort
6 comme message, c'est que les coûts sont plus élevés
7 à Montréal que dans d'autres villes du Québec pour
8 les mêmes types de travaux d'infrastructures.

9 Q. [129] Est-ce qu'on pourrait dire que c'est la
10 conclusion générale à laquelle tous les auteurs des
11 rapports arrivent?

12 R. Oui.

13 Q. [130] Alors, en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept
14 (1997) relativement aux coûts plus élevés que ce
15 que l'auteur du rapport mentionne plus
16 spécifiquement?

17 R. Alors, en quatre-vingt-dix-sept (97), ce qui était
18 souligné dans le rapport, c'était l'importance des
19 investissements et le marché restreint qui
20 incitaient à redoubler de prudence. Il fallait
21 prendre les moyens qui étaient nécessaires pour
22 circonscrire les coûts de réalisation des travaux.

23 Q. [131] D'accord. Deux mille quatre (2004), qu'est-ce
24 qu'on mentionne, toujours relativement aux coûts
25 des travaux?

1 R. La question fondamentale du rapport de deux mille
2 quatre (2004), qui était de savoir si le coût des
3 travaux exécutés à la Ville de Montréal est plus
4 élevé que dans d'autres villes du Québec. La
5 réponse des experts était positive.

6 Q. [132] En deux mille six (2006), on traite également
7 de ce sujet?

8 R. En deux mille six (2006), en raison de l'absence
9 des moyens de prévention et détection de collusion,
10 de fraudes, conflit d'intérêts et autres actes
11 illégaux et de solutions de rechange disponibles
12 pour exécuter les travaux, en fait, la Ville
13 n'était pas en mesure d'obtenir les services requis
14 de façon économique.

15 Q. [133] Et en deux mille dix (2010), qu'est-ce qui
16 est mentionné relativement aux coûts des travaux?

17 R. C'est que la Ville de Montréal paie plus cher que
18 les autres villes du Québec pour des travaux
19 d'infrastructures municipales. Ça fait que si on
20 regarde de quatre-vingt-dix-sept (97) à deux mille
21 dix (2010), les grands messages, c'est dit dans des
22 maux différents, mais le fond reste le même.

23 Q. [134] C'est-à-dire que les coûts sont élevés?

24 R. C'est ça.

25 Q. [135] Une fois cette grande conclusion ou grande

1 constatation faite, est-ce que les différents
2 rapports et les auteurs des différents rapports
3 donnent des pistes de solutions relativement à des
4 axes sur lesquels la Ville aurait pu intervenir?

5 R. Oui. Si on regarde l'ensemble des recommandations
6 qui ont été faites, ce que j'ai identifié, c'est
7 trois grands axes autour desquels tournent les
8 recommandations. Puis le premier axe, c'est le
9 manque de rigueur dans l'estimation des coûts.

10 Q. [136] D'accord. Alors, est-ce qu'on pourrait aller
11 à la diapositive suivante? Alors c'est le premier
12 axe?

13 R. Oui.

14 Q. [137] Qu'est-ce qu'en mil neuf cent quatre-vingt-
15 dix-sept (1997) on mentionne relativement au manque
16 de rigueur dans l'estimation des coûts?

17 R. C'est qu'il y avait une adéquation entre la juste
18 valeur et le prix payé qui était à établir. Ce
19 qu'on demande, c'est d'en avoir pour son argent.

20 Q. [138] En deux mille quatre (2004) qu'est-ce qu'on
21 mentionne?

22 R. Dans le rapport de deux mille quatre (2004), le
23 groupe de travail fait un parallèle entre son
24 analyse puis les recommandations contenues dans le
25 rapport de quatre-vingt-dix-sept (97). Pour le

1 système de prix de revient, il renvoie au rapport
2 de quatre-vingt-dix-sept (97). Il endosse les
3 commentaires qui avaient été faits par le
4 vérificateur de la Ville à ce moment-là.

5 Q. [139] En deux mille six (2006), on traite également
6 de cet axe?

7 R. Ça fait qu'il y avait des écarts aléatoires et
8 imprévisibles d'un projet à l'autre. Comme on avait
9 mentionné, les écarts variaient de moins quarante-
10 six (46 %) à plus cinquante et un pour cent (51 %).
11 C'était un élément à améliorer.

12 Q. [140] Et en deux mille dix (2010)?

13 R. Et en deux mille dix (2010), on revient sur les
14 prévisions. On dit qu'elles sont faites sur la base
15 des cas les plus coûteux. C'est que, dans les
16 estimations qui étaient produites, on se donnait
17 des coussins, on visait à être sécuritaire, puis on
18 voulait éviter les dépassements de coûts. Mais la
19 réalité a fait qu'il y a eu des dépassements de
20 coûts quand même.

21 Q. [141] Alors, ça, c'est le premier axe sur lequel la
22 Ville pouvait intervenir pour contrôler ses coûts
23 ou même les diminuer. Quant au deuxième axe, quel
24 est-il?

25 R. Alors, le deuxième axe que j'ai identifié, c'est le

1 processus d'appel d'offres qui est à revoir.

2 Q. [142] Alors, en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept
3 (1997) que dit-on relativement à cette sphère
4 d'activité?

5 R. C'est que le rapport de quatre-vingt-dix-sept (97)
6 recommande de mettre en place des mécanisme de
7 gestion. Et ce que ça veut dire, entre autres,
8 c'est de déterminer le prix que l'on est prêt à
9 payer puis de faire des études de temps puis de
10 mouvement, savoir combien le temps de réalisation,
11 le temps de réalisation, combien ça va nous coûter
12 pour faire faire les travaux.

13 Q. [143] En deux mille quatre (2004), comment
14 s'exprime-t-on relativement au processus d'appel
15 d'offres à revoir?

16 R. Le rapport deux mille quatre (2004) met l'emphase
17 sur une modification radicale de l'échéancier
18 d'approbation des programmes annuels. C'était pour
19 la Ville d'aller en appel d'offres pour certains
20 projets dès le début de l'année, profiter des
21 meilleurs prix offerts au moment où il y a plus de
22 soumissionnaires puis que les carnets de commandes
23 sont vides ou presque.

24 Q. [144] On peut mieux organiser notre année
25 finalement?

1 R. C'est ça.

2 Q. [145] En deux mille six (2006) que dit-on?

3 R. Le rapport mentionne qu'il y a une absence de
4 système de prévention et de détection des pratiques
5 anticoncurrentielles. Et, là, on parlait des
6 ententes collusoires, de fraudes, conflit
7 d'intérêts, copinage, truquage des appels d'offres,
8 protection des renseignements confidentiels et des
9 soumissions reçues notamment.

10 Q. [146] Et finalement en deux mille dix (2010)
11 relativement à cet axe?

12 R. C'est qu'il y avait imprécision des documents
13 d'appel d'offres. Il a été constaté que, très
14 souvent, les plans étaient mal définis. C'est comme
15 si les ingénieurs n'avaient pas le temps de
16 produire des documents de soumission plus précis.
17 Ça fait que, en revoyant le calendrier puis en
18 revoyant tout le processus, on pourrait améliorer
19 les choses. Parce que dans l'état de l'époque, là,
20 les soumissionnaires étaient obligés d'assumer les
21 risques liés à l'imprécision des documents. Et eux,
22 bien en conséquence, augmentent les prix, ils en
23 tiennent compte dans leurs soumissions. Ça fait
24 qu'il était important pour la Ville d'adopter un
25 calendrier raisonnable de réalisation des projets.

1 Q. [147] Ça, c'était le deuxième axe. Maintenant, la
2 troisième sphère d'activité identifiée qui pourrait
3 permettre une réduction de coûts ou un meilleur
4 contrôle, quel est-il?

5 R. C'est qu'il y avait des faiblesses au niveau du
6 suivi des projets.

7 Q. [148] En mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997)
8 que dit-on relativement à la faiblesse au niveau du
9 suivi des projets?

10 R. Le rapport quatre-vingt-dix-sept (97) faisait
11 ressortir qu'il y avait des écarts dans les
12 quantités qui étaient non analysées. Puis tout
13 écart important mérite que des questions soient
14 posées considérant qu'à la base, bien, il y a une
15 estimation qui a été faite, puis il y a des
16 quantités qui étaient prévues.

17 Q. [149] En deux mille quatre (2004) que dit-on?

18 R. En deux mille quatre (2004), on parle de la
19 surveillance des travaux qui était à resserrer
20 parce que les membres du groupe, les quatre
21 ingénieurs externes, eux étaient convaincus qu'une
22 meilleure surveillance est compensée par une
23 meilleure qualité des travaux.

24 Q. [150] En deux mille six (2006)?

25 R. En deux mille six (2006), le rapport notait

1 l'absence de procédure et de la documentation
2 incomplète pour documenter l'exécution des travaux
3 puis aussi il fallait documenter là pour... au
4 niveau de l'approbation des travaux contingents,
5 les extra.

6 Q. [151] Et finalement en deux mille dix (2010)?

7 R. On parlait des délais dans la procédure
8 administrative. En deux mille six (2006) qui avait
9 été soulevée... en deux mille dix (2010), c'est-à-
10 dire ce qui a été soulevé dans le rapport, c'est
11 que les entrepreneurs devaient attendre plusieurs
12 mois pour recevoir leur paiement. Et quand les
13 entrepreneurs doivent attendre et assumer le
14 financement intérimaire, eux mettent leur prix en
15 conséquence. Le financement, en fait, est rechargé
16 à la Ville.

17 Q. [152] Donc, on pouvait voir, le rapport fait
18 mention à ce moment-là de pourcentage plus élevé
19 qui est directement lié au financement de la Ville
20 qui ne paie pas.

21 R. C'est ça. Et en bout de ligne, bien, tout ça fait
22 augmenter les coûts pour la Ville.

23 Q. [153] O.K. Alors, je comprends que les premières
24 grandes conclusions qui sont les coûts, trois axes
25 ou trois sphères d'activités sur lesquelles la

1 Ville pouvait intervenir. Que peut-on conclure de
2 façon générale à l'examen de tous les rapports que
3 vous avez regardés et dont lesquels vous avez
4 brossé un tableau?

5 R. Ce qu'on doit dire, c'est que, pour une
6 organisation comme la Ville de Montréal, ce qui est
7 important, c'était de favoriser la saine
8 utilisation des fonds et des biens publics, puis de
9 se prévenir contre les éléments qui étaient jugés
10 nuisibles. Ça fait que... puis ça, ce sont des
11 principes de saine gestion là, c'est vraiment la
12 base. Il y avait des signaux qui étaient présents
13 et il y avait des moyens qui étaient disponibles
14 pour mettre en place des mesures préventives de
15 contrôle. Et c'étaient des moyens qui existaient et
16 qui fonctionnaient ailleurs.

17 Ça fait que de mil neuf cent quatre-vingt-
18 dix-sept (1997) à février deux mille dix (2010),
19 les problèmes identifiés ont persisté en dépit des
20 nombreuses recommandations répétées portant sur les
21 mêmes sujets et les recommandations sont venues du
22 vérificateur de la Ville, sont venues du
23 vérificateur interne, d'un premier groupe
24 d'ingénieurs et ensuite d'un deuxième groupe
25 d'ingénieurs.

1 Q. [154] Les groupes d'ingénieurs étant des ingénieurs
2 externes à la Ville de Montréal.

3 R. Oui.

4 Q. [155] Alors, ce qui met fin à la présentation que
5 vous avez préparée, donc que je vais déposer sous
6 38P-489.

7

8 38P-489 : Présentation de M. Guy Desrosiers -
9 Présentation des rapports concernant
10 la Ville de Montréal

11

12 (10:50:59)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [156] Moi, j'aimerais savoir, à travers les
15 différentes années, les différents rapports qui ont
16 été présentés, à qui les rapports étaient-ils remis
17 de quatre-vingt-dix-sept (97) à deux mille dix
18 (2010), donc les rapports de... le rapport de
19 quatre-vingt-dix-sept (97), deux mille quatre
20 (2004), deux mille six (2006) et deux mille dix
21 (2010)?

22 R. Alors, ceux de quatre-vingt-dix-sept (97) et deux
23 mille un (2001) ont été remis au conseil municipal.
24 Celui de deux mille quatre (2004) a été remis -
25 juste pour être sûr là.

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Q. [157] À monsieur Provost.

3 R. Le rapport de deux mille quatre (2004), lui, avait
4 été préparé pour la direction de
5 l'approvisionnement, le service des services
6 administratifs. Le rapport de deux mille six (2006)
7 était adressé au directeur général de la Ville et
8 les documents... c'est-à-dire les divisions qui
9 avaient été concernées, la division des projets
10 hydrauliques et la division de la voirie. Puis les
11 rapports de deux mille neuf (2009) et deux mille
12 dix (2010), c'étaient des rapports qui étaient...
13 c'était le plan d'intervention pour les réseaux
14 d'aqueduc et d'égouts là qui s'adressait aux
15 personnes qui étaient responsable de ces réseaux-
16 là. Et il y avait eu un comité au départ là qui
17 chapeautait le groupe d'ingénieurs.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [158] Est-ce qu'on sait de qui il était composé?

20 R. Le comité?

21 Q. [159] Le comité.

22 R. Le comité de quatre personnes qu'on avait nommées
23 tout à l'heure là.

24 Q. [160] O.K.

25 R. Est-ce que je dois revenir?

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Q. [161] Oui, vous pouvez nous...

3 R. Bien, il y avait monsieur Marcil, il y avait
4 monsieur Robillard, il y avait monsieur Léger...

5 Q. [162] Monsieur Lévesque.

6 R. ... et monsieur Lévesque.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. [163] Parfait.

9 Pourriez-vous indiquer la cote sur laquelle
10 vous avez déposé le rapport, son...

11 Me CLAUDINE ROY :

12 La présentation?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui.

15 Me CLAUDINE ROY :

16 38P-489. Alors...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait.

19 Me CLAUDINE ROY :

20 Je ne vous interromps pas!

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui, ça va.

23 Me CLAUDINE ROY :

24 Non. Ça va. Alors, il est peut-être... il importe
25 de mentionner à ce stade-ci que, en ce qui concerne

1 la période examinée par monsieur Desrosiers,
2 quatre-vingt-dix-sept (97) à deux mille dix (2010),
3 pour les années subséquentes, des représentants de
4 la Ville de Montréal ont été assignés. Ils
5 viendront dans quelque temps vous exposer les
6 différentes mesures qui ont été mises en place à
7 compter de la fin de l'année deux mille neuf (2009)
8 jusqu'à la création d'un comité-conseil qui a été
9 créé en janvier deux mille treize (2013) sur
10 l'octroi des contrats municipaux par la Ville de
11 Montréal dont le mandat consiste à faire des
12 recommandations aux fins de diminuer les risques de
13 collusion et de corruption dans l'octroi de ses
14 contrats. Alors, vraiment pour vous amener là de la
15 façon la plus contemporaine possible.

16 Quant à moi, ça termine les questions que
17 j'avais à poser à monsieur Desrosiers.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait. Est-ce qu'il y a des contre-
20 interrogatoires?

21 Me MARTIN ST-JEAN :

22 Est-ce qu'on pourrait prendre la pause et
23 j'aimerais faire quelques petites vérifications. Je
24 vous dirais dans le moment, c'est probablement
25 quatre-vingts pour cent (80 %) non, mais dans la

1 mesure où il y aurait quelques questions de
2 précision, j'aimerais pouvoir en discuter.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait.

5 Me DENIS HOULE :

6 Madame, j'aurai peut-être quelques questions de mon
7 côté. Je m'excuse, Maître Rochefort.

8 Me DANIEL ROCHEFORT :

9 Non. Allez-y. Allez-y.

10 Me DENIS HOULE :

11 Non, non, je viens de le dire.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui. Maître Houle.

14 Me DENIS HOULE :

15 J'aurais quelques questions...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 O.K.

18 Me DENIS HOULE :

19 ... dépendant des contre-interrogatoires de mes
20 confrères.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Maître Rochefort?

23 Me DANIEL ROCHEFORT :

24 Quatre, cinq minutes maximum, si vous me permettez.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Parfait. Oui.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4 REPRISE DE L'AUDIENCE

5

6 (11:23:07)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Avant de procéder, Maître Rochefort, je vais
9 demander à maître St-Jean si vous avez des
10 questions.

11 Me MARTIN ST-JEAN :

12 Pas pour le moment, non.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Non. O.K. Allez-y, Maître Rochefort.

15 (11:23:48)

16 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT :

17 Quelques questions rapides.

18 Q. [164] Alors, Monsieur Desrosiers, dans le cadre du
19 rôle, du mandat ou du statut de l'Association de la
20 construction du Québec, nous avons un intérêt
21 particulier pour les recommandations. Mais, juste
22 avant d'entrer dans ce sujet, si nous prenons votre
23 présentation à la page... je vais vous suggérer aux
24 pages 70 et 71, soit le plan d'intervention révisé
25 par le Groupe CGT.

1 Alors, d'une part, nous constatons, à la
2 page 71, que madame Nathalie Rheault n'est plus
3 présente au moment de la révision comme telle,
4 n'est-ce pas?

5 R. C'est ça, oui.

6 Q. [165] O.K. Si je reviens en arrière, c'est-à-dire à
7 la page 59, dans le plan d'intervention original du
8 Groupe CGT, nous constatons à la page 61 que le
9 mandat avait été donné à l'origine par un comité
10 composé de quatre personnes.

11 R. Oui.

12 Q. [166] Est-ce que dans votre étude, dans ce que vous
13 avez analysé, êtes-vous en mesure de nous dire si,
14 lors de la révision en deux mille dix (2010),
15 monsieur Claude Léger est encore là?

16 R. Non.

17 Q. [167] Il a quitté.

18 R. Lui, il est parti en septembre deux mille neuf
19 (2009).

20 Q. [168] Savez-vous dans quel contexte?

21 R. Disons que c'est... oui, un peu là.

22 Q. [169] O.K. Grosso modo, juste en résumé, une
23 phrase, je ne veux pas aller dans le détail.

24 R. Disons que je ne suis pas... je ne suis pas très à
25 l'aise de répondre là-dessus là.

1 Q. [170] Je ne veux pas vous mettre mal à l'aise, je
2 veux juste faire ressortir dans... O.K. Alors, je
3 vais y aller...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. [171] Juste pourquoi vous n'êtes pas à l'aise?

6 R. Parce que je n'ai pas toute l'information.

7 Q. [172] O.K. Parce que ça ne fait pas... vous n'avez
8 pas étudié le départ de monsieur Léger dans les
9 rapports qui vous ont été soumis à votre étude.

10 R. C'est ça.

11 Q. [173] C'est ça?

12 R. Oui.

13 Q. [174] O.K.

14 Me DANIEL ROCHEFORT :

15 Q. [175] C'est bien, je n'insiste pas alors. Et
16 monsieur Gilles Robillard, en deux mille dix
17 (2010), est-ce qu'il est encore dans le comité au
18 service de la Ville de Montréal?

19 R. En deux mille dix (2010), selon l'information qu'on
20 avait, il restait seulement que monsieur Réjean
21 Lévesque.

22 Q. [176] O.K. C'est le seul qui restait, donc monsieur
23 Robillard ayant quitté aussi. Et je présume que ce
24 serait le même genre de réponse, vous n'avez pas
25 étudié le contexte de son départ.

1 R. C'est ça.

2 Q. [177] Quant à monsieur Marcil, on risque de le
3 connaître très prochainement.

4 R. Oui.

5 Q. [178] C'est bien. Je reviens à la page 61, donc il
6 y a trois membres sur quatre qui ne sont pas là au
7 moment de la révision. Maintenant, à la page 60, on
8 voit que le regroupement de CGT, c'est un
9 consortium formé du Groupe CIMA, Genivar et
10 Tecsuit.

11 R. Oui.

12 Q. [179] Est-ce qu'à votre connaissance, selon les
13 études que vous avez faites et l'analyse du
14 dossier, ces trois firmes d'ingénieurs, est-ce
15 qu'elles avaient déjà des contrats avec la Ville de
16 Montréal?

17 R. Avec précision, je ne pourrais pas l'affirmer hors
18 de tout doute là.

19 Q. [180] Je ne vous demanderai pas quel contrat, mais
20 est-ce qu'ils avaient l'expérience à l'intérieur de
21 la Ville de Montréal?

22 R. Ah! Oui. L'expertise qu'eux avaient, en fait, la
23 raison pour laquelle ils ont fait un consortium,
24 c'est justement pour avoir l'expertise nécessaire,
25 puis c'est une équipe de cinquante-cinq (55)

1 ingénieurs qui était impliquée dans la... dans la
2 réalisation du plan d'intervention.

3 Q. [181] Et est-ce qu'on comprend que ces firmes
4 d'ingénieurs travaillaient déjà dans le passé avec
5 des entreprises de construction qui avaient déjà
6 des contrats aussi avec la Ville de Montréal?

7 R. Probablement, oui.

8 Q. [182] O.K. Maintenant, je comprends de votre
9 présentation que vous brossez un portrait général
10 dans lequel on dépose des rapports de vérificateurs
11 généraux, des rapports d'experts, et caetera. Pour
12 que l'on comprenne bien, on s'entend qu'il y en a
13 pour... entre quatre et cinq pouces de rapport...

14 R. Oui.

15 Q. [183] ... lorsqu'ils sont imprimés. Si on voulait
16 aller... si on voulait aller plus en profondeur,
17 examiner le contenu de certaines recommandations,
18 est-ce que je comprends que ce n'est pas à vous
19 qu'il faut s'adresser, mais plus soit aux experts
20 qui ont rédigé les rapports et que, eux, ils sont
21 allés beaucoup plus en profondeur sur les raisons
22 qui ont amené à telle recommandation, leur suivi,
23 leur non-suivi, et caetera?

24 R. Donc, pour émettre les recommandations, le
25 rapport... les rapports qui ont été émis, je veux

1 dire, font quand même état du contexte, puis on
2 peut voir les raisons qui amènent les
3 recommandations. Mais, pour ce qui est du suivi qui
4 en a été fait, ce n'est pas nécessairement... Mis à
5 part le premier là le quatre-vingt-dix-sept (97) où
6 il y a vraiment eu un rapport de suivi qui a été
7 fait en deux mille un (2001) - le rapport de deux
8 mille quatre (2004), il n'y a pas de rapport qui a
9 été fait sur le suivi des recommandations ou le
10 rapport de deux mille six (2006). Le rapport du
11 vérificateur interne, c'est qu'il aurait dû y avoir
12 un suivi, mais à ce moment-là le rapport... le
13 vérificateur interne avait changé, puis on n'a pas
14 l'information à savoir est-ce qu'il y en a eu un
15 vraiment. Le seul lien qu'on peut faire entre les
16 rapports, c'est qu'il y a des recommandations qui
17 se répètent. Puis si on regarde en septembre deux
18 mille neuf (2009) ou février deux mille dix (2010)
19 puis ce sont des recommandations qui étaient
20 semblables à celles qui avaient déjà été émises,
21 bien, ça nous donne, je veux dire, une forme de
22 suivi, que les problèmes ne sont pas encore réglés.

23 Q. [184] Oui. Je comprends ça. Mais si on voulait
24 aller à l'intérieur du contenu des recommandations,
25 est-ce qu'on comprend que vous n'êtes pas le

1 meilleur témoin pour le contenu de leurs
2 recommandations?

3 R. Non non non. Ça...

4 Q. [185] Alors, Madame la Présidente, Monsieur le
5 Commissaire, ce sont mes questions. En espérant
6 qu'on puisse se réserver le droit, éventuellement,
7 à l'étude plus approfondie des rapports et des
8 recommandations, de vous faire des suggestions ou
9 des demandes pour qu'on puisse entendre,
10 éventuellement, possiblement, certaines personnes
11 qui sont auteures de ces rapports, pour pouvoir
12 être en mesure d'aller plus loin dans l'analyse de
13 ces recommandations. Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Aucun problème, Maître Rochefort.

16 Me DANIEL ROCHEFORT :

17 Merci beaucoup.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Prochaine ques... Maître Houle?

20 Me DENIS HOULE :

21 Oui.

22 (11:29:35)

23 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE :

24 Q. [186] Bonjour Monsieur Desrosiers.

25 R. Bonjour.

1 Q. [187] Je me présente, Denis Houle, je représente
2 l'Association des constructeurs de routes et grands
3 travaux du Québec. Je reconsultais un peu votre CV,
4 et je comprends que vous avez, par le passé,
5 travaillé pour certains ministères? C'est ça?

6 R. Ministères?

7 Q. [188] Oui. Vous avez été... Direction de la
8 vérification interne au ministère de l'Emploi et de
9 la Solidarité?

10 R. En fait, ça c'est un emploi que j'ai accepté au
11 mois d'avril, et le ministère m'a prêté à la
12 Commission.

13 Q. [189] Ah! O.K. Presque immédiatement.

14 R. C'est ça.

15 Q. [190] Et là vous étiez pour faire de la
16 vérification à l'interne.

17 R. Oui.

18 Q. [191] Mais je comprends que dans les autres postes
19 que vous avez faits auparavant, vous agissiez
20 davantage comme comptable.

21 R. En fait, si on reprend depuis le départ, je veux
22 dire, j'ai toujours agi en vérification. Chez KPMG,
23 on va dire, c'était de la vérification financière,
24 de la vérification externe. Ensuite, quand je suis
25 allé à la Fédération des Caisses Populaires

1 acadiennes, c'était au Service de vérification et
2 s'inspection des Caisses Populaires, donc je
3 faisais à la fois l'inspection et la vérification
4 financière des caisses. Et ensuite, au Vérificateur
5 général, ce que je faisais, c'était la vérification
6 en optimisation des ressources, qui est de la
7 vérification de gestion.

8 Q. [192] O.K. Et je comprends qu'ici, le mandat qui
9 vous a été confié, c'est plutôt un mandat
10 d'analyse. L'analyse de six rapports.

11 R. C'est ça. Faire la synthèse des rapports qui
12 avaient été produits pour la Ville de Montréal.

13 Q. [193] Est-ce que, pendant votre travail... Ça a dû
14 durer quelques mois, là, avec le document que vous
15 avez présenté, ça fait quelques mois que vous êtes
16 là-dessus?

17 R. Pardon?

18 Q. [194] Ça fait quelques mois que vous êtes sur
19 l'analyse de ces six...

20 R. Oui, oui, oui.

21 Q. [195] ... ces six rapports-là? Est-ce que vous avez
22 pris le temps de vous entretenir et de rencontrer
23 les vérificateurs généraux, les gens qui ont rédigé
24 ces rapports-là, les gens... les experts externes?

25 R. Que ce soit moi ou mes collègues, nous avons

1 rencontré au moins un intervenant pour chacun des
2 rapports qui ont été présentés jeudi et
3 aujourd'hui.

4 Q. [196] Est-ce que vous, vous l'avez fait,
5 personnellement, ou ce sont vos collègues?

6 R. J'en ai fait une partie, puis mes collègues ont
7 fait l'autre.

8 Q. [197] O.K.

9 R. L'autre partie.

10 Q. [198] Est-ce que je me trompe, que quand je regarde
11 l'ensemble de votre analyse, votre mandat, ce
12 n'était pas du tout au niveau de ce qui se passe
13 devant la Commission, au niveau de la corruption
14 puis de la collusion?

15 R. Non.

16 Q. [199] Et le mandat non plus, qui concernait les six
17 rapports, ça ne touchait absolument pas à la
18 collusion et à la corruption.

19 R. À part la lettre qui est adressée à monsieur Léger,
20 là, la lettre confidentielle du vérificateur
21 interne, où on fait le lien avec certaines
22 entreprises, où on aborde le sujet, les autres
23 rapports ne font pas, n'abordent pas le sujet de la
24 collusion ou de la corruption.

25 Q. [200] Alors, là vous faites référence à la lettre

1 37P, je pense, 488. C'est ça? Je pense que c'est
2 ça, hein, Madame?

3 R. Je ne veux pas m'avancer sur le numéro, là, mais
4 c'est la lettre datée du vingt (20) novembre deux
5 mille six (2006) qu'on a présentée ce matin.

6 Q. [201] Je veux aller sur des sujets plus précis
7 maintenant. Je vais à la page quarante-cinq (45) du
8 rapport 38P-486, c'est-à-dire qui concerne le
9 rapport 38P-486. Et c'est la page 45 de votre
10 présentation PowerPoint. Je vous fais référence au
11 paragraphe du bas, le dernier paragraphe, et ce qui
12 est repris à la page 53, ça concerne le même sujet.
13 Alors, vous parlez d'intégration à la verticale et
14 à l'horizontale. Je comprends que ce n'est pas
15 votre terminologie à vous, c'est une terminologie
16 que vous avez empruntée dans le rapport.

17 R. Oui, c'était dans le rapport. Par contre,
18 l'intégration verticale, horizontale, c'est des
19 termes qui sont connus, là, disons, quand on parle,
20 à l'université, de ces concepts-là, ce n'est pas...
21 Ce n'est pas particulier à ces rapports-là, c'est
22 de quoi qui est connu, là.

23 Q. [202] Si on parle, justement, du concept
24 d'intégration à la verticale, alors vous l'avez
25 résumé sommairement tantôt, alors c'est une

1 entreprise qui, finalement, veut contrôler tous les
2 éléments qui l'amènent à réaliser un contrat. C'est
3 exact?

4 R. C'est ça. C'est le contrôle de toute la chaîne de
5 production.

6 Q. [203] Ce qui n'est pas mauvais en soi.

7 R. Ah, il n'y a pas de... Ce n'est pas illégal, là.

8 Q. [204] Ce n'est pas illégal non plus?

9 R. Non non.

10 Q. [205] Ça permet à cette compagnie-là d'être
11 davantage concurrente.

12 R. Tout à fait.

13 Q. [206] Et de minimiser les coûts aussi. Vous êtes
14 d'accord avec moi?

15 R. C'est ça.

16 Q. [207] O.K.

17 R. Parce que de cette façon-là, elle devient son
18 propre fournisseur, elle contrôle les prix. Ses
19 prix.

20 Q. [208] Et ça lui permet d'être capable d'avoir des
21 contrats, en étant le plus bas soumissionnaire.

22 R. Oui.

23 Q. [209] De façon honnête et de bonne foi.

24 R. Oui oui.

25 Q. [210] On est d'accord? Et si on parle maintenant de

1 l'intégration à l'horizontale, alors ça c'est de
2 l'achat de compagnies?

3 R. C'est ça.

4 Q. [211] Alors, c'est l'exemple que vous donnez en
5 parlant de deux entreprises : Sintra et DJL. C'est
6 ça?

7 R. Qui peuvent... Puis ça c'est...

8 Q. [212] C'est-à-dire, ce n'est pas vous qui le
9 donnez, mais c'est dans les rapports.

10 R. Mais c'est tout à fait légal de pouvoir, de vouloir
11 acheter des concurrents pour, justement, réduire la
12 concurrence. À ce moment-là il n'y a pas de... Il
13 n'y a pas de problème, là.

14 Q. [213] Ce n'est pas... Êtes-vous d'accord avec moi
15 que le but unique n'est pas de réduire la
16 concurrence, c'est de devenir un meilleur
17 compétiteur?

18 R. Oui. Oui oui, c'est une question d'approche, là,
19 mais oui, je suis d'accord avec vous.

20 Q. [214] De sorte que ça peut être sain finalement de
21 procéder de cette façon-là en acquérant d'autres
22 compagnies concurrentes?

23 R. Oui, tout à fait.

24 Q. [215] Et ça permet également de soumissionner à
25 plus bas prix?

1 R. Oui.

2 Q. [216] Quand vous parliez qu'il y avait un problème,
3 on va y revenir un peu plus tard, mais quand vous
4 parliez qu'il y avait un problème à Montréal sur
5 des incontournables comme la circulation, alors,
6 c'est évident que si un fournisseur comme Sintra et
7 DJL est mieux organisé dans la région de Montréal,
8 ils évitent, entre autres, cette contrainte-là, ils
9 diminuent la contrainte du transport, ils sont plus
10 près?

11 R. Bien oui, puis non, dépendant où est situé le
12 chantier, où est situé disons les ressources qu'on
13 amène, les matières premières, ça, ça peut varier,
14 là.

15 Q. [217] C'est parce que je lis à la page 53, si vous
16 voulez aller à la page 53 de votre PowerPoint, on
17 peut regarder dans l'encadré en haut :

18 Stratégie poursuivie par deux grandes
19 entreprises, Sintra inc.,
20 Constructions DJL inc., intégration
21 horizontale en plus de l'intégration
22 verticale permettant des gains
23 d'efficience.

24 R. Oui.

25 Q. [218] Ça c'est ce qu'on vient de...

1 R. Oui, oui.

2 Q. [219] ... de discuter, vous et moi ensemble, de
3 sorte que c'est une entreprise qui est plus
4 productive et plus concurrente et qui peut arriver
5 avec des meilleurs prix.

6 R. Oui.

7 Q. [220] Ça va. On continue :

8 Et nuisant aux concurrents essayant de
9 soumissionner et de décrocher des
10 contrats de travaux en dehors de leur
11 territoire géographique.

12 C'est là-dessus que je suis en train de vous
13 interroger?

14 R. Ça c'est dans le rapport tel quel.

15 Q. [221] Oui. Si les concurrents sont en dehors du
16 territoire géographique desservi par Sintra et DJL,
17 ils partent perdants au niveau, par exemple, de la
18 circulation...

19 (11:36:30)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Maître, vous êtes en train de contre-interroger le
22 témoin sur des conclusions qui ne lui appartiennent
23 pas. Ce qu'il a fait, c'est qu'il a analysé les
24 rapports qu'on lui a demandé de faire.

25

1 Me DENIS HOULE :

2 Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Et il a synthétisé les rapports dans une
5 présentation pour que ce soit plus simple et
6 compréhensible pour tous et plus efficace.

7 Me DENIS HOULE :

8 Je pense.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Et, là, vous lui demandez de tirer des conclusions
11 qui ne sont pas nécessairement les siennes, là.

12 Lui, il rapporte ce qui est écrit dans les
13 rapports. C'est ça qu'il fait.

14 Me DENIS HOULE :

15 Oui, je comprends, Madame la Présidente. Mais ce
16 que je veux...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Il ne peut pas donner son opinion sur...

19 Me DENIS HOULE :

20 Mais je pense moi que ça va de soi, les questions
21 que je lui pose amènent des réponses et vous voyez
22 que les réponses sont tout à fait positives dans le
23 sens des questions que je pose.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Mais, là, ce n'est pas une question...

1 Me DENIS HOULE :

2 Vous dites qu'il n'est pas qualifié pour le faire.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Non, non, non, non, mais ce n'est pas une question
5 que la réponse serait positive ou négative. Tout ce
6 que je veux vous dire c'est qu'il y a un risque que
7 le témoin puisse être, peut-être mal à l'aise, à un
8 moment donné, parce que ce n'est pas à lui...

9 Me DENIS HOULE :

10 Ah, bien, il l'a dit tantôt.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 ... oui, mais...

13 Me DENIS HOULE :

14 Il l'a dit aux questions de mon confrère, si je le
15 mets dans une position où il est mal à l'aise,
16 j'imagine qu'il va s'exprimer encore comme il l'a
17 fait tantôt. Mais je ne pense pas, je ne vois pas
18 qu'il soit mal à l'aise, il me sourit actuellement.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Non, non, mais je veux juste que vous compreniez
21 comme il faut, là.

22 Me DENIS HOULE :

23 Oui, oui, je comprends, Madame.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Ce n'est pas son rapport, là.

1 Me DENIS HOULE :

2 Bien ce sont l'objet de mes premières questions,
3 Madame, d'ailleurs.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 O.K.

6 Me DENIS HOULE :

7 Q. [222] D'accord. Je ne veux pas critiquer du tout le
8 travail d'analyse qu'il a fait, je veux simplement
9 arriver à examiner certaines conclusions qu'il a
10 rapportées dans son examen, dans son analyse.
11 Alors, je poursuis, mais je vais être prudent.

12 On va continuer un petit peu sur le même
13 sujet, mais en allant un peu plus loin dans
14 l'analyse d'un autre rapport que vous avez fait.
15 Alors, on parle du rapport 38P-487 et à la page 66
16 de votre document. Page 66 du document PowerPoint,
17 Madame.

18 Alors, on a un tableau en haut où il est
19 question d'analyse des coûts de projet et vous avez
20 témoigné là-dessus tantôt et vous avez décortiqué
21 les coûts supérieurs de quatre-vingt-cinq point
22 cinq pour cent (85,5 %) et vous l'avez analysé si
23 on veut en trois pourcentages, un peu plus bas dans
24 le même, dans le même encadré.

25 Êtes-vous d'accord avec moi que quand vous

1 parlez d'éléments tangibles liés aux difficultés
2 techniques c'est un incontournable pour la Ville de
3 Montréal?

4 R. Selon le rapport, oui.

5 Q. [223] Et d'ailleurs vous le dites je pense deux
6 pages plus loin, je vais le revoir tantôt, j'irai
7 d'une façon plus précise. Alors, quand on parle de
8 difficultés techniques, vous avez parlé de dalles
9 de béton...

10 R. Oui.

11 Q. [224] ... qui sont enlevées de plus en plus, on a
12 eu le témoignage de monsieur Zambito qui a été
13 confronté avec une dalle de béton dont il n'avait
14 pas été informé et sur un contrat de sept, huit
15 millions (7-8 M), ça représentait huit cent mille
16 dollars (800 000 \$) de travaux supplémentaires.

17 R. Oui.

18 Q. [225] Alors, c'est important ça. Pierres calibrées,
19 vous en avez bien parlé, travaux d'hiver,
20 conditions d'hiver, est-ce que vous êtes d'accord
21 avec moi qu'il y a d'autres problèmes comme la
22 nappe phréatique dans la région de Montréal, êtes-
23 vous au courant de ça?

24 R. Disons que...

25

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Je dirais objection.

3 Me DENIS HOULE :

4 Ah, bon.

5 Me CLAUDINE ROY :

6 Peut-être vous mentionnez comme vous l'avez fait,
7 là, de demander peut-être si c'est important pour
8 maître Houle, lui demander s'il a été question de
9 ça dans les rapports. Et si effectivement il a été
10 question de ça dans les rapports, il pourra
11 poursuivre, mais je pense que la nappe phréatique,
12 je ne pense pas que monsieur Desrosiers en ait
13 parlé du tout à quelconque moment.

14 Alors, d'arriver avec ça, on introduit des
15 nouvelles données et, là, je pense qu'on va plus
16 loin dans ce qu'on recherche comme réponse de la
17 part du témoin.

18 (11:40:26)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Maître Houle, ce n'est pas, il ne s'agit pas de
21 vous interdire de poser la question du tout, du
22 tout.

23 Me DENIS HOULE :

24 Non, non, je comprends.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est juste de savoir s'il est question de nappe
3 phrématique dans les rapports.

4 Me DENIS HOULE :

5 Je vais lui demander.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 O.K.

8 R. Non.

9 Me DENIS HOULE :

10 Q. [226] Non. Alors, c'est un sujet que vous ne
11 connaissez pas. O.K. La présence d'utilités
12 publiques, ça vous l'avez noté?

13 R. Oui, ça c'est indiqué dans le rapport.

14 Q. [227] Et qui complique les travaux?

15 R. Tout à fait.

16 Q. [228] Et ce pourcentage-là que vous attribuez à
17 plus trente-deux pour cent (32 %) d'éléments
18 tangibles liés aux difficultés techniques, comme on
19 vient d'en parler, c'est un incontournable, et que
20 ce soit un entrepreneur de bonne foi qui
21 soumissionne sur un contrat où il doit rencontrer
22 ces difficultés techniques-là, il n'a pas le choix,
23 il est obligé de charger en conséquence?

24 R. Juste préciser que ce n'est pas moi qui conclus ça,
25 mais c'est le rapport.

1 Q. [229] C'est le rapport, oui, oui. Mais vous êtes
2 d'accord avec la proposition que je viens de faire?
3 C'est que l'entrepreneur de bonne foi, même s'il
4 n'y a pas de collusion, il est confronté à cette
5 situation-là?

6 R. C'est possible, oui.

7 Q. [230] Et l'autre élément que je retiens toujours
8 dans l'encadré de la page 66 : « Éléments tangibles
9 émanant des spécifications du devis, plus trente et
10 un pour cent (31 %). » Également à ça,
11 l'entrepreneur de bonne foi est obligé de
12 travailler avec cette contrainte-là?

13 R. Ce sont des exigences de la Ville dans les devis.
14 Dans sa soumission, il doit donc en tenir compte.

15 Me DENIS HOULE :

16 Ça termine mes questions, Madame.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci, Maître Houle. Maître St-Jean, est-ce que
19 vous voulez... Non.

20 Me MARTIN ST-JEAN :

21 Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci beaucoup, Monsieur Desrosiers.

24 PAR LE TÉMOIN :

25 R. Ça m'a fait plaisir.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Est-ce qu'on a le prochain témoin disponible?

3 Me DENIS GALLANT :

4 Prochain témoin, monsieur Robert Marcil.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parfait.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Qui est accompagné de son avocat, maître Philip
9 Schneider.

10

11

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-cinquième (25ième)
2 jour du mois de février,

3

4 A COMPARU :

5

6 ROBERT MARCIL, ingénieur,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

11 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire.
12 Monsieur Robert Marcil sera entendu et notamment il
13 y aura des questions qui vont lui être posées
14 notamment sur le travail qu'il avait à faire au
15 Service des infrastructures, transport et
16 environnement, ce qu'on appelle le SITE de la Ville
17 de Montréal. Et lors de son départ en juillet deux
18 mille neuf (2009), il occupait, si je ne m'abuse...
19 monsieur Marcil pourra me corriger, mais le poste
20 de directeur par intérim de la Direction de
21 réalisation des travaux.

22 Q. [231] Est-ce que c'est exact?

23 R. C'est exact.

24 Q. [232] Parfait. Alors, bonjour, Monsieur Marcil.

25 R. Bonjour.

1 Q. [233] Mon nom est Denis Gallant. Je suis procureur
2 de la Commission. Je vais vous interroger.

3 R. Parfait.

4 Q. [234] Monsieur Marcil, je vous pose des questions
5 et vous vous adressez aux commissaires et vous
6 répondez à mes questions en regardant les
7 commissaires.

8 R. Parfait.

9 Q. [235] D'accord. Dans un premier temps, je vais vous
10 demander les questions d'usage. Qui est Robert
11 Marcil? Peut-être juste nous dire, vous avez dit
12 lors de votre interrogatoire... pas votre
13 interrogatoire, mais lors de votre assermentation,
14 que vous étiez ingénieur. Peut-être juste nous dire
15 quelles études vous avez faites et quelle
16 institution, puis en quelle année?

17 R. Alors, je suis ingénieur, ingénieur civil de
18 formation. J'ai gradué de l'Université McGill en
19 mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988).

20 Q. [236] Parfait. Et est-ce que vous avez fait des
21 études postsecondaires? Est-ce que vous avez fait
22 maîtrise, MBA?

23 R. Pas de maîtrise mais une mineure en administration.

24 Q. [237] Une mineure en administration. Et vous allez
25 occuper des postes de direction éventuellement?

1 R. Absolument.

2 Q. [238] Parfait. Ceci étant dit, je vais vous
3 demander peut-être, de façon très concise, peut-
4 être nous dire quels emplois vous avez occupés
5 avant d'aller à la Ville de Montréal?

6 R. J'ai travaillé pour une entreprise de construction
7 après ma graduation, donc fin des années quatre-
8 vingt (80), pour l'entreprise BauVal, qui est une
9 entreprise de construction qui oeuvre un peu
10 partout dans la grande région de Montréal,
11 particulièrement sur des travaux routiers, donc
12 pour le ministère des Transports, mais également un
13 petit peu pour les différentes municipalités.

14 Par la suite, début des années quatre-
15 vingt-dix (90), j'ai oeuvré pour la Ville de
16 Saint-Jérôme; par la suite, pour la Ville de
17 LaSalle; et pour terminer ma carrière dans le
18 domaine municipal, avec la Ville de Montréal, donc
19 à partir de deux mille trois (2003) à peu près.

20 Q. [239] À partir de deux mille trois (2003). Peut-
21 être juste nous parler peut-être de l'emploi que
22 vous occupiez pour Ville de LaSalle, parce que
23 c'est avant les fusions municipales?

24 R. Oui, absolument.

25 Q. [240] Donc, quel emploi vous occupiez à LaSalle?

1 R. J'étais chef de division. Donc, chef de division au
2 niveau technique. Donc naturellement un peu de
3 façon très similaire à ce qui se faisait à
4 Montréal. Donc, de la gestion de projets à
5 l'interne, des équipes de conception, de
6 réalisation et également du travail avec des
7 consultants externes.

8 Q. [241] Parfait. Et vous allez arriver, comme vous
9 dites, vous allez occuper un emploi similaire à la
10 Ville de Montréal. Est-ce que vous allez travailler
11 à la Ville de Montréal à partir de la naissance de
12 la grande ville?

13 R. Oui, effectivement, le poste, en fait c'est un
14 nouveau poste qui a été créé au début des années
15 deux mille (2000), donc deux mille trois (2003),
16 suite à la fusion de deux mille un (2001).

17 Q. [242] Je veux vraiment comprendre, parce que je
18 comprends que vous avez terminé votre carrière à la
19 Ville de Montréal à titre de directeur par intérim
20 à la réalisation des travaux. J'imagine que vous
21 avez gravi des échelons. Quand vous arrivez à la
22 Ville de Montréal, quel est le poste exactement que
23 vous occupez?

24 R. C'est chef de division Ingénierie de la voirie.

25 Q. [243] Parfait. Je veux juste regarder, là, certains

1 organigrammes, parce que ça a changé avec le fil
2 des années.

3 R. Ça a changé énormément.

4 Q. [244] Énormément. Et notamment les appellations de
5 service, les personnes, et je veux vraiment qu'on
6 comprenne bien, qu'on appelle les choses si, en
7 deux mille trois (2003), deux mille quatre (2004),
8 vous occupiez telle, telle fonction...

9 R. D'accord.

10 Q. [245] ... je ne veux pas me méprendre non plus. Or,
11 on va demander l'onglet 1. J'ai mis en liasse
12 certains organigrammes. Peut-être juste les
13 vérifier avec vous. Vous voyez bien, oui?

14 R. Hum, hum. Oui.

15 Q. [246] Parfait. Et vous allez voir, peut-être juste,
16 on va commencer en deux mille trois (2003). Alors,
17 ce qu'on voit ici, c'est que le directeur général,
18 c'est Guy Coulombe. Et sous monsieur Yves Provost,
19 directeur général adjoint, Service d'environnement,
20 de la voirie et des réseaux. Je comprends que, ça,
21 ça va changer de nom à un moment donné, ça va
22 devenir le SITE, c'est exact?

23 R. Oui. Absolument. C'est exact.

24 Q. [247] Yves Provost, le directeur général adjoint.
25 Ensuite de ça vous avez la direction de transport

1 et de la voirie, monsieur Jacques Gagnon?

2 R. Hum, hum.

3 Q. [248] Et ensuite de ça, vous avez... C'est séparé
4 en deux. Vous avez la division de l'ingénierie
5 urbaine; donc, vous êtes chef de division à ce
6 moment-là?

7 R. Absolument.

8 Q. [249] C'est exact? Robert Marcil. Et vous avez la
9 division d'ingénierie de la voirie, Laurent Gravel.

10 R. C'est ça.

11 Q. [250] Parfait. Et j'ai juste, là, j'ai mis beaucoup
12 de noms, j'ai caviardé beaucoup de noms parce que
13 ce n'est pas d'intérêt pour les questions que j'ai
14 à vous poser, mais à ce moment-là, vous avez, sous
15 votre... comment dire... sous vos ordres, monsieur
16 Gilles Surprenant, et vous avez monsieur Yves
17 Themens.

18 R. Oui. Absolument.

19 Q. [251] Parfait. Et ensuite de ça il y a une autre
20 division, qui est l'ingénierie de la voirie, qui
21 est Laurent Gravel, qui va être votre homologue,
22 là, dans le fond?

23 R. Hum, hum. Oui.

24 Q. [252] Il va occuper à peu près les mêmes fonctions
25 que vous. Et lui aura, à ce moment-là, les

1 ingénieurs Gilles Vézina, Guy Girard et Luc
2 Leclerc, et il aura également des surveillants de
3 chantier, qui sont Michel Paquette et François
4 Thériault. Et peut-être juste nous dire, là, à ce
5 moment-là, c'était quoi les différences? Vous, vous
6 aviez vraiment la conception? Peut-être juste nous
7 expliquer...

8 R. Oui.

9 Q. [253] ... comment ça fonctionnait à ce moment-là
10 pour commencer, là.

11 R. En fait, ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'au
12 début des années deux mille (2000)...

13 Q. [254] Oui.

14 R. ... la Ville de Montréal a vécu tout un
15 bouleversement avec la création de la nouvelle
16 Ville, la Ville fusionnée. Autour de deux mille
17 trois (2003), en fait, il y a plusieurs
18 arrondissements qui étaient d'ex-villes, ces
19 villes-là avaient déjà des services d'ingénierie.
20 Par exemple, LaSalle avait son propre service
21 d'ingénierie dans les...

22 Q. [255] Verdun?

23 R. Excusez-moi.

24 Q. [256] Allez-y.

25 R. Verdun et plusieurs autres. Ce que la Ville de

1 Montréal, la Ville centre, ce que nous on se
2 plaisait à appeler Montréal 1, donc les neuf
3 arrondissements de l'ancien Montréal, ces neuf
4 arrondissements étaient gérés par ce qu'on appelait
5 les Travaux publics.

6 Q. [257] O.K.

7 R. Donc, et c'est monsieur Gagnon qui, dont on voit
8 dans l'organigramme, c'est monsieur Gagnon qui
9 avait la responsabilité des équipes d'ingé... de ce
10 qui n'était pas l'ingénierie urbaine et
11 l'ingénierie de la voirie, mais sous une autre
12 appellation. Alors, ce que la Ville a décidé de
13 faire à ce moment-là, c'est d'offrir à ses neuf
14 arrondissements un service d'ingénierie par le
15 groupe d'ingénierie urbaine. Et c'est le poste,
16 donc, que j'allais donc occuper. Donc, de servir de
17 bureau de génie-conseil interne pour les neuf
18 arrondissements de la Ville de Montréal, de
19 l'ancienne Ville de Montréal.

20 Q. [258] Parfait. Puis quand vous dites de bureau de
21 génie civil interne, c'est-à-dire la Ville devient
22 votre cliente. Un peu comme...

23 R. Exactement.

24 Q. [259] Un peu, si je peux faire le parallèle, avec
25 le contentieux de la Ville.

1 R. Exactement. Même, même modèle. Et, ce qui a été
2 également décidé, c'est de créer ingénierie de la
3 voirie, et c'est monsieur Gravel, qui venait, je
4 crois, de Ville St-Laurent à ce moment-là.
5 L'ingénierie de la voirie avait la responsabilité
6 du réseau artériel. Il faut également bien
7 comprendre que dans les responsabilités qui ont été
8 imparties à la grande Ville et aux arrondissements,
9 on avait des éléments très, très distincts, très
10 clairs au niveau des responsabilités de chacun.

11 Q. [260] O.K.

12 R. Le réseau artériel était la responsabilité de la
13 Ville centre. Et c'est ce que le groupe
14 d'ingénierie de la voirie avait comme
15 responsabilité.

16 Q. [261] De s'occuper.

17 R. Exactement.

18 Q. [262] Parfait. Alors si je vais maintenant, on va
19 aller au prochain organigramme, en deux mille
20 quatre (2004). Alors...

21 R. Je voudrais peut-être juste clarifier un élément.

22 Q. [263] Oui oui. Oui, clarifiez.

23 R. Effecti...

24 Q. [264] Voulez-vous qu'on revienne, excusez-moi, à
25 deux mille trois (2003)?

1 R. Oui, ça pourrait être... Ça pourrait être
2 intéressant.

3 Q. [265] Madame Blanchette, juste revenir, monsieur
4 Marcil va compléter son explication.

5 R. On voit très bien que la répartition du personnel
6 avait été faite par les gens en place, donc
7 probablement par monsieur Gagnon et les gens dans
8 l'organisation, et les gens de conception étaient
9 plus dans une équipe, donc l'ingénierie urbaine, et
10 les gens de réalisation étaient du côté de
11 l'ingénierie de la voirie, et il était donc convenu
12 qu'on s'échangeait des services mutuels entre les
13 deux divisions.

14 Q. [266] Parfait. Puis à un moment donné on verra,
15 avec les... On verra avec les organigrammes, à un
16 moment donné, on va... Tout ça va... Vous allez
17 devenir le patron de tout ce beau monde-là à un
18 moment donné.

19 R. Oui. Absolument. Absolument.

20 Q. [267] O.K. Alors nous allons aller maintenant en
21 deux mille quatre (2004). Je vous dirais que ça ne
22 change pas tellement grand-chose, par contre vous
23 avez maintenant un nouveau directeur général.
24 Monsieur Abdallah va devenir...

25 R. C'est ça.

1 Q. [268] ... techniquement votre patron?

2 R. Hum, hum.

3 Q. [269] Et il y a également le nom qui va changer. Le
4 nom qu'on appelle, que vous appeliez, à votre
5 départ, le SITE, le Service des infrastructures,
6 transport et environnement. Monsieur Yves Provost
7 sera le directeur général adjoint?

8 R. Oui.

9 Q. [270] Et la Direction d'ingénierie de la voirie,
10 chapeauté par monsieur Jacques Gagnon, puis encore
11 une fois nous aurons la division d'ingénierie de la
12 voirie chapeauté par monsieur Laurent Gravel, qui
13 va être le chef de division, et vous également,
14 Monsieur Marcil, à l'ingénierie urbaine.

15 R. C'est ça.

16 Q. [271] C'est exact?

17 R. C'est ça.

18 Q. [272] Parfait. Deux mille cinq (2005). Alors,
19 maintenant nous avons pour l'organigramme, je ne
20 vous répéterai pas, c'est peut-être toujours la
21 même chose, mais c'est là qu'on comprend division
22 de l'ingénierie de la voirie. Alors, vous êtes
23 maintenant le chef de division en deux mille cinq
24 (2005)?

25 R. Hum, hum.

1 Q. [273] Et, là, les gens vont être sous vos ordres.
2 Alors, on va avoir Gilles Vézina, Yves Themens, Guy
3 Girard, Luc Leclerc, Gilles Surprenant et on aura
4 les agents techniques, Michel Paquette et François
5 Thériault?

6 R. Absolument.

7 Q. [274] Est-ce qu'il y a une raison particulière
8 pourquoi vous allez devenir le chef de division de
9 tous ces gens-là?

10 R. En fait, au cours de deux mille quatre (2004),
11 monsieur Gravel a accepté un poste dans
12 l'arrondissement de Rivière-des-Prairies/Pointe-
13 aux-Trembles. Donc, le poste est donc devenu
14 vacant. Et il faut dire également qu'il y avait
15 très peu de financement dans les projets artériels,
16 à ce moment-là, je crois de mémoire qu'en deux
17 mille trois (2003) ou deux mille quatre (2004), il
18 y a à peu près cinq millions (5 M) en
19 investissements et en infrastructures dans le
20 réseau artériel.

21 Donc, monsieur Gravel voyant que
22 l'organisation ne débouchait pas tellement, on ne
23 savait pas trop, trop où tout ça allait nous mener,
24 a décidé de choisir un poste, de prendre un poste
25 dans un arrondissement. On a donc décidé, donc, que

1 j'allais occuper la fonction de responsable des
2 deux divisions.

3 Par contre, en deux mille cinq (2005) est
4 arrivée une certaine évaluation complète du..., de
5 la façon dont on allait faire de l'ingénierie. En
6 fait, à partir de deux mille trois (2003) il y a
7 une table de travail que monsieur Coulombe a mis en
8 place, sur laquelle on m'a demandé de participer.
9 C'est une grande réflexion sur la décentralisation
10 de l'ingénierie urbaine.

11 En fait ce que la direction générale se
12 posait comme questions, est-ce qu'on doit conserver
13 à la Ville-centre une unité d'ingénierie, donc,
14 pour desservir les arrondissements ou est-ce qu'on
15 ne doit tout simplement pas se départir de tout ça
16 et transférer le personnel et les responsabilités
17 dans chacun des arrondissements, comme les villes
18 comme Saint-Léonard, LaSalle, Verdun dont on disait
19 tout à l'heure avaient leur propre unité.

20 Alors, il y a un long débat qui s'est fait,
21 il y a trois personnes de la direction générale,
22 madame Stella Guy qui y travaillait, il y avait
23 également un représentant qui venait de Verdun et
24 monsieur Duncan Campbell également participaient à
25 cette réflexion. Réflexion à laquelle je faisais

1 partie sur voir comment est-ce qu'on peut organiser
2 tout ça.

3 Après plusieurs mois de réflexion et de...,
4 d'évaluation, ce qui a été décidé c'est de re...,
5 de donner en fait aux neuf arrondissements de
6 l'ancien Montréal, de leur redonner la capacité
7 d'avoir leur propre service d'ingénierie et de
8 conserver à la Ville-Centre une unité d'ingénierie,
9 mais spécifique pour le réseau artériel.

10 Donc, on a décidé de se concentrer à la
11 Ville-Centre sur les responsabilités qui lui
12 étaient données par le cadre de la Loi 170. Alors,
13 c'est à ce moment-là qu'on a donc pris le
14 personnel, il y a encore eu une longue période de
15 discussions avec les représentants des
16 arrondissements pour se départager les tâches et
17 par la suite avec le Syndicat des cols blancs et
18 des professionnels pour se départager le personnel.

19 Et quelque part, fin deux mille quatre
20 (2004), début deux mille cinq (2005), le personnel
21 a donc été scindé et on a gardé à la Ville-Centre
22 l'ingénierie de la voirie comme on le voit ici.

23 Q. [275] O.K. Et quand on a l'ingénierie de la voirie,
24 quand on parle des trois grands groupes, ça en fait
25 partie, c'est-à-dire vous avez aqueduc, égout,

1 aqueduc, vous avez le pavage et les trottoirs, ça,
2 ça relève de la Ville, de la Ville-Centre?

3 R. En fait, il y a également et votre organigramme ne
4 le démontre pas, mais en plus de l'ingénierie de la
5 voirie sous monsieur Provost.

6 Q. [276] Oui?

7 R. Sous le SITE, il y a également la direction de la
8 gestion des eaux. Direction de la gestion des eaux,
9 trois unités d'affaires. Donc, il y a les usines de
10 production d'eau potable.

11 Q. [277] Hum, hum?

12 R. Il y a également les usines, l'usine d'épuration et
13 une unité qu'on appelle la gestion stratégique des
14 eaux. Et ce sont ces trois unités-là qui ont la
15 responsabilité de faire tout ce qui touche au
16 niveau hydraulique, donc, au niveau des projets
17 d'égouts, aqueducs.

18 Par contre, étant donné que les gens dans
19 l'ingénierie de la voirie avaient une certaine
20 expertise, parce que ces gens-là étaient issus du
21 Montréal historique et que ces gens-là avaient une
22 expertise également en aqueduc, égouts. Il a été
23 convenu que tant et aussi longtemps que les
24 arrondissements n'avaient pas leur pleine
25 autonomie, n'étaient pas pleinement équipés en

1 ressources humaines et au niveau technique pour
2 pouvoir faire leur propre projet d'aqueduc et
3 d'égouts, c'est l'ingénierie de la voirie qui
4 allait continuer à faire ce service-là.

5 Donc, le groupe d'ingénierie de la voirie
6 était vraiment un groupe qui travaillait au service
7 d'autres unités d'affaire, les arrondissements ou
8 encore d'autres unités d'affaire provenant de la
9 Ville-Centre.

10 Q. Je ne veux pas, je ne veux pas aller trop loin non
11 plus sur ce sujet-là, mais est-ce que c'était
12 encore le cas en deux mille neuf (2009) à votre
13 départ?

14 R. Il en restait encore, effectivement.

15 Q. [278] Il en restait encore?

16 R. Il en restait encore. Il y a des arrondissements
17 qui ne s'étaient pas munis encore du personnel ou
18 encore qui n'avaient peut-être pas la volonté de se
19 munir de personnel pour faire ce genre de projet-
20 là.

21 Q. [279] Parfait. Je vais aller, je n'ai pas tout mis
22 les organigrammes, mais peut-être juste ceux que
23 j'ai besoin un peu plus d'explications. Je vais
24 vous demander de nous, la suivante qui est deux
25 mille sept (2007), là, j'ai à dessein, je n'ai pas

1 mis la deux mille six (2006). Alors, vous avez à ce
2 moment-là à deux mille sept (2007), vous avez
3 monsieur Abdallah, à la direction générale, mais
4 qui va quitter en novembre deux mille sept (2007).
5 Et monsieur Claude Léger, l'appellation monsieur
6 Claude Léger, à titre de directeur général à partir
7 de juillet deux mille six (2006). Toujours monsieur
8 Yves Provost qui va être le directeur général du
9 SITE?

10 R. C'est ça.

11 Q. [280] Le directeur de la réalisation des travaux,
12 soit monsieur Gilles Robillard. Et vous allez être
13 toujours à la Division de la construction et de la
14 mise en oeuvre des projets. Là, on change
15 d'appellation.

16 R. En fait, deux mille six (2006), une autre
17 restructuration. À Montréal, c'est chose courante,
18 les restructurations, c'est à peu près aux années.
19 Donc restructuration encore une fois. On décide
20 donc de créer sous le SITE une nouvelle entité
21 d'affaires qui sera la Direction de la réalisation
22 des travaux. Et c'est monsieur Gilles Robillard,
23 qui est un ancien, donc qui travaillait à l'époque
24 avec monsieur Jacques Gagnon, donc qui était dans
25 l'organisation depuis le début des années quatre-

1 vingt-dix (90), qui avait travaillé aux anciens
2 Travaux publics, et c'est lui qui prend donc la
3 tête de cette direction. Direction de la
4 réalisation comporte une division, celle dont
5 j'allais prendre la tête et celle de la
6 construction et la mise en oeuvre. Il y a également
7 le laboratoire et la géomatique.

8 Q. [281] Ceux qu'on va regarder, c'est un petit peu
9 plus détaillé comme plan. On va aller à la
10 prochaine page. Alors, de la Division... de la
11 Direction de la réalisation des travaux, la
12 Division de la construction et de la mise en oeuvre
13 des projets, la surveillance des travaux. Là, il va
14 y avoir des gens sous vous?

15 R. Oui, absolument.

16 Q. [282] À ce moment-là, il va y avoir le chef de
17 groupe, qui va être monsieur Gilles Vézina?

18 R. Hum, hum.

19 Q. [283] Et qui va avoir sous ses ordres messieurs Guy
20 Girard et Luc Leclerc?

21 R. Oui.

22 Q. [284] Et il y aura également, au niveau des agents
23 techniques, toujours les mêmes personnes. Je sais
24 que c'est un petit peu noir. C'est ce qu'on nous a
25 transmis. Il y a Michel Paquette, et je vous dis

1 que c'est monsieur François Thériault.

2 R. Oui. Il manque, il y a Marc Hébert également.

3 Q. [285] Marc Hébert également.

4 R. Qui était là, oui, dans le groupe d'ingénieurs
5 responsables de gestion puis de surveillance de
6 projets.

7 Q. [286] Parfait. Mais celui qui va être à la tête de
8 ce, je dirais, de ce département-là, si on parle,
9 de la surveillance des travaux, ça va être monsieur
10 Gilles Vézina?

11 R. C'est ça.

12 Q. [287] Et vous allez être son supérieur immédiat?

13 R. Absolument, oui.

14 Q. [288] Absolument. Alors, ensuite de ça, si nous
15 allons à la prochaine page. Vous avez ce qu'on
16 appelle la Coordination, gestion des contrats. Et
17 l'ingénieur chef de groupe va être monsieur Yves
18 Themens?

19 R. Oui.

20 Q. [289] Exact. Et ça également, c'est un groupe qui
21 est sous vos ordres?

22 R. Oui. En fait, monsieur Themens a remplacé monsieur
23 d'Addario qui a pris sa retraite, je crois en deux
24 mille six (2006), donc qui était dans
25 l'organisation depuis une trentaine d'années comme

1 chef de groupe pour tout ce qui touchait la
2 conception, tant des projets routiers que des
3 projets d'égouts, aqueduc.

4 Q. [290] Mais je vais me servir de cet organigramme
5 pour que vous nous expliquiez en détail les rôles
6 de chacun, surtout votre rôle. On va aller à la
7 prochaine page, qui est toujours la Division de la
8 construction et de la mise en oeuvre des projets,
9 aqueduc et égouts. Et nous allons avoir le chef de
10 groupe qui est monsieur Yves Chamberland?

11 R. Hum, hum.

12 Q. [291] Parfait. Prochaine page, Division de la
13 construction et de la mise en oeuvre des projets
14 toujours, bureau de soutien aux projets. Donc, vous
15 avez également un chef de groupe qui est là. Vous
16 allez avoir la Division l'administration. Donc, le
17 chef de division Robert Marcil. Ça, je pense, c'est
18 vraiment tout le... pas le technique, mais
19 l'administratif.

20 R. Hum, hum.

21 Q. [292] Vous avez également un autre groupe qui
22 s'appelle Structures routières qui va être... le
23 chef de groupe va être monsieur Michel Thibault?

24 R. Oui. En fait, ce groupe-là s'est rajouté. Ce
25 groupe-là a toujours été une responsabilité qui

1 incombait à la planification des transports, parce
2 que, également, il y a un groupe transport,
3 toujours sous l'égide de monsieur Provost. Et dans
4 cette restructuration-là de deux mille six (2006)
5 où on a créé la Direction de la réalisation des
6 travaux, le groupe Gestion des ouvrages, les
7 ouvrages des ponts, tunnels, a traversé justement
8 dans notre... sous la juridiction de notre
9 direction.

10 Q. [293] Parfait. Prochaine page, on va avoir un autre
11 groupe, encore chapeauté par un chef de groupe, qui
12 va être monsieur Marc Hébert, pour la voirie,
13 électricité, aqueduc et égout secondaire, et dans
14 lequel monsieur Gilles Surprenant sera sous les
15 ordres de monsieur Marc Hébert?

16 R. Oui. En fait, ce que vous nous apportez là, c'est
17 une modification d'organigramme. À l'époque, ce
18 poste-là était détenu par monsieur Themens. Et
19 monsieur Themens a migré vers un travail beaucoup
20 plus administratif, et c'est monsieur Hébert qui a
21 pris la tête du groupe. En fait, c'est le groupe
22 conception qui réalisait à la conception des
23 projets et la portion électricité.

24 Q. [294] Parfait. Deux mille sept (2007) va être une
25 année qui va intéresser beaucoup la Commission.

1 Peut-être qu'on va s'y attarder un petit peu.
2 C'est-à-dire, vous avez, au niveau de la
3 surveillance des travaux, je sais qu'il y a des
4 témoins qui nous l'ont expliqué, là, mais peut-être
5 juste, là, vous, en tant que tel, peut-être nous
6 décrire c'était quoi votre rôle par rapport au
7 groupe surveillance des travaux.

8 R. En fait, ma responsabilité...

9 Q. [295] Oui.

10 R. ... comme chef de division?

11 Q. [296] Oui oui.

12 R. En fait, la responsabilité du chef de division est
13 une responsabilité de coordination et de
14 planification auprès de l'équipe. J'avais peu
15 d'interaction avec le quotidien technique, tant en
16 conception qu'en réalisation. Il y avait des...
17 Naturellement, il y avait des ingénieurs chefs de
18 groupe qui s'en occupaient, et des ingénieurs à
19 tous les niveaux pour s'occuper des projets. Mon
20 rôle, donc, était un rôle, beaucoup plus un rôle
21 d'encadrement. Je vous rappelle que lorsque je suis
22 arrivé, autour de deux mille trois (2003), un
23 rapport de gestion d'à peu près un cadre pour
24 soixante-cinq (65) employés syndiqués, j'étais le
25 seul cadre dans le groupe. Même monsieur Vézina,

1 monsieur D'Addario, c'était... Même s'ils étaient
2 des ingénieurs chefs de groupe, ces gens-là étaient
3 syndiqués. Donc...

4 Q. [297] Mais je veux juste... Je veux juste revenir
5 au niveau de la réalisation des travaux. C'est-à-
6 dire vous chapeautez, là, on a vu, là, vous avez
7 plusieurs... Il y a comme eu une décentralisation,
8 si je ne m'abuse. C'est ça?

9 R. Il y a eu une décentralisation pour les activités
10 qui relevaient des arrondissements. Par contre, les
11 activités...

12 Q. [298] Non non, mais laissez-moi juste terminer. Et
13 on a nommé des chefs, on a nommé des chefs de
14 groupe.

15 R. Oui. Absolument.

16 Q. [299] Parfait.

17 R. Absolument.

18 Q. [300] Donc, ce qui vous dégage...

19 R. Absolument.

20 Q. [301] ... à mon avis...

21 R. Absolument.

22 Q. [302] ... comme cadre, là, du...

23 R. Oui. Absolument.

24 Q. [303] ... comme vous l'avez dit, du travail du day-
25 to-day.

1 R. Oui.

2 Q. [304] Exact?

3 R. C'est exact.

4 Q. [305] Parfait. Alors, par rapport à monsieur
5 Vézina, monsieur Vézina est votre subalterne, est-
6 ce qu'il a les coudées franches avec ses
7 ingénieurs? Comment ça fonctionne? Peut-être juste
8 nous expliquer, puis je vais y aller groupe par
9 groupe, Monsieur Marcil.

10 R. Hum, hum. Bien, en fait, il a les coudées franches,
11 oui, jusqu'à un certain... jusqu'à un certain
12 niveau. Monsieur Vézina a la responsabilité de
13 faire avancer les différents projets, les
14 différents mandats qui lui sont confiés. Une fois
15 que le projet a été octroyé par le comité exécutif
16 et le conseil de ville, donc, le projet revient à
17 la direction, et c'est monsieur Vézina qui en prend
18 charge et qui va le distribuer à son ingénieur, ou
19 à un de ses ingénieurs, ou encore qui va le
20 distribuer aussi à un ingénieur-conseil, dans
21 certains cas, et c'est lui qui fait le suivi du
22 projet, effectivement.

23 Q. [306] O.K. Est-ce que c'est lui qui fait le suivi,
24 qui a les interactions avec les entrepreneurs, par
25 exemple?

1 R. Absolument. Dans la... La plupart du temps, oui.

2 Effectivement.

3 Q. [307] O.K. Avec les firmes de génie-conseil
4 externes.

5 R. Oui. À partir du moment où on est en réalisation,
6 effectivement, le point de chute pour les
7 différents projets qui sont réalisés par les firmes
8 externes, le point de chute est monsieur Vézina.

9 Q. [308] Parfait. Et est-ce que monsieur Vézina a des
10 comptes à vous rendre, sur une base quotidienne ou
11 hebdomadaire? Comment ça fonctionne?

12 R. Bien, pas sur une base quotidienne. Naturellement,
13 s'il y a un problème majeur, il m'en parle. À un
14 certain moment on a même, je crois que c'est autour
15 de deux mille sept (2007), on a créé également un
16 poste de chef de section au-dessus de monsieur
17 Vézina. Donc, c'est monsieur... Étant donné que le
18 volume de travail augmentait considérablement, et
19 c'est monsieur Mario Duguay qui a pris la
20 responsabilité, qui était également un ingénieur de
21 notre équipe. Donc, monsieur Duguay avait une
22 relation beaucoup plus étroite avec monsieur Vézina
23 dans le suivi des projets, effectivement.

24 Q. [309] Parfait. S'il y a des problèmes, par exemple,
25 entre monsieur Leclerc ou un des agents ou des...

1 un des techniciens, monsieur Thériault, et caetera,
2 la personne qui doit s'occuper de ces problèmes-là
3 au quotidien, est-ce que c'est monsieur Vézina?

4 R. C'est monsieur Vézina. Absolument.

5 Q. [310] Est-ce qu'on vous avise?

6 R. Est-ce qu'on m'a... Si vous avez des cas précis...
7 Je ne me souviens pas de cas précis où on m'aurait
8 parlé d'une problématique avec un employé. Il peut
9 arriver des problématiques techniques importantes
10 où monsieur Vézina vient me poser la question,
11 « Qu'est-ce que vous en pensez, Monsieur Marcil?
12 Qu'est-ce qu'on pourrait faire dans une situation
13 comme ça? » Mais, autrement, c'est le quotidien qui
14 est géré par monsieur Vézina. On se rencontre, je
15 crois qu'on a des réunions de planification peut-
16 être aux deux semaines ou aux mois pour voir un peu
17 l'avancement des projets, et c'est un peu la façon
18 de fonctionner.

19 Q. [311] Est-ce que vous avez des interactions
20 directement, par exemple, avec monsieur Leclerc?

21 R. Non. Absolument pas.

22 Q. [312] Absolument pas.

23 R. Non.

24 Q. [313] Ça, ce monsieur-là, vous n'avez pas, lui, à
25 lui parler, vous n'avez pas...

1 R. Au quotidien, non. On se croise, on se croise dans
2 le bureau, « Bonjour, ça va? Y a-t-il quelque chose
3 de spécial? » Mais il n'y a pas de... Monsieur
4 Leclerc a une problématique sur un chantier, c'est
5 monsieur Vézina qu'il va voir.

6 Q. [314] Parfait. C'est la même chose pour monsieur
7 François Thériault?

8 R. Bien, absolument. Absolument.

9 Q. [315] Ils ne sont pas des ingénieurs?

10 R. Les techniciens... Les techniciens relèvent, dans
11 l'organigramme, relèvent de monsieur Vézina. Mais a
12 priori, lorsqu'il y a une problématique sur un
13 chantier et que le technicien est interpellé, le
14 technicien va aller voir son ingénieur responsable.

15 Q. [316] Parfait. On va aller à la prochaine page. On
16 va parler maintenant de monsieur Yves Themens, qui
17 va être le chef de groupe de la coordination,
18 gestion des contrats. Peut-être juste nous
19 expliquer en quoi son travail consistait, là, en
20 tant que chef de groupe.

21 R. En fait, monsieur Themens a occupé pendant un
22 certain temps le poste de chef de groupe au niveau
23 de la conception, et à un certain moment donné, je
24 crois que c'est quelque part fin deux mille sept
25 (2007), début deux mille huit (2008), votre

1 organigramme date, est daté de deux mille huit
2 (2008), donc c'est probablement durant cette
3 période...

4 Q. [317] C'est en deux mille sept (2007).

5 R. Pourtant, je vois bien deux mille huit (2008) en
6 haut...

7 Q. [318] Je ne sais pas pourquoi on est rendu en deux
8 mille huit (2008), là. Revenez à deux mille sept
9 (2007). J'étais toujours en deux mille sept (2007).
10 Je m'excuse. Alors, je vais juste revenir à la
11 deuxième page, à savoir quand monsieur Yves Themens
12 est le chef de groupe pour la coordination, gestion
13 des contrats.

14 R. O.K. Je pense que c'est sur la page précédente.

15 Q. [319] C'est la page précédente.

16 R. Précédente.

17 Q. [320] Précédente, Madame Blanchette.

18 R. Un petit peu plus loin encore. Encore plus loin.

19 Q. [321] Encore plus loin.

20 R. Voilà, voilà, voilà. Vous l'avez.

21 Q. [322] Non.

22 R. Oui. C'est ce...

23 Q. [323] C'est encore...

24 R. Je crois que c'est cet organigramme-là.

25 Q. [324] Non. Je ne suis pas là, moi. Moi je suis dans

1 cet organigramme-là, mais je suis à la page
2 coordination, gestion des contrats. Monsieur Yves
3 Themens. Ah, peu importe, là, on la verra à un
4 moment donné, Monsieur Marcil. Peut-être juste nous
5 expliquer en quoi consistait le poste de monsieur
6 Themens.

7 R. En fait, Montréal étant une organisation fort
8 complexe...

9 Q. [325] Oui.

10 R. ... et où la bureaucratie y est très présente, à
11 partir du moment où on a un projet de, ce qu'on
12 appelait un GD... un sommaire décisionnel à livrer
13 au comité exécutif, il faut en faire un suivi qui
14 est extrêmement rigoureux. Généralement, bon, on va
15 vous donner un exemple où on fait un octroi de
16 contrat, suite à la période de soumissions il y a
17 un octroi de contrat qui est préparé, l'ingénieur
18 qui a travaillé le projet va travailler à élaborer
19 son document de présentation, expliquer, bon, les
20 raisons du projet, les coûts et tout ça.

21 Le rôle de monsieur Themens, avait un rôle
22 de synthétiseur au niveau de ce travail-là, donc
23 c'était de récupérer le travail des différents
24 ingénieurs, uniformiser le contenu des sommaires
25 décisionnels, donc aller chercher des bonnes

1 interventions, et s'assurer que les différents
2 intervenants puissent octroyer le contrat, donner
3 leur intervention positive jusqu'à la livraison du
4 projet, du sommaire décisionnel, au comité
5 exécutif.

6 En fait, lorsqu'on a un projet, un octroi
7 de contrat, par exemple, on peut se retrouver avec
8 une douzaine d'intervenants qui vont donner une
9 approbation au projet, donc ça peut être le client,
10 donc un arrondissement, ça peut être la Direction
11 des eaux, les finances, le contentieux. Tout ça
12 finit au bureau du directeur général, il y a une
13 équipe qui travaille au processus décisionnel et
14 s'assure, justement, que tout est conforme, il y a
15 une série de questions. Donc, le processus est
16 extrêmement long. Et si on veut s'assurer d'être
17 capable de livrer les projets à l'intérieur d'une
18 année donnée, il faut suivre de façon très très
19 très rigoureuse l'ensemble des sommaires
20 décisionnels, et c'est un peu une partie du travail
21 que monsieur Themens avait à faire.

22 Q. [326] Est-ce que vous aviez une part à jouer dans
23 cette... Est-ce que vous aviez un rôle à jouer au
24 niveau des sommaires décisionnels?

25 R. L'approbation du sommaire décisionnel, une fois que

1 le sommaire décisionnel était réalisé, j'avais une
2 approbation à faire, comme le directeur, mon
3 directeur, monsieur Robillard, avait à le faire, et
4 comme les gens, les différents intervenants dans le
5 sommaire.

6 Dans les situations particulières, monsieur
7 Themens pouvait effectivement me poser des
8 questions, mais dans le quotidien, règle générale,
9 c'est monsieur Themens qui faisait le travail de
10 coordination à ce niveau-là.

11 Q. [327] Parfait. Je veux juste revenir un petit peu
12 plus en avant, c'est-à-dire que vous avez expliqué
13 que monsieur Themens, avant d'avoir ce rôle-là,
14 était chef de groupe à la conception.

15 R. Hum, hum.

16 Q. [328] Exact?

17 R. Oui.

18 Q. [329] Parfait. Donc, à ce moment-là, est-ce que les
19 chefs de groupe à la conception ont un rôle à jouer
20 dans les sommaires décisionnels?

21 R. Bien, règle générale, ce qu'on a voulu instaurer
22 comme mécanique de travail, c'est qu'on voulait
23 responsabiliser nos ingénieurs concepteurs à
24 travailler eux-mêmes leurs propres sommaires
25 décisionnels, mais s'assurer d'avoir une certaine

1 uniformité.

2 Dans les premières années, ce qu'on
3 s'apercevait, c'est que chaque ingénieur faisait un
4 peu son bout de chemin, on envoyait le sommaire
5 décisionnel au comité exécutif, et en cours de
6 route, les différents intervenants, et
7 particulièrement quand ça arrivait au bureau du
8 directeur général, il y avait quarante-deux (42)
9 questions, ce n'était pas tout à fait ce qu'il
10 voulait avoir, alors on a décidé, justement,
11 d'essayer d'encadrer le processus un peu plus, et
12 c'est à ce moment-là que monsieur Themens a pris ce
13 rôle de coordination.

14 Donc, en demandant aux ingénieurs d'être
15 plus responsables dans la participation au niveau
16 de la rédaction des sommaires décisionnels, oui,
17 techniquement, le chef de groupe avait la
18 responsabilité de jeter un coup d'oeil sur ce qui
19 se faisait avant que le tout arrive sur le bureau
20 de monsieur Themens.

21 Q. [330] Parfait. Donc, je reviens toujours en deux
22 mille sept (2007). Alors à ce moment-là, à la
23 conception, ça va être monsieur Marc Hébert...

24 R. Hum, hum.

25 Q. [331] ... qui va remplacer monsieur Themens, parce

1 que monsieur Themens va avoir un rôle spécifique
2 pour les sommaires décisionnels. Et monsieur Marc
3 Hébert va avoir comme ingénieur Gilles Surprenant
4 qui va être à la conception.

5 R. Oui.

6 Q. [332] Notamment pour tout ce qui est la conception
7 des égouts secondaires...

8 R. Exactement.

9 Q. [333] ... des aqueducs, etc. Ceci étant dit, vous
10 avez entendu le témoignage de monsieur, de monsieur
11 Gilles Surprenant, Monsieur Marcil?

12 R. Oui, absolument.

13 Q. [334] Alors, monsieur Surprenant, ce qu'on a
14 compris et j'ai fait à peu près quatre-vingt-dix
15 (90) contrats avec lui, pour lequel il a dit avoir
16 à peu près touché à peu près de l'argent des
17 entrepreneurs sur l'ensemble de ces, de ces
18 projets-là. Et ce qu'on comprend également, c'est
19 qu'il était l'ingénieur à bâtir le sommaire
20 décisionnel, c'est exact?

21 R. En fait il était l'ingénieur à faire la base du
22 sommaire décisionnel, effectivement.

23 Q. [335] O.K. Ce qui fait en sorte que monsieur
24 Surprenant faisait la base du sommaire décisionnel,
25 donc, ce qui va cheminer par la suite, se rendre

1 jusqu'aux élus et savoir si le contrat va être
2 accordé ou non.

3 R. Oui. En fait, monsieur Surprenant comme les autres
4 ingénieurs de projet qui travaillaient à la
5 conception, faisait la base, donc, donnait
6 l'explicatif du projet. Le projet, la façon dont le
7 projet allait se réaliser et expliquait un peu le
8 déroutement, l'analyse de la soumission et partait
9 son projet sur cette base-là.

10 Q. [336] Parfait. On s'est aperçu, on s'est aperçu
11 avec le temps, que les contrats étaient, je vous
12 dirais, ce que monsieur Surprenant pour ne pas
13 reprendre son témoignage...

14 R. Hum, hum.

15 Q. [337] ... c'est qu'il en mettait, là, dans les
16 sommaires décisionnels, et arrangeait les sommaires
17 décisionnels effectivement pour que le plus bas
18 soumissionnaire puisse obtenir le contrat. Exact.
19 Moi je veux savoir, là, c'est quoi les mécanismes
20 pour monter un sommaire décisionnel à partir de
21 monsieur Surprenant qui fait juste la base?

22 R. En fait, monsieur Surprenant ce qu'il fait, comme
23 tout autre ingénieur de projet qui travaille à la
24 conception, que ce soit pour les projets de génie
25 routier, de trottoir ou d'égout-aqueduc. Ce que

1 l'ingénieur doit réaliser, c'est qu'il doit écrire
2 la base de son sommaire.

3 Donc, c'est comme je disais, c'est
4 d'expliquer le projet. En fait, et cette
5 explication-là vient après l'ouverture de la
6 soumission. Donc, la soumission a été réalisée,
7 l'ingénieur a fait son analyse. Donc, on doit donc
8 vérifier. Ce n'est pas l'ingénieur qui fait seul
9 l'analyse, il y a des commis qui font l'extension,
10 vérifier toutes les extensions des soumissions.
11 Donc, s'assurer que les multiplications, que les
12 chiffres sont bons, qu'il n'y a pas d'erreur. Les
13 commis vont vérifier également à ce que les
14 cautions sont incluses à l'intérieur des documents.

15 Il y a une multitude de documents légaux
16 qui sont demandés. Alors, une fois que tout ça est
17 réalisé. L'ingénieur de projet va donc certifier,
18 va donc confirmer que son projet, le plus bas
19 soumissionnaire est conforme. Et s'il ne l'est pas
20 conforme, on passe au deuxième. Bon, des cas qui
21 peuvent arriver.

22 Une fois que ça c'est fait, l'ingénieur de
23 projet doit donc rédiger son sommaire décisionnel,
24 c'est-à-dire qu'il va expliquer le projet, voici
25 notre projet. C'est un projet d'égout-aqueduc ou

1 c'est un projet de voirie qui va se tenir dans tel
2 secteur de la ville, il va y avoir tel, tel, tel
3 impact. Et on a fait l'analyse des soumissions,
4 voici le résultat, la compagnie XYZ est la plus
5 basse soumissionnaire conforme et nous recommandons
6 l'autorisation.

7 Q. [338] Parfait. Donc, moi ce que je veux savoir
8 c'est que monsieur Surprenant...

9 R. Hum, hum.

10 Q. [339] ... on va le nommer, il y en avait d'autres
11 ingénieurs à la Ville, monsieur Surprenant va faire
12 son sommaire décisionnel et son travail va être
13 vérifié par qui?

14 R. En fait, c'est son ingénieur, chef de groupe, ça a
15 été monsieur D'Addario, pendant plusieurs années,
16 durant toutes les années quatre-vingt-dix (90)
17 jusqu'à peut-être deux mille quatre (2004), deux
18 mille cinq (2005).

19 Q. [340] On va se concentrer dans les années deux
20 mille (2000), Monsieur Marcil.

21 R. Bien par la suite ça a été monsieur, monsieur
22 Themens qui l'a fait et par la suite ça a été
23 monsieur Hébert qui a fait ce travail-là.

24 Q. [341] Parfait. Et ces gens-là vont endosser le
25 sommaire décisionnel, les supérieurs de monsieur...

1 R. Oui.

2 Q. [342] ... de monsieur Surprenant?

3 R. Bien en fait vont endosser, ils vont prendre le
4 sommaire décisionnel qui a été apporté, vont peut-
5 être questionner monsieur Surprenant, comme les
6 autres ingénieurs du groupe, s'il y a des
7 clarifications à y apporter. Une fois que tout ça
8 est fait, ça rentre dans un processus administratif
9 et il y a une approbation qui est donnée à
10 différentes étapes.

11 Q. [343] Parfait. Moi j'ai vu à quelques endroits et
12 on le verra un petit peu plus tard, là, c'est
13 qu'une fois que le sommaire décisionnel est fait,
14 ça va prendre une recommandation.

15 R. Oui.

16 Q. [344] O.K. Et j'ai souvent vu votre nom.

17 R. Absolument.

18 Q. [345] O.K. Alors, peut-être juste nous expliquer,
19 c'est là où je m'en viens, là, c'est-à-dire c'est
20 quoi votre rôle, Monsieur Marcil, quand vous
21 recevez les sommaires décisionnels, puis toujours
22 en disant, là, on a bâti, là, un poste sur mesure
23 pour monsieur Themens, c'est ce que j'ai compris de
24 votre témoignage.

25 R. Oui. Bien en fait, pas sur mesure pour monsieur

1 Themens.

2 Q. [346] Non, non.

3 R. On a bâti un poste sur mesure en fonction des
4 besoins...

5 Q. [347] Il y avait un besoin.

6 R. ... que l'organisation avait.

7 Q. [348] Il y avait un besoin.

8 R. Parce qu'il y avait un volume important de travail.

9 Q. [349] Voilà. Il y avait un besoin, donc, on va
10 bâtir, on va bâtir, monsieur Themens a la charge
11 ultime, à mon avis, de vérifier, là, que tout est
12 conforme, là, dans le sommaire décisionnel, avant
13 que ça...

14 R. Oui.

15 Q. [350] ... continue à monter jusqu'aux élus.

16 R. Hum hum.

17 Q. [351] C'est exact?

18 R. Oui, effectivement, le rôle c'est un peu le chien
19 de garde de l'organisation à ce niveau-là,
20 effectivement.

21 Q. [352] Puis, le chien de garde, toujours en disant,
22 vous êtes un professionnel, les gens sous vos
23 ordres sont des professionnels, c'est-à-dire c'est
24 de travailler dans le meilleur intérêt de la
25 cliente...

1 R. Absolument.

2 Q. [353] ... qui est la Ville.

3 R. Absolument.

4 Q. [354] Parfait. Ceci étant dit, monsieur Themens va
5 endosser...

6 R. Hum hum.

7 Q. [355] ... si on veut, les sommaires décisionnels
8 qui vont être faits par l'ingénieur chargé du
9 projet. Et vous, là, une fois, est-ce que ça passe
10 dans vos mains, parce que, effectivement, j'ai vu
11 votre signature, là?

12 R. Bien, c'est une signature électronique. C'est une
13 signature électronique qui est faite lorsque le
14 processus est terminé au niveau de notre direction,
15 il y a un processus électronique où on fait une
16 approbation.

17 Q. [356] Mais procédure électronique ou pas, là,
18 signature ou pas, là, quand on demande à quelqu'un
19 de signer, c'est qu'on en prend connaissance.

20 R. Absolument. Absolument. Chacun des sommaires
21 décisionnels, avant de faire... de le finaliser et
22 de le faire partir, je m'assois avec monsieur
23 Themens, dans nos réunions de planification, et on
24 s'assure que tout est correct.

25 Q. [357] Est-ce qu'il arrive des fois, je vais aller

1 un petit peu plus loin : « Est-ce que je peux avoir
2 l'ingénieur qui à la conception, j'ai besoin
3 d'explications »?

4 R. On a pu poser des questions, oui, ça a dû arriver.

5 Q. [358] « On a pu »?

6 R. J'ai pu poser des questions.

7 Q. [359] O.K. Et est-ce que ça se faisait souvent ça,
8 parce que là vous dites : « Il y a un volume, il y
9 a un gros volume, aux alentours de deux mille six
10 (2006), deux mille sept (2007), là, il y a un gros
11 volume, ça nécessite un poste. »

12 R. Hum hum.

13 Q. [360] Faites-vous une confiance aveugle à monsieur
14 Themens ou vous dites...

15 R. Non.

16 Q. [361] ... « Moi, je vérifie tout ça, je lis ça
17 point par point »?

18 R. Je ne peux pas faire une confiance aveugle à
19 monsieur Themens, pas plus qu'à aucun autre
20 employé, j'ai quand même certaines vérifications à
21 faire. Donc, oui, il... je ne peux pas non plus
22 lire chacun des sommaires décisionnels
23 complètement. Il y a des sommaires décisionnels qui
24 sont quand même relativement long, il y a quand
25 même beaucoup d'explications. Mais, généralement,

1 je m'assois avec monsieur Themens, on passe au
2 travers les dossiers, on regarde les dossiers
3 problématiques, les autres on les passe plus
4 rapidement et on donne un accord pour pouvoir
5 partir dans le processus.

6 Q. [362] Parfait. Une fois que vous avez fait ça, là,
7 vous avez apposé votre signature électronique, puis
8 vous n'avez pas le choix, ça passe par vous, là.

9 R. Oui, absolument.

10 Q. [363] Il n'y en a pas un que vous échappez, là,
11 c'est votre rôle, là. O.K.?

12 R. Oui.

13 Q. [364] Vous faites quoi avec ça, c'est quoi le
14 processus ensuite de ça?

15 R. Le processus, il s'en va à monsieur Robillard, qui
16 est le directeur du service. Ensuite monsieur
17 Robillard fait un peu... probablement la même chose
18 de son côté, donc il doit faire une certaine
19 validation sur le processus, sur ce qui est inclus
20 à l'intérieur des sommaires décisionnels. Par la
21 suite le sommaire décisionnel va suivre son
22 cours...

23 Q. [365] Non, je vais rester à monsieur Robillard.

24 R. Oui.

25 Q. [366] Je vais rester à monsieur Robillard. Monsieur

1 Robillard, est-ce qu'il fait le même exercice que
2 vous, c'est-à-dire s'assurer que les fonds publics,
3 là, vont être dépensés à bon escient...

4 R. Oui.

5 Q. [367] ... c'est-à-dire c'est des gros montants, là,
6 on...

7 R. Absolument.

8 Q. [368] C'est des gros montants. Est-ce que monsieur
9 Robillard a un rôle à jouer, est-ce qu'il vous pose
10 des questions, comment ça fonctionne?

11 R. C'est arrivé. Oui, c'est arrivé à certaines
12 occasions. Il peut poser des questions à la lecture
13 d'un sommaire décisionnel : « J'aimerais avoir plus
14 de clarifications sur un élément. » C'est un peu
15 dans ce... dans cet élément-là, oui.

16 Q. [369] Et est-ce qu'il va y avoir des discussions
17 dans les fameuses rencontres de planification dont
18 vous avez parlé tantôt? Est-ce que les gens se
19 parlent? Est-ce que monsieur Themens, vous,
20 monsieur Robillard, vous vous parlez?

21 R. Oui, absolument.

22 Q. [370] Des contrats?

23 R. Oui, on se parle... bien, oui, absolument, on a un
24 volume... écoutez, c'est notre pain, notre beurre,
25 c'est ce qu'on fait à tous les jours, ces projets-

1 là, donc, oui, on parle des différents projets qui
2 sont en opération.

3 Q. [371] O.K. Est-ce qu'on parle également qu'on a
4 souvent les mêmes joueurs, les mêmes entrepreneurs,
5 est-ce qu'il y a ces discussions-là à un moment
6 donné?

7 R. Je vous dirais que ce n'est pas devenu... ce n'est
8 pas un élément qui est ressorti de façon
9 systématique mais on connaît notre... on connaît le
10 marché, on voit le marché de Montréal, oui.
11 Depuis... moi, je suis là depuis deux mille trois
12 (2003), je vois les différents joueurs qui y sont;
13 oui, on est conscient que c'est un marché où on a
14 passablement le même nombre de joueurs qui
15 reviennent d'année en année sur l'ensemble du
16 volume. On avait fait, je pense, une... un calcul,
17 je pense que c'était autour de deux mille sept
18 (2007), sur le nombre de soumissionnaires parce
19 qu'on s'était fait, je me souviens bien, poser des
20 questions à l'époque par les journalistes. Je crois
21 qu'il y avait une cinquantaine d'entreprises qui
22 soumissionnaient à l'intérieur d'une année, dans
23 toutes catégories de travaux confondues. Donc, que
24 ce soit en égout, aqueduc, en voirie, il y a des
25 joueurs qui étaient de façon beaucoup plus

1 sporadique que d'autres, là, mais d'autres plus
2 réguliers, effectivement.

3 (12:21:17)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. [372] Maître, vous a posé la question, est-ce qu'il
6 y a des questions qui étaient posées par monsieur
7 Robillard, notamment? Et j'aimerais savoir à qui
8 pouvait poser les questions monsieur Robillard,
9 c'est à vous, c'est vous qui répondiez des
10 questions qui étaient posées par monsieur
11 Robillard?

12 R. Oui, absolument. Ou, parfois, monsieur Robillard
13 pouvait descendre dans l'organisation et parler à
14 un des ingénieurs.

15 Q. [373] Et lorsque vous avez parlé, tantôt, vous
16 aviez des réunions et vous étiez tous ensemble
17 lorsque des questions se posaient et étaient
18 répondues.

19 R. Oui.

20 Q. [374] Donc, l'ensemble des contrats qui étaient
21 octroyés, vous étiez forcément au courant de tout
22 ce qui se passait? C'est ce que vous avez dit
23 tantôt.

24 R. En fait, oui, on était au courant, on connaissait
25 nos soumissionnaires. Annuellement, on faisait un

1 répertoire d'ensemble des entreprises qui avaient
2 eu des mandats à la Ville. On le voit. À toutes les
3 soumissions qu'on ouvre, on voit nos joueurs.
4 Absolument.

5 Q. [375] Parfait.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. [376] Ce qui va m'amener... Alors monsieur
8 Robillard. Ensuite de ça, ça va monter... Ça monte
9 où?

10 R. En fait, il y a une approbation par la suite qui
11 doit être donnée aux différentes instances, par
12 exemple la Direction de l'eau. Comme je vous
13 expliquais tout à l'heure, la Direction de la
14 réalisation des travaux est une direction sans
15 argent. Donc, les différents clients internes
16 doivent donc approuver les différents projets.
17 Donc, ça va passer dans les mains de monsieur
18 Lévesque ou de son équipe pour faire l'approbation
19 de leur côté. Ça va aller aux finances. Ça va aller
20 au contentieux. Il y a tout un processus. Comme je
21 vous dis, ça peut varier des fois entre huit à
22 douze (8-12) participants qui doivent donner leur
23 approbation. Et le tout fini sur le bureau de la
24 Direction générale. Il y a une équipe qu'on appelle
25 le processus décisionnel qui eux vont faire un

1 tamisage complet de l'ensemble des recommandations
2 qui sont apportées au comité exécutif.

3 Q. [377] Si je reprends. Alors, ça va monter de
4 l'ingénieur à monsieur Themens, à monsieur Themens
5 qui est sous vos ordres, à vous en tant que chef de
6 division, qui va monter à la Direction de la
7 réalisation des travaux, qui est monsieur
8 Robillard?

9 R. C'est ça.

10 Q. [378] Ensuite de ça, on devrait monter, si je
11 comprends bien, à la Direction générale? Est-ce que
12 le directeur général adjoint, à ce moment-là qui
13 est monsieur Provost, a quelque chose à faire?

14 R. Oui, je crois que monsieur Provost est dans le
15 processus administratif pour une approbation. Je ne
16 me souviens plus exactement de toutes les
17 technicalités. Mais il est probablement un des
18 signataires de la recommandation.

19 Q. [379] Puis ensuite de ça, ça va aller au bureau du
20 D.G.

21 R. Ça finit toujours au bureau du directeur général
22 dans l'équipe de la gestion du processus
23 décisionnel, oui.

24 Q. [380] Qui eux vont s'occuper d'envoyer le dossier?

25 R. Dans le fond, eux vont s'assurer que le dossier est

1 complet, vont s'assurer que les interventions sont
2 totalement données par tous les intervenants. Et
3 ils vont souvent, une grande partie de leur rôle
4 est d'essayer d'anticiper les questions que le
5 comité exécutif pourrait donc avoir. Alors,
6 monsieur Themens, un de ses rôles est de répondre à
7 ces questions-là. Il a une relation quasi
8 quotidienne avec les gens de la Direction générale
9 pour répondre à des questions qui pourraient
10 éventuellement sortir au comité exécutif. Donc, les
11 gens du processus veulent s'assurer que le document
12 est complet, bien compréhensible pour les gens du
13 comité exécutif, donc vont poser des questions pour
14 s'assurer que tout est clair.

15 Q. [381] Donc, on ne refait pas la chaîne à l'envers.

16 R. Non.

17 Q. [382] C'est-à-dire qu'on ne redescend pas?

18 R. On redescend directement. Effectivement il y a un
19 lien direct qui est fait avec le coordonnateur, qui
20 est monsieur Themens.

21 Q. [383] Parfait. Et juste avant de dîner, on va faire
22 celui de deux mille huit (2008), parce que deux
23 mille huit (2008) vous allez être nommé...

24 R. Hum, hum.

25 Q. [384] ... directeur. Et on vous accole l'intérim à

1 côté. Puis je pense qu'il y aura toujours intérim
2 jusqu'à votre départ en juillet deux mille neuf
3 (2009)?

4 R. Oui.

5 Q. [385] Une raison particulière? Le poste n'a pas
6 été...

7 R. Je ne pourrais pas vous dire.

8 Q. [386] Non, vous ne savez pas?

9 R. Non, je ne pourrais pas vous dire.

10 Q. [387] O.K. Donc, si on comprend la structure
11 maintenant de deux mille huit (2008). Monsieur
12 Léger va être vraiment en place comme D.G. Ensuite
13 de ça, monsieur Gilles Robillard sera directeur
14 général adjoint du Service du SITE. Et ensuite de
15 ça, vous allez être le directeur de la réalisation
16 des travaux. Et ensuite de ça, monsieur Marc
17 Hébert, lui, va monter, va prendre votre place.

18 R. Oui, absolument.

19 Q. [388] C'est ce que j'ai compris. Et, ça, c'est à
20 compter du trente et un (31) mai deux mille huit
21 (2008).

22 R. C'est ça.

23 Q. [389] Parfait. Et si on regarde ensuite de ça les
24 gens en place. On a l'ingénieur... la coordination
25 et la gestion des contrats. Alors, monsieur sera...

1 monsieur Themens sera ingénieur chef de groupe.

2 Toujours dans le même rôle?

3 R. Toujours dans le même rôle. Donc, encore là, en
4 plus de faire la coordination, donc s'occupe encore
5 de la planification, des problématiques de
6 circulation et la coordination globale là, des
7 sommaires décisionnels.

8 Q. [390] Pour bien comprendre, là, je regarde
9 l'organigramme sous monsieur Themens, on a la
10 Planification; on a la Circulation; et on a la
11 Coordination et Communication. Et j'ai laissé le
12 poste de madame Caterina Milioto. Je vais avoir des
13 questions à vous poser sur madame Milioto...

14 R. Oui.

15 Q. [391] ... éventuellement. Mais peut-être juste nous
16 expliquer le rôle de chacun, là, très, très, très
17 sommairement : Planification, Circulation,
18 Coordination et Communication. Parce que, là, vous
19 êtes le grand, grand patron.

20 R. Oui. En fait, la portion planification, avec le
21 volume que la Ville de Montréal a en projets, il
22 est extrêmement important de planifier à long
23 terme. Et on s'est battu longtemps au comité
24 exécutif pour essayer d'avoir une vision triennale.
25 On aura peut-être l'occasion d'en reparler un petit

1 peu plus tard.

2 Q. [392] Oui.

3 R. Je regardais... J'écoutais les recommandations des
4 vérificateurs, du vérificateur général sur la
5 question de la planification et sur les dates de
6 sortie des appels d'offres. Ce qu'on a essayé de
7 vendre au Comité exécutif, c'est d'avoir une
8 planification triennale. Donc d'être capable
9 d'avoir une vision à long terme, mais pas une
10 vision à long terme élastique qui allait changer
11 régulièrement, mais d'avoir une vision en se
12 disant: voici ce qu'on va réaliser en deux mille
13 treize-deux mille quatorze (2013-2014) puis en deux
14 mille quinze (2015) et d'être capable de réaliser
15 ces projets-là.

16 Lorsqu'on fait un projet d'égouts,
17 d'acqueducs ou de voiries à Montréal, on ne peut
18 pas se limiter à dire : bon, on va se regarder,
19 nous, puis on va faire notre projet. On se doit
20 d'être absolument en continuelles discussions avec
21 le ministère des Transports, la Commission des
22 services électriques, Hydro-Québec, Gaz Métro,
23 Bell, ce sont tous des entreprises qui ont des
24 infrastructures. Donc l'équipe de planification est
25 vraiment un organ... une équipe qui va gérer...

1 Q. [393] C'est leur job ça, là.

2 R. ... exactement - gérer cette planification-là et
3 d'être capable de mettre en début d'année des
4 projets sur une feuille de route et se donner un
5 échéancier clair pour être capable de réaliser.

6 Donc, ça, c'est l'équipe de planification.

7 Q. [394] De planification. Et c'est monsieur Themens
8 qui est le chef de groupe.

9 R. Oui.

10 Q. [395] Et monsieur Themens se rapporte à vous.

11 R. Oui, absolument.

12 Q. [396] O.K. Circulation, ils font quoi eux autres,
13 ces gens?

14 R. Donc, l'équipe de circulation, c'est une équipe
15 support, donc qui allait donner, lorsqu'on fait
16 naturellement des différents projets de
17 construction, on a toujours des problématiques de
18 circulation autour des projets. Donc, ce qu'on a
19 voulu... ce qu'on a voulu faire dans le fond c'est
20 d'avoir des gens qui avaient une plus grande
21 connaissance, donc soit ingénieur ou agent
22 technique, qui avaient une plus grande connaissance
23 de la problématique de circulation, pour être
24 capable de donner un service support à nos
25 ingénieurs qui font la conception ou encore à nos

1 ingénieurs qui sont en réalisation de projets.

2 Q. [397] Un exemple de ça, peut-être de support.

3 R. Bien, par exemple...

4 Q. [398] Concrètement...

5 R. ... vous faites des travaux sur le boulevard...

6 vous faites des travaux sur le boulevard Sainte-

7 Catherine entre Peel et Bleury, vous devez fermer

8 la rue. Qu'est-ce qu'on fait avec notre

9 circulation? Où on envoie nos véhicules? On a un

10 débit de circulation important. Donc, ces gens-là

11 étaient donc au service des ingénieurs concepteurs.

12 Donc, l'ingénieur concepteur qui fait le

13 projet, lui, il va travailler son projet au niveau

14 technique, donc il va regarder quel type

15 d'asphalte, les différents types de tuyaux, mais ce

16 qu'on voulait, c'est d'avoir des gens qui avaient

17 une spécialité en circulation, qui allait être

18 capable d'apporter une plus-value pour essayer de

19 régler ou d'amoindrir à tout le moins les impacts

20 chez les citoyens et les automobilistes.

21 Q. [399] O.K. Et ça, vous avez des ingénieurs, là, qui

22 vont s'occuper spécifiquement des tâches que vous

23 venez de nous décrire, c'est exact?

24 R. Absolument. Oui.

25 Q. [400] Et quand on arrive maintenant à la

1 coordination et aux communications, notamment peut-
2 être le poste de madame Milioto à ce moment-là
3 parce que je sais qu'elle va changer madame
4 Milioto. Est-ce que madame Milioto va aller à la
5 circulation à un moment donné? Je ne sais pas si
6 vous vous en souvenez.

7 R. Je ne me souviens plus. Non, je crois qu'elle avait
8 été nommée par intérim - Chef de groupe et peut-
9 être que les groupes circulation et coordination
10 avaient été peut-être...

11 Q. [401] Fusionnés peut-être.

12 R. ... fusionnés ensemble, c'est possible.

13 Q. [402] O.K. Donc, peut-être nous dire en quoi madame
14 Milioto...

15 R. Oui.

16 Q. [403] ... j'ai elle comme exemple, là.

17 R. Madame Milioto était encore... avait un peu le même
18 rôle que les gens de circulation, c'est un rôle
19 d'une équipe support à l'équipe de conception et à
20 l'équipe de planification et de réalisation, rôle
21 support encore là, au niveau de la coordination et
22 des communications. Ce qu'on s'est aperçu... ce
23 qu'on s'est aperçu à Montréal - en tout cas, c'est
24 ce que, moi, j'ai pu concevoir dans la réalisation
25 des... dans les premières années - il y avait très

1 peu d'informations qui étaient données aux
2 citoyens. Donc, on réalisait un projet, on
3 informait très peu les citoyens.

4 En fait, je vous dirais que le problème est
5 survenu sur la rue St-Denis lorsque je me suis
6 aperçu - je pense, c'est sur St-Denis, un projet
7 dans ce secteur-là - où je me suis aperçu que la
8 seule chose qu'on donnait, c'est un petit dépliant,
9 une petite feuille qu'on accrochait aux portes en
10 disant : bonjour, on est la Ville, on réalise des
11 travaux pour les six prochains mois, et ça arrêtait
12 là.

13 Et c'est à ce moment-là qu'on s'est dit :
14 il faut être plus proactif vis-à-vis nos citoyens
15 et vis-à-vis nos automobilistes, donc on va se
16 donner une analyse un petit peu plus critique sur
17 les projets, puis on va se donner cette analyse-là
18 à partir du moment où on fait de la réalisation, de
19 la conception. Généralement, nos concepteurs sont
20 des gens qui sont très orientés projet, orienté sur
21 leurs éléments, les éléments techniques sur
22 lesquels ils maîtrisent bien, mais quand vient le
23 temps d'aller voir, par exemple, le curé de la
24 paroisse pour lui dire qu'on va faire des travaux
25 devant son église puis ça va durer trois mois puis

1 qu'est-ce que lui va faire avec ses citoyens ou
2 ses... ses pratiquants qui vont aller à l'église le
3 dimanche, là il y a une problématique. Et ce qu'on
4 s'apercevait, c'est qu'on avait un manque à ce
5 niveau-là.

6 Alors, le groupe coordination,
7 communication piloté par madame Milioto, c'était ça
8 son rôle à la base.

9 Q. [404] C'était ça son rôle.

10 R. Donc, en partant donner un service support aux
11 concepteurs, donc pour qu'on soit capable, à
12 l'intérieur d'un devis, de tout de suite cibler le
13 projet, le problème qu'il va y avoir, qu'on a un
14 devis beaucoup plus clair à ce niveau-là, au moins
15 pour que l'entrepreneur sache qu'il va avoir une
16 problématique et qu'il en tienne compte parce qu'on
17 faisait... il y avait des items très spécifiques
18 dans le bordereau au niveau de la signalisation. Et
19 par la suite, lorsqu'arrivait l'exécution, encore
20 là, d'être capable de donner aux citoyens et aux
21 automobilistes le meilleur service possible.

22 Q. [405] On comprend qu'avec les années, votre
23 département a grossi en raison du volume
24 d'affaires, mais est-ce qu'il a grossi en termes
25 d'employés?

1 R. Oui, il a fini par grossir en termes d'employés. Je
2 vous...

3 Q. [406] Vous, à votre départ, vous aviez combien
4 d'employés sous vos ordres, techniquement en
5 incluant tout le monde.

6 R. Bien, à la direction de la réalisation des
7 travaux...

8 Q. [407] Oui.

9 R. ... c'est à peu près... je pense que c'est deux
10 cent vingt-cinq ou deux cent cinquante (225-250)
11 employés, c'est autour de ça, donc en incluant les
12 différentes divisions, donc l'ingénierie...

13 Q. [408] Tout à fait.

14 R. ... réalisation des projets, laboratoire et la
15 géomatique et l'administration.

16 Q. [409] Parfait. On va continuer après dîner, si vous
17 me permettez, j'arrêterais là.

18 LA GREFFIÈRE :

19 Bon appétit.

20 R. Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Alors, bon appétit à tous.

23 R. Merci beaucoup.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25 REPRISE DE L'AUDIENCE

1 LA GREFFIÈRE :

2 Monsieur Marcil, vous êtes toujours sous le même
3 serment.

4 R. Merci.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. [410] Bon après-midi. Bon après-midi, Monsieur
7 Marcil.

8 R. Bon après-midi.

9 Q. [411] Alors, Monsieur Marcil, je vais continuer.
10 Madame Blanchette, veuillez toujours mettre à
11 l'écran l'organigramme de deux mille huit (2008),
12 j'en ai point fini. Alors, quand on s'est quitté,
13 alors je vous ai fait... je vous ai demandé là
14 combien vous aviez environ d'employés là, sous
15 vous. Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas!
16 Alors, vous avez parlé d'environ deux cent
17 cinquante (250) personnes.

18 R. C'est ça.

19 Q. [412] Parfait. Alors... et là vraiment, là, c'est
20 vous qui êtes à la tête du département qui
21 s'appelle la Direction de la réalisation des
22 travaux. Parfait. Et il y a eu comme un jeu de
23 chaises musicales, c'est-à-dire que monsieur Léger
24 est toujours... monsieur Léger va remplacer
25 monsieur Abdallah.

1 R. C'est ça.

2 Q. [413] Monsieur Léger va être le directeur général.
3 Monsieur Robillard va être le directeur adjoint par
4 intérim. Et ensuite de ça, tout ce suite après,
5 c'est vous, Robert Marcil. Et ensuite de ça, Marc
6 Hébert va prendre la place que vous occupiez à
7 titre de chef...

8 R. Chef de division.

9 Q. [414] ... de chef de division.

10 R. C'est ça.

11 Q. [415] Alors... et quand je vous parlais tantôt au
12 niveau, quand vous étiez chef de division, vous
13 disiez : « Bien, écoutez là, je n'ai pas à
14 m'occuper vraiment du travail terrain, mes
15 ingénieurs s'en occupent, mes chefs de groupe s'en
16 occupent également. Moi, je vous dis, à part de
17 temps en temps les voir dans des rencontres de
18 planification, ce n'est pas vraiment mon « day to
19 day business » ». Je vous résume bien?

20 R. En fait, je n'ai pas dit que je n'avais pas à m'en
21 occuper, mais dans le « day to day »...

22 Q. [416] Oui.

23 R. ... je n'avais pas à être... à m'occuper des
24 différentes problématiques là, autant en conception
25 qu'en réalisation qu'en surveillance.

1 Q. [417] Parfait. Et ce qui va faire en sorte
2 maintenant, comme directeur, encore moins.

3 R. Effectivement. Effectivement.

4 Q. [418] Encore.

5 R. La nature du travail implique que j'ai beaucoup
6 d'autres divisions à superviser, effectivement.

7 Q. [419] O.K. Et quelles vont être ces autres
8 divisions?

9 R. Le laboratoire, donc ce qu'on appelle la Division
10 de l'expertise technique qui est le laboratoire de
11 la Ville. Également la géomatique, donc de
12 l'expertise géomatique et arpentage de la Ville et
13 sous cette direction, donc c'est un groupe
14 indépendant.

15 Q. [420] Parfait.

16 R. Et également l'administration, il y a une équipe
17 administration là qui s'occupe de faire le suivi
18 financier, donc qui s'occupe de gérer l'argent que
19 l'on reçoit des différents... des différents
20 demandeurs.

21 Q. [421] Parfait. Donc, au niveau... au niveau des
22 laboratoires, par exemple, est-ce qu'on parle des
23 laboratoires... du laboratoire de la Ville ou des
24 laboratoires privés? Peut-être juste être un petit
25 peu plus...

1 R. C'est le laboratoire de la Ville.

2 Q. [422] O.K.

3 R. C'est le laboratoire de la Ville qui réalise une
4 grande partie de ses expertises, mais également qui
5 fait affaires avec des laboratoires privées, oui.

6 Q. [423] O.K. Et par rapport à la division là, à
7 l'autre division qui s'appelle la construction et
8 la mise en oeuvre des projets là, c'est quoi la
9 grosseur à peu près de ce département-là, le
10 laboratoire?

11 R. Je vous dirais peut-être une cinquantaine de
12 personnes là, à peu près, oui.

13 Q. [424] Donc, deux cent cinquante (250) à la division
14 de la réalisation des projets...

15 R. Non, au total.

16 Q. [425] Au total.

17 R. Au total, à peu près... dans la direction de la
18 réalisation des travaux, on parle d'à peu près deux
19 cent cinquante (250) personnes, donc avec les
20 quatre divisions, donc la division de la
21 réalisation des projets, division du laboratoire,
22 la géomatique ainsi que l'administration, à peu
23 près deux cent cinquante (250) personnes.

24 Q. [426] À peu près, vous avez eu deux cent cinquante
25 (250) personnes sous vos ordres. Je vais continuer,

1 toujours dans la coordination, dans la division de
2 la construction et de la mise en oeuvre des
3 projets. Donc, on avait vu la première page. Vous
4 nous avez expliqué, là...

5 R. Hum, hum.

6 Q. [427] ... qu'à ce moment-là c'est Yves Themens qui
7 va être l'ingénieur chef de groupe et qui lui va
8 avoir là sous ses ordres trois... trois sous-
9 divisions qui sont la planification, la
10 circulation, la coordination et la communication,
11 ce que vous nous avez expliqué ce matin.

12 R. C'est ça.

13 Q. [428] Parfait. Prochaine page, au niveau de la
14 surveillance des travaux, encore une fois, monsieur
15 Gilles Vézina va demeurer à ce poste-là. Il a
16 quasiment toujours été à ce poste-là monsieur
17 Vézina.

18 R. Oui, absolument.

19 Q. [429] Et va être le supervision de monsieur Luc
20 Leclerc, Michel Paquette et François Thériault.

21 R. Oui. Mais, au-dessus de monsieur Vézina, il y a un
22 poste qui a été créé, je crois que c'est en deux
23 mille sept (2007) là, il n'est pas sur votre
24 organigramme, mais qui est un poste de chef... de
25 chef de section.

1 Q. [430] O.K.

2 R. Donc, un poste cadre qui avait été... qui avait été
3 voté par le conseil et c'est monsieur Mario Duguay.
4 Donc, on voulait avoir un peu plus d'encadrement
5 dans l'ensemble de l'organisation.

6 Q. [431] Donc, ce qui fait en sorte que Gilles Vézina
7 va se rapporter à monsieur Duguay qui est...

8 R. Oui, il ne se rapportait plus directement à
9 monsieur Hébert, mais à monsieur Duguay.

10 Q. [432] Parfait. Merci. Prochaine page, ce qu'on va
11 appeler la structure routière, et c'est monsieur
12 Michel Thibault qui va être... qui va être
13 l'ingénieur chef de groupe. Ça fait quoi ça la
14 structure routière?

15 R. En fait, c'est beaucoup plus... structure routière,
16 le terme est peut-être mal utilisé, c'est
17 structure, tout simplement, c'est pont et tunnel.

18 Q. [433] O.K.

19 R. Donc, la Ville de Montréal possède plus ou moins
20 cinq cents (500) structures, murs de soutènement...

21 Q. [434] O.K.?

22 R. Donc, la Ville de Montréal possède plus ou moins
23 cinq cents (500) structures, murs de soutènement,
24 viaducs, ponts, tunnels, et c'est le groupe qui va
25 s'occuper de faire les travaux de construction. De

1 conception et de construction, sur ces ouvrages-là.

2 Q. [435] Parfait.

3 R. Donc, il y a une unité de planification qui est au
4 transport, à la Direction des transports...

5 Q. [436] Oui?

6 R. ... qui est une unité propriétaire. Et cette unité-
7 là s'occupe de réaliser des projets et de faire la
8 conception.

9 Q. [437] De ponts et de viaducs.

10 R. Oui.

11 Q. [438] Parfait. Prochaine page, aqueducs et égouts,
12 et là on a monsieur, l'ingénieur chef de groupe
13 Yves Chamberland, et c'est ce qu'on appelle le
14 département de monsieur Surprenant, là. Aqueduc et
15 égouts.

16 R. Oui.

17 Q. [439] Exact?

18 R. Effectivement.

19 Q. [440] Est-ce qu'il y a une autre personne qui...
20 Est-ce qu'il y a un autre poste qui a été créé,
21 comme chef de section, plus haut que monsieur
22 Chamberland, à votre souvenir?

23 R. De souve... Non. Ça, je ne crois pas. Je ne crois
24 pas.

25 Q. [441] Alors, directement, monsieur Surprenant doit,

1 à partir de deux mille huit (2008) en tout cas, se
2 rapporter à monsieur Chamberland. C'est exact?

3 R. Oui. Et monsieur Chamberland à monsieur Hébert.

4 Q. [442] Parfait. Ensuite de ça on a voirie et
5 électricité, la prochaine page.

6 R. Hum, hum.

7 Q. [443] Pas de gens qui nous intéressent ici, mais
8 peut-être juste nous dire, là, eux également
9 doivent s'occuper de la conception dans les plans
10 et devis pour ce qu'on appelle toute la question
11 voirie et électricité. Peut-être juste nous le
12 spécifier, là?

13 R. En fait, à la Direction de la réalisation des
14 travaux, comme je vous ai expliqué un petit peu
15 tout à l'heure...

16 Q. [444] Oui?

17 R. ... sur l'ensemble de l'organigramme à la Ville, on
18 a plusieurs donneurs d'ouvrage à la Ville. Il y a
19 notre Direction, effectivement, qui réalise des
20 projets, en égouts/aqueduc, mais également en
21 voirie, la Direction de l'eau, et les dix-neuf (19)
22 arrondissements également font les projets.

23 Q. [445] Oui.

24 R. La Direction a une division qui s'occupait de
25 voirie. Environ quatre-vingts pour cent (80 %) des

1 projets qui étaient réalisés à la Direction de la
2 réalisation des travaux sont des projets de voirie.
3 Donc, majoritairement des projets de pavage, ou
4 encore un peu de trottoirs, des réaménagements
5 urbains. Le vingt pour cent (20 %) restant, en
6 général, entre quinze (15) et vingt pour cent
7 (20 %) de travaux sont des travaux d'égouts
8 aqueduc. Donc, ça c'est l'autre unité de travail.
9 Donc, ça c'est le groupe de conception,
10 spécifiquement pour les projets de voirie.

11 Q. [446] Pour les projets de voirie?

12 R. C'est ça.

13 Q. [447] Et puis quand on parle d'électricité, ça
14 implique quoi?

15 R. Ah, l'éclairage de rues.

16 Q. [448] L'éclairage de rues. Parfait.

17 R. L'éclairage de rues.

18 Q. [449] Et souvent, un contrat va être donné, un
19 appel d'offres va être donné pour, justement, le
20 pavage, ou...

21 R. Bien, oui. Les projets peuvent varier énormément. À
22 l'intérieur d'un projet, comme par exemple St-
23 Laurent - on va probablement en parler - St-
24 Laurent, il y a des travaux de pavage, il y a
25 également des travaux électriques.

1 Q. [450] Tout à fait.

2 R. Donc, c'est l'équipe électricité qui faisait cette
3 portion-là.

4 Q. [451] Qui va s'occuper de la conception...

5 R. C'est ça.

6 Q. [452] ... des plans et devis.

7 (14:11:15)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [453] Juste pour savoir, l'équipe, ou la conception
10 électricité, j'imagine qu'ils ne s'occupaient pas
11 seulement de l'éclairage de rues, mais de d'autres
12 choses aussi?

13 R. Non. Majoritairement éclairage de rues.

14 Q. [454] Mais à la Ville, est-ce qu'il y a une section
15 électrique?

16 R. Oui. En fait, on retrouve dans chaque
17 arrondissement, chez les cols bleus, les employés
18 cols bleus, des électriciens. Donc, ils vont
19 travailler beaucoup plus à l'entretien régulier,
20 aux réparations. Mais pour ce qui touche les
21 projets, le groupe ici est un groupe assez limité.
22 À la Direction des transports, il y a une autre
23 équipe en électricité, mais qui va se spécialiser
24 beaucoup plus dans les feux de circulation. Toute
25 la programmation des feux de circulation, c'est une

1 autre équipe qui s'occupe de cette spécificité-là.

2 Q. [455] Merci.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. [456] Parfait. Ensuite de ça, on va terminer avec
5 l'administration, mais dans le fond, le chef de
6 division va être monsieur Marc Hébert, là, parce
7 qu'effectivement, il est le chef de division.

8 R. Hum, hum.

9 Q. [457] Il va vous être... Il va vous avoir remplacé.
10 C'est exact?

11 R. C'est ça.

12 Q. [458] Parfait. Juste peut-être nous expliquer, on
13 va rester dans la conception, Monsieur Marcil, on
14 va aller dans la conception, peut-être juste nous
15 expliquer comment ça fonctionne. Parce que vous
16 l'avez dit tantôt, dans le fond, vous offrez un
17 service de génie-conseil pour votre cliente, qui
18 est la Ville de Montréal.

19 R. Oui.

20 Q. [459] Parfait. Alors, peut-être juste nous
21 expliquer la relation contractuelle que vous avez
22 avec votre cliente, c'est-à-dire qui va décider, à
23 un moment donné, que tel projet d'aqueduc est à
24 refaire, comment ça fonctionne? Vous avez parlé
25 tantôt là, de peut-être d'avoir un plan d'ensemble,

1 mais peut-être juste nous expliquer,
2 tranquillement, comment ça fonctionne.

3 R. En fait, et ce que je vous explique pour la Ville
4 de Montréal est également vrai pour l'ensemble des
5 municipalités du Québec.

6 Q. [460] Bien, moi je veux savoir pour la Ville de
7 Montréal.

8 R. Oui. Mais c'est exactement la même chose, là, la
9 Loi des cités et villes est très claire là-dessus.
10 Chaque municipalité doit préparer dans son budget,
11 à toutes les années, un plan triennal
12 d'immobilisation.

13 Q. [461] Parfait.

14 R. Donc, on doit être en mesure d'établir notre
15 projection pour les trois prochaines années. Ce
16 plan triennal d'immobilisation doit être
17 généralement déposé avec le budget quelque part en
18 décembre de chaque année. Dans ce plan triennal
19 d'immobilisation, dans le jargon c'est le PTI, le
20 plan triennal doit être capable de dé... on doit
21 être capable de déterminer l'ensemble des
22 investissements que la Ville va faire en règlements
23 d'emprunt, mais également sur le budget propre de
24 la Ville. Donc, chaque municipalité doit faire ça,
25 et présenter ça au (inaudible).

1 Actuellement, la Ville de Montréal, comme
2 je vous expliquais précédemment, on a des services,
3 on a des services qui sont des services
4 propriétaires. Par exemple, la Direction de l'eau.
5 La Direction de l'eau est un service propriétaire.
6 Elle a la responsabilité de gérer les usines. Elle
7 a la responsabilité de gérer l'ensemble des
8 conduites. Égouts - grand diamètre, petit diamètre,
9 même chose pour l'aqueduc.

10 La Direction des transports est également
11 un service propriétaire. Donc, elle est
12 propriétaire du réseau artériel. L'ensemble du
13 réseau artériel. Et chaque arrondissement est
14 responsable du réseau routier local.

15 Donc, ces services propriétaires-là, à
16 toutes les années, font un exercice sur les
17 différents projets qu'ils veulent présenter au
18 comité exécutif, et à la toute fin au conseil de
19 ville, pour les années, les trois années à venir.
20 Donc, c'est un peu comme ça que fonctionne la
21 planification des projets. Donc, chacun des
22 services propriétaires va donc établir sa liste de
23 projets à réaliser en fonction des différentes
24 études de planification qu'ils ont faites, en
25 fonction de la créticité, de l'usure des différents

1 réseaux d'égouts, réseaux d'aqueduc. Une fois que
2 tout ça est établi, il y a un autre exercice.
3 Généralement, l'exercice commence en septembre et
4 le mois de septembre, octobre et novembre est
5 dédié, justement, à épurer cette liste-là. Donc,
6 les services propriétaires s'assoient avec la
7 direction générale pour choisir l'ensemble des
8 projets qui seront retenus.

9 Finalement, c'est au comité exécutif,
10 encore avec les mandants politiques responsables
11 des infrastructures, que la sélection finale se
12 fait. Une fois que tout ça est réalisé, tout ça
13 s'en va au budget et le conseil de ville accepte...
14 entérine, justement, une planification pour les
15 années à venir.

16 Q. [462] Et ça, toute cette préparation-là du plan
17 triennal d'immobilisation, est-ce que votre service
18 est sollicité?

19 R. À quelques occasions peut être sollicité...

20 Q. [463] Sous quelle forme, les sollicitations?

21 R. Ah! par exemple, pour avoir... à toutes les années,
22 la direction de la réalisation des travaux faisait
23 un répertoire des coûts, qui est fait par Gespro,
24 on faisait un genre de coût moyen, qui donne un
25 ordre de grandeur pour des projets. Alors, c'est un

1 coût moyen qui est révisé annuellement sur
2 l'ensemble des coûts de construction à la Ville de
3 Montréal, donc dans notre division à nous. Et ce
4 qu'on fait c'est que, occasionnellement, les
5 services nous demandaient d'avoir cette
6 information-là, eux, dans un but de planification.
7 Naturellement, lorsqu'on prépare un programme
8 d'investissement, un PTI, on n'est pas dans une
9 planification très, très pointue. Donc, on est dans
10 un ordre de précision de peut-être vingt (20) à
11 trente pour cent (30 %), là. C'est ce qu'on espère,
12 idéalement. On espère se retrouver autour de cet
13 ordre de grandeur dans la planification. Alors, ces
14 services... les services ont donc...

15 (14:16:26)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [464] Je m'excuse.

18 R. Oui?

19 Q. [465] Quand vous parlez d'un ordre de grandeur de
20 vingt pour cent (20 %), là...

21 R. Au niveau des estimés.

22 Q. [466] C'est vingt pour cent (20 %) en plus ou vingt
23 pour cent (20 %) en moins?

24 R. Ça peut varier. Ça peut varier. Ça peut varier,
25 c'est le degré de précision, c'est plus ou moins

1 vingt pour cent (20 %). C'est un ordre de grandeur
2 qui est vraiment pour donner une idée de la valeur
3 d'un projet. Est-ce qu'on parle d'un projet de cent
4 mille (100 000) ou on parle d'un projet d'un
5 million ou de deux millions ou de trois millions?
6 Donc, ça donne une appréciation de l'importance du
7 projet.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Q. [467] Je vous donne vraiment... puis c'est vraiment
10 hypothétique, là, c'est-à-dire on décide, dans le
11 PTI, parce qu'il y a de la pression, la rue Notre-
12 Dame dans l'est, il faut vraiment la refaire, c'est
13 une catastrophe au niveau de la chaussée, il y a
14 des problèmes au niveau des égouts collecteurs, et
15 caetera. Si on anticipe ces problèmes-là, vous
16 dites que c'est des commandes politiques, ça?

17 R. Non, on ne dit pas que c'est des commandes
18 politiques, c'est des commandes techniques.

19 Q. [468] C'est des commandes techniques.

20 R. Des commandes techniques. Il peut y avoir une...
21 c'est sûr qu'à un certain niveau, le politique
22 finit par interférer.

23 Q. [469] Parfait.

24 R. À la toute fin du processus, on s'assoit avec le
25 politique pour présenter le programme. Et, dans

1 cette présentation-là, naturellement, la Ville a un
2 budget, un cadre financier dans lequel elle doit
3 travailler et il doit se faire une priorisation des
4 projets.

5 Q. [470] Parfait.

6 R. Donc, le politique avec les gens de la direction
7 générale ou, encore, les gens techniques vont
8 prioriser certains projets pour arriver dans une
9 enveloppe voulue.

10 Q. [471] O.K. Et ça, tout ce qui entoure le travail
11 sur le PTI, où est-ce que votre section est
12 occasionnellement demandée...

13 R. Occasionnellement, oui.

14 Q. [472] ... est-ce qu'il y a comme un secret qui
15 entoure ça? C'est-à-dire, est-ce que... je vais
16 être plus clair. Le PTI, est-ce que c'est public,
17 ça...

18 R. Absolument.

19 Q. [473] Pardon?

20 R. Absolument.

21 Q. [474] C'est public, ça.

22 R. Absolument.

23 Q. [475] On peut obtenir le plan...

24 R. J'en ai ici, si vous les voulez.

25 Q. [476] Oui. Je les regarderai à la pause. Avant de

1 me donner des documents, je vais en prendre
2 connaissance.

3 R. Le PTI de chaque Municipalité doit être déposé...

4 Q. [477] Doit être déposé.

5 R. ... au conseil, il est public. Et je vous dirais
6 que c'est un outil de travail extraordinaire pour
7 tous les gens de l'industrie de la construction.

8 Q. [478] Mais, comme vous dites, n'est pas précis.

9 R. Ce n'est pas précis et, dans le fond, c'est le voeu
10 pieux de l'organisation. Ce n'est pas, non plus,
11 une obligation de réaliser cent pour cent (100 %)
12 de ces projets-là. C'est possible qu'on en réalise
13 quatre-vingts pour cent (80 %), il y a peut-être eu
14 un problème majeur sur un autre tronçon, la Ville a
15 décidé de faire son investissement ailleurs. Mais,
16 globalement, ça donne une très bonne idée sur
17 comment la Ville va répartir sa dépense en
18 infrastructures.

19 Q. [479] Parfait. Il y a le PTI, finalement on décide
20 d'aller de l'avant. On décide d'aller de l'avant,
21 un des départements de la Ville décide d'aller de
22 l'avant avec la réalisation d'un projet. Est-ce que
23 c'est à ce moment-là que votre... votre section va
24 être sollicitée?

25 R. Oui.

1 Q. [480] O.K. Peut-être juste nous expliquer comment
2 ça fonctionne, brièvement, là.

3 R. Oui. Monsieur Provost, lorsqu'il a mis en place
4 cette structure avec la direction de la réalisation
5 des travaux, il y avait une entente avec les autres
6 départements. Par exemple, la mise en valeur du
7 territoire, les urbanistes sont aussi des
8 générateurs de projets : le projet du boulevard St-
9 Laurent, c'est un projet qui vient de l'urbanisme.
10 Donc, ces projets-là, systématiquement, lorsque le
11 groupe d'urbanisme a un projet, c'est un projet
12 qu'il nous amène.

13 Transport, c'est un peu la même chose, les
14 projets de planification de transport sur le réseau
15 artériel, sur les collectrices, c'est également des
16 projets qui sont réalisés à la direction de la
17 réalisation des travaux.

18 Direction des eaux, la nuance est
19 différente, comme je vous disais précédemment, il y
20 a beaucoup d'arrondissements qui avaient commencé,
21 au cours des années... à partir de deux mille
22 quatre (2004), à s'équiper professionnellement avec
23 des ingénieurs, des techniciens, pour être capables
24 de réaliser des projets d'aqueduc et d'égouts.
25 Alors, de plus en plus, ces gens-là levaient la

1 main en disant : « Écoutez, je vais faire mon
2 propre projet. » Donc, la direction des eaux
3 donnait certains projets aux arrondissements. Les
4 arrondissements qui n'étaient pas en mesure de le
5 faire, bien, nous, on le faisait pour eux. Et tout
6 ce qui touchait les conduites de grands diamètres,
7 les grandes conduites d'aqueduc, les collecteurs,
8 les émissaires d'égout, tout ce qui touche aux
9 usines d'épuration puis de filtration était réalisé
10 à la direction des eaux.

11 Alors, les projets pouvaient venir de
12 différents donneurs d'ouvrage en fonction des
13 différentes demandes que ces derniers pouvaient
14 avoir.

15 Q. [481] O.K. Et je vais rester à la ville centre,
16 parce qu'effectivement, les arrondissements, vous
17 avez dit des fois on vous donnait le mandat, des
18 fois c'était gardé avec les arrondissements qui ont
19 un vécu, notamment les anciennes villes, là, comme
20 Ville LaSalle, Verdun, et caetera.

21 R. Je vous dirais que beaucoup des neuf
22 arrondissements de l'ancien Montréal, à partir de
23 deux mille cinq (2005) ont commencé à faire de plus
24 en plus leur propre projet.

25 Q. [482] O.K. À ce moment-là, également, peut-être

1 juste, parce que je vais y revenir beaucoup plus
2 tard, mais qui va prendre la décision si vous le
3 faites à l'interne, à votre section, donc, à votre
4 firme de génie-conseil interne ou plutôt de le
5 sortir au privé, à l'extérieur. Comment ça
6 fonctionne? Qui prend ces décisions-là, Monsieur
7 Marcil?

8 R. En fait, la..., il faut dire qu'à la Ville de
9 Montréal il n'y avait pas une historique très, très
10 grande d'utilisation de firme de génie-conseil. En
11 fait, quand moi je suis arrivé il y a quelques
12 firmes de génie-conseil qui travaillaient, donc,
13 dans les années deux mille trois (2003), deux mille
14 quatre (2004). Il y a eu une volonté politique je
15 vous dirais autour des années deux mille cinq
16 (2005), début deux mille six (2006), en fait, on
17 s'est retrouvé devant un dilemme, puis ça c'est le
18 dilemme d'à peu près tous les gestionnaires
19 municipaux, que ce soit au niveau du politique ou
20 des gestionnaires, le politique a décidé d'investir
21 massivement dans ses infrastructures.

22 Je vous disais qu'en deux mille trois
23 (2003), on avait peut-être investi autour de quatre
24 millions (4 M) dans le réseau artériel. Deux mille
25 quatre (2004), de mémoire, on était autour de

1 quarante millions (40 M) et, là, on a augmenté.
2 Quand moi je suis parti, notre direction faisait
3 bon an mal an autour de deux cents à deux cent
4 trente millions (200-230 M) en valeurs de travaux.

5 Ça c'est nonobstant ce qui se faisait à la
6 direction des eaux dans les arrondissements. Notre
7 direction. Alors, à un certain moment donné, le
8 politique a dit, je veux, on veut lancer une
9 campagne d'investissement majeur au niveau des
10 infrastructures.

11 Qu'est-ce qu'on fait? Est-ce qu'on donne
12 massivement notre, nos travaux, notre ingénierie à
13 des consultants ou est-ce qu'on garde à l'interne?
14 Et la tendance, la tendance du politique, puis ce
15 n'est pas exclusif à Montréal, j'ai été longtemps
16 impliqué au niveau municipal, la tendance du
17 politique c'est dire bien on va donner ça à des
18 consultants, ça va être beaucoup plus simple puis
19 quand on n'en a plus besoin, bien c'est fini, on
20 arrête là. Ou, est-ce qu'on grossit les ressources
21 internes?

22 Il faut comprendre également que dans le
23 monde municipal lorsqu'on engage un employé
24 permanent, bien on engage pour trente (30) ans.
25 Donc, lorsqu'il y a une baisse au niveau du volume

1 de travail, on est un petit peu, entre guillemets,
2 pris avec ces employés-là. Donc, c'est une dépense
3 qui est récurrente.

4 Alors, la volonté du politique était donc
5 d'augmenter considérablement la valeur des travaux,
6 des investissements en infrastructures. Et dans un
7 deuxième temps, d'essayer d'orienter un peu plus
8 les travaux vers les consultants. Monsieur
9 Robillard et moi, en fait monsieur Robillard nous a
10 amené cette problématique-là en disant : « Écoutez,
11 comment est-ce qu'on peut travailler autour de tout
12 ça ».

13 Alors, à force de regarder tout ça,
14 monsieur Robillard, monsieur Provost et moi avons
15 proposé au conseil, on a dit :

16 Écoutez, nous autres on croit qu'il
17 est important de garder un service
18 technique ou un groupe d'ingénierie
19 fort à la Ville de Montréal. On pense
20 que c'est important d'être capable si
21 on veut avoir un investissement plus
22 important au niveau des
23 infrastructures et si on veut être
24 capable de bien gérer nos consultants,
25 il faut avoir un service d'ingénierie

1 qui est fort.

2 Ce qu'on a donc présenté au comité exécutif, c'est
3 une équipe de travail où on allait être capable de
4 réaliser à l'interne.

5 Q. [483] Cette présentation au comité exécutif a été
6 faite quand, de mémoire, Monsieur Marcil?

7 R. Ah, je ne pourrais pas vous dire.

8 Q. [484] Non, mais...

9 R. C'est quelque chose.

10 Q. [485] ... on parle de deux mille cinq (2005), peut-
11 être de deux mille six (2006)?

12 R. On parle peut-être de deux mille cinq (2005),
13 exactement, je pense que c'est autour de deux mille
14 cinq (2005). Alors, ce qu'on avait présenté, en
15 fait c'est monsieur Provost qui avait vendu la, la
16 façon de faire, c'est de dire :

17 Écoutez, on devrait être capable à
18 l'interne à la Ville de faire au moins
19 cinquante millions (50 M) en valeur de
20 travaux à l'interne. Et l'excédent
21 pourrait être réalisé avec des firmes
22 privées.

23 Alors, c'est un peu sur cette base-là qu'on a bâti
24 notre modèle d'affaire. Et à partir de...

25 Q. [486] Est-ce que ça a coïncidé également avec,

1 comme on pourrait dire, votre service a expansionné
2 également, là?

3 R. Bien, effectivement, on n'a pas eu le choix, parce
4 que je vous rappelle qu'on avait, on avait vécu
5 l'année précédente en deux mille quatre (2004), ce
6 qu'on a appelé la décentralisation.

7 Q. [487] Oui?

8 R. Où on a pris l'ensemble des employés du Service et
9 on en a pris au moins la moitié si ce n'est pas
10 plus pour les distribuer dans les arrondissements.
11 Alors, nos ressources humaines étaient passablement
12 amoindries. On avait perdu beaucoup d'expertise, on
13 devait donc retravailler une formule de travail qui
14 allait permettre à la Ville de réaliser ses
15 travaux.

16 Alors, à ce moment-là, on a regardé
17 différentes façons justement de procéder à des
18 embauches massives pour justement regarnir
19 l'équipe.

20 Q. [488] O.K. Ce qui fait en sorte également, bien en
21 tout cas j'imagine, quand vous faites affaire avec
22 le..., quand vous faites affaire avec le privé,
23 est-ce que c'est votre département qui va lancer
24 les appels d'offres ou les appels de qualification
25 pour les firmes de génie?

1 R. Ça dépend, oui. Nous on en a lancé quelques-unes,
2 effectivement. Mais la direction de l'eau en a
3 lancé également...

4 Q. [489] Tout à fait?

5 R. ... un volume important. La direction des
6 transports et chaque arrondissement avait la
7 responsabilité de lancer également ses appels
8 d'offres.

9 Q. [490] O.K. Je vais revenir à l'interne maintenant?

10 R. Hum, hum.

11 Q. [491] Alors, il y a des choix qui vont être faits
12 après le programme PTI, il y a des choix qui vont
13 être faits et on va prioriser certains, certains
14 travaux. On vous passe la commande directement,
15 comment ça fonctionne?

16 R. Pour?

17 Q. [492] Comment, comment un contrat arrive, comment
18 on va partir en appel d'offres? Ça arrive chez
19 vous, la cliente a décidé qu'on refaisait l'égout
20 collecteur de la rue Sherbrooke, par exemple, dans
21 l'est de la Ville?

22 R. Hum, hum. Mauvais exemple. L'égout collecteur...

23 Q. [493] C'est une hypothèse ?

24 R. ... est la responsabilité de la direction de l'eau.

25 Q. [494] Oui, tout à fait. Donnez-moi un exemple, là?

1 R. En fait on peut parler d'un projet de
2 reconstruction sur la rue, sur la rue Queen, par
3 exemple.

4 Q. [495] Parfait. Allez-y?

5 R. Construction d'un aqueduc.

6 Q. [496] Alors, il y a un choix, je vais terminer, il
7 y a un choix qui est fait...

8 R. Hum, hum.

9 Q. [497] ... on va prioriser ce travail-là, ça doit
10 être fait, c'est vétuste, on doit, on doit
11 reconstruire, par exemple. Alors, ça fonctionne
12 comment?

13 R. Alors, les services propriétaires ont donc dans
14 l'intérieur de leur PTI, ont donc présenté leur
15 plan d'investissement pour l'année. Donc, partons
16 aujourd'hui deux mille treize (2013), on a le plan
17 d'investissement pour deux mille treize (2013).
18 Donc, on avait systématiquement une rencontre. On
19 va y aller encore avec la Direction des eaux. C'est
20 la même chose avec la Direction des transports ou
21 encore la Direction de la mise en valeur du
22 territoire. On s'assoit avec leur plan de
23 travail. On dit : « Voici l'ensemble des projets. »
24 La Direction des eaux nous disait : Bien, regardez,
25 ces projets-ci, c'est des projets qui vont être

1 réalisés dans l'arrondissement. Voici le lot. Il
2 reste dix projets, par exemple, à réaliser ici à la
3 ville centre. Vous partez avec ça. C'est fait.

4 Alors, nous, on partait avec la
5 programmation annuelle. On partait également avec
6 la programmation annuelle des transports, de la
7 Direction des transports. Là, on essayait de faire
8 le lien, à savoir si les projets d'égout, aqueduc
9 n'allaient pas interférer avec les travaux de
10 voirie. Donc, il faut s'assurer que quand on va
11 travailler... on va, par exemple, faire des travaux
12 de pavage, on va le faire, on va faire les travaux
13 d'égout, aqueduc avant pour pas se retrouver dans
14 une problématique où on vient recreuser après.
15 Alors, toute cette planification-là est faite à
16 l'interne, donc dans l'équipe de Coordination.

17 Une fois que cette planification-là est
18 faite, alors, là, on décide de faire une
19 rétribution. Alors, qu'est-ce qui est fait à
20 l'interne, qu'est-ce qui est fait à l'externe. Il y
21 a des projets qu'on garde à l'interne; d'autres
22 projets qu'on décide de faire à l'externe,
23 dépendamment des volumes d'occupation, dépendamment
24 de la complexité des projets, dépendamment de
25 l'expertise des projets.

1 Q. [498] Donc, si je comprends bien, je reviens à mon
2 organigramme, je suis très visuel, alors c'est sous
3 monsieur Themens, Planification, c'est ça?

4 R. Bien, en fait, oui, monsieur Themens nous arrivait
5 avec la planification, lui, faisait l'élaboration
6 complète de la planification. Et par la suite, avec
7 les gens de Conception puis avec les gens de
8 Réalisation, les chefs de groupe ou les chefs
9 d'équipe, à ce moment-là, on évaluait dans nos
10 rencontres de coordination quels étaient les
11 projets qu'on devait faire à l'interne et quels
12 projets qu'on devait donner à l'externe.

13 Q. [499] Parfait. On reste à l'interne. Peut-être
14 juste nous dire le cheminement après ça. Donc, on a
15 passé, on est... je vous mets à deux mille huit
16 (2008), deux mille neuf (2009), la structure, je ne
17 sais même pas si elle est actuelle, mais de deux
18 mille huit (2008) à votre départ.

19 R. Hum, hum.

20 Q. [500] La structure à votre départ. On va s'entendre
21 là-dessus. Il va y avoir monsieur Themens qui est à
22 la Coordination et la Gestion des contrats. Et il y
23 a trois grands... il y a trois sous-secteurs, et
24 notamment la Planification, la Circulation, la
25 Coordination et la Communication. Ce que vous nous

1 dîtes, c'est que ça commence là?

2 R. Oui, ça commence là.

3 Q. [501] Parfait.

4 R. Effectivement.

5 Q. [502] Alors, ça commence là. Et vous dites, il va y
6 avoir des rencontres à la Planification avec les
7 autres chefs de groupe, donc des monsieur Vézina
8 pour la Réalisation, monsieur, comment il s'appelle
9 pour la Conception, j'ai un petit blanc, monsieur
10 Chamberland?

11 R. Chamberland.

12 Q. [503] Parfait. D'autres personnes?

13 R. Les gens qui sont en voirie, l'équipe qui s'occupe
14 de la planification en voirie. Il y a eu monsieur
15 Normand Lussier qui a été chef de groupe pendant un
16 certain temps également.

17 Q. [504] Parfait. Et à un moment donné, on... Ça dure
18 combien de temps? On a un mandat, là. On a une
19 cliente qui demande...

20 R. En fait, on n'a pas un mandat, on a une...

21 Q. [505] Plusieurs mandats?

22 R. ... brochette de mandats.

23 Q. [506] C'est ça.

24 R. Une brochette de projets à réaliser. Donc, on
25 redistribue. Les gens qui s'occupent de voirie

1 reçoivent leur série, leur plan d'action de projets
2 pour la voirie. Les gens d'égout, aqueduc, leurs
3 projets. Et ces gens-là, avec monsieur Themens,
4 vont faire une planification pour l'ensemble de
5 l'année. Naturellement, on le fait toujours en
6 collaboration avec le demandeur, avec le...

7 Q. [507] Et, vous, le directeur, vous faites quoi?
8 Est-ce que vous assistez à ces rencontres de
9 planification?

10 R. Pas à ces rencontres, pas à ces rencontres
11 quotidiennes ou ces rencontres hebdomadaires, non.
12 Généralement, moi, je les rencontrais peut-être aux
13 deux semaines ou au mois pour faire un survol
14 global. Parce qu'une portion importante, justement,
15 de mon rôle était de faire la relation, le lien
16 d'affaires avec les autres services de la Ville.
17 Donc, j'étais en relation avec le directeur des
18 eaux, j'étais en relation avec les directeurs
19 d'arrondissement, pour s'assurer que leur
20 planification, que les priorités soient respectées
21 à la demande de tout le monde.

22 Q. [508] Parfait. Alors, ces gens-là vont planifier,
23 vont faire... vont faire une sorte de projection?

24 R. Hum, hum.

25 Q. [509] Et une fois qu'on s'entend, on va faire quoi

1 après? Où est-ce qu'il va aller le dossier après
2 ça?

3 R. Bon, en fait, chaque chef de groupe, chaque chef de
4 groupe dans chacune des unités respectives a donc
5 son plan d'action. On a déterminé des dates de
6 projet. On a déterminé des dates d'appels d'offres.
7 Et lui va redistribuer, à l'intérieur de son
8 équipe, les différents projets, donc pour préparer
9 les plans et devis. Donc, en voirie, le chef de
10 groupe va distribuer ses projets à ses différents
11 ingénieurs. Et les ingénieurs vont partir le
12 projet, donc demander des relevés d'arpentage,
13 travailler à la conception du projet, préparer les
14 plans, préparer les devis, jusqu'au moment où il y
15 a le lancement d'appels d'offres.

16 Q. [510] Et vous, est-ce qu'on vous avise de la tenue
17 de ces réunions-là et est-ce qu'on vous avise à
18 titre de directeur, effectivement, on a décidé que
19 ça allait d'une telle manière, voici l'échéancier,
20 voici, les travaux pourront débiter telle date?
21 Est-ce qu'on vous avise dans les menus détails,
22 Monsieur Marcil?

23 R. Bien, pas dans les menus détails. J'ai toujours
24 quand même un survol assez macro de l'organisation.
25 Mais il faut dire que l'ensemble de la

1 planification, elle est faite sur une base
2 annuelle. Comme je vous disais, le PTI est déposé
3 au mois de décembre. Alors, relativement tôt en
4 début d'année, l'organisation municipale est
5 capable de se faire pour la planification des
6 projets. Donc, monsieur Themens est capable, à
7 partir des listes de projets reçus des différents
8 demandeurs, donc des différents services
9 demandeurs, est capable d'établir une priorisation.
10 Et à partir de ça, on a un plan d'action pour à peu
11 près l'ensemble de l'année. Et ce plan-là, il m'est
12 présenté, monsieur Robillard, et je pense même que
13 monsieur Provost avaient le plan d'action.

14 Je pourrais même vous dire que toute la
15 planification, le lancement des appels d'offres, on
16 avait un outil de travail, un tableau de travail.
17 Le lancement des appels d'offres se rendait au
18 comité exécutif à toutes les semaines, notre
19 direction, la Direction générale et le comité
20 exécutif, à tout le moins les mandants politiques
21 responsables des infrastructures.

22 Q. [511] Vous allez trop vite pour moi. On revient.

23 R. Vous voulez que je recule?

24 Q. [512] Oui. On revient en arrière. Effectivement, je
25 suis rendu là. Qui va avoir la responsabilité de

1 faire le lancement des appels d'offres?

2 R. Le lancement de l'appel d'offres?

3 Q. [513] Oui. Exemple, vous avez décidé, vous avez
4 décidé qu'il va y avoir une reconstruction
5 d'égouts, d'aqueduc dans tel secteur, là. Qui va
6 décider de ça? Qui va s'occuper de faire, de
7 préparer les documents d'appel d'offres et
8 recevoir, là... Comment ça fonctionne?

9 R. C'est exactement ce que je viens de vous expliquer
10 précédemment.

11 Q. [514] Je ne suis pas vite, alors...

12 R. À partir...

13 Q. [515] Allez-y.

14 R. À partir du moment où la planification est établie,
15 donc le service propriétaire a établi une
16 planification...

17 Q. [516] Oui?

18 R. ... on nous donne une série de commandes. Donc, on
19 nous donne une programmation à réaliser. Nous, ce
20 qu'on fait, par l'entremise de monsieur Themens,
21 encore avec les chefs de groupe, on établit une
22 programmation annuelle pour notre Direction. Donc,
23 voici l'ensemble de nos projets de voirie.

24 Q. [517] Parfait.

25 R. Projets routiers. Voici l'ensemble de nos projets

1 de ponts et de tunnels. Voici l'ensemble de nos
2 projets qui vont toucher l'aqueduc et l'égout.

3 Q. [518] Pour l'année.

4 R. Pour l'année.

5 Q. [519] Parfait.

6 R. Et à partir de ça, puis toujours en collaboration
7 avec nos demandeurs, nos clients internes, on
8 établit des priorités, et là on est capable de
9 voir, le projet A, on devrait être capable de le
10 lancer au mois d'avril, le projet B, lui, on va
11 être capable de le lancer au mois de septembre et
12 de faire une planification sur l'ensemble de
13 l'année pour chacune des sphères d'activité qu'on
14 va réa... dans lesquelles on va réaliser des
15 projets.

16 Q. [520] Parfait. Je vous ai posé une première
17 question qui n'était pas innocente, c'était le PTI
18 était public, bon.

19 R. Hum, hum.

20 Q. [521] Pas de problème. Cette planification-là, est-
21 ce qu'elle est publique?

22 R. Non. La planification n'est pas une planification
23 qui est publique. Non.

24 Q. [522] Parfait. Est-ce que les entrepreneurs avec
25 qui la Ville travaille, on a vu, là, je vous ai

1 posé... d'ailleurs, je vous ai soumis ce matin
2 qu'on retrouve beaucoup les mêmes, par secteur, les
3 mêmes entrepreneurs. Est-ce que les entrepreneurs
4 sont avisés de cette planification-là?

5 R. Ils ne sont pas avisés de façon officielle, non. Il
6 n'y a pas d'avis... Il n'y a pas d'avis officiel
7 sur l'ensemble de la planification.

8 Q. [523] Est-ce que vos employés avisent les
9 employeurs... pas les employeurs, les entrepreneurs
10 de ces...

11 R. Bien, pas officiellement. Pas à ce que je sache.
12 Pas à ce que je sache.

13 Q. [524] Est-ce qu'il y a une directive à l'effet que
14 les entrepreneurs ne doivent pas être avisés des
15 planifications?

16 R. Non. Je... Bien, écoutez, de mémoire, je ne crois
17 pas qu'à Montréal il y avait une directive
18 spécifique à ce niveau-là.

19 Q. [525] Est-ce que vous-même, vous n'avez pas, en
20 tant que directeur, avisé vos employés, vos chefs
21 de groupe, vos ingénieurs, que les entrepreneurs ne
22 devraient pas avoir ces informations-là?

23 R. Non. Je ne crois pas avoir fait d'avis spécifique à
24 ce niveau-là.

25 Q. [526] Est-ce que ça... Est-ce que vous pensez qu'un

1 tel avis aurait dû être fait?

2 R. Bien, écoutez, je vais vous dire bien humblement,
3 la planification au niveau municipal, ce n'est pas
4 une cachette pour personne. Le fait de dire que tel
5 projet va sortir la semaine prochaine ou dans deux
6 semaines, ça c'est un élément qui est plus
7 sensible. Mais le fait de dire à un entrepreneur,
8 ou le fait de dire à un ingénieur-conseil, « Voici,
9 cette année on a une quinzaine de projets qui vont
10 se réaliser, et on a différents projets qui vont se
11 réaliser », moi je pourrais vous dire que depuis ma
12 pratique, quatre-vingt-huit (88), c'est quelque
13 chose... Quand j'étais entrepreneur, je l'avais de
14 mes clients en jasant avec eux. Même chose quand
15 j'ai été au niveau de Ville de LaSalle ou Ville de
16 St-Jérôme. Ça n'a jamais été une cachette, et je
17 vous dirais que dans l'ensemble du milieu de la
18 construction, et même encore aujourd'hui, je fais
19 le tour de mes clients aujourd'hui pour avoir la
20 programmation annuelle. Il n'y a pas de cachette à
21 ce niveau-là.

22 Q. [527] Je...

23 R. On ne dit pas « Voici, on va avoir tel projet,
24 telle valeur, puis ça va sortir telle date. » Mais
25 on a un aperçu de l'ensemble du volume de travail.

1 Q. [528] Merci. Merci. Merci. Je reviens, je reviens,
2 je reviens en arrière. PTI public normal, en termes
3 de chiffres, là, on a des bonnes chances de passer
4 entre vingt-cinq (25) et trente pour cent (30 %) à
5 côté.

6 R. Oui.

7 Q. [529] C'est ce que vous avez dit.

8 R. Oui.

9 Q. [530] O.K.? Projection dans le temps. Quand on
10 planifie une année, là on est rendu... Et que vous
11 avez le mandat, là, votre département a le mandat
12 de travailler pour votre cliente ou les différents
13 services de votre cliente, c'est que là on vous
14 demande des choses bien précises.

15 R. Hum, hum.

16 Q. [531] Exact? Alors, à ce moment-là, dans ces
17 planifications-là, j'imagine qu'on a des chiffres.

18 R. Non.

19 Q. [532] Non?

20 R. Pas encore. Pas encore.

21 Q. [533] Pas encore. Parfait.

22 R. Non.

23 Q. [534] À date on n'a pas de chiffres.

24 R. On est toujours aux chiffres de l'estimation
25 préliminaire qui a été faite. Donc, aux chiffres du

1 PTI. On est toujours à ces niveaux-là. Au moment où
2 la planification est lancée, en début d'année, on
3 travaille toujours avec les chiffres de la
4 planification. Donc...

5 Q. [535] Comme, un de vos ingénieurs peut aller manger
6 avec un entrepreneur puis dire « Écoute, il y a
7 peut-être la réfection du boulevard Untel qui s'en
8 vient cette année. »

9 R. Oui. « On a le projet de la... C'est ça. Le
10 boulevard X, qui est en planification. » Je suis
11 d'accord.

12 Q. [536] Ça, vous allez convenir avec moi que ça se
13 faisait, ça.

14 R. Absolument.

15 Q. [537] Puis ça se faisait...

16 R. Absolument.

17 Q. [538] Ça se faisait beaucoup.

18 R. Bien, je ne sais pas si ça se faisait beaucoup,
19 mais je pourrais vous dire que oui, c'est quelque
20 chose...

21 Q. [539] Non mais là je pose la question au directeur,
22 là. Alors, Monsieur le directeur, vous le saviez,
23 là. Que ça se faisait, et ça se disait.

24 R. Moi je...

25 Q. [540] L'ingénieur, il n'avait pas... Il n'avait pas

1 de contre-indications.

2 R. Non. Absolument pas.

3 Q. [541] Parfait. Parfait. Maintenant on va devenir
4 plus précis. Planification, ensuite de ça il se
5 passe quoi?

6 R. Donc, une fois que la planification est faite,
7 chaque chef de groupe, dans les domaines
8 respectifs, donc en voirie, en structures, ponts
9 tunnels, en égout aqueduc, ces gens-là vont donc
10 prendre leur liste de projets, leur programmation,
11 et la distribuer aux différents ingénieurs de leur
12 équipe.

13 Q. [542] O.K.

14 R. Pour que ces ingénieurs-là puissent préparer les
15 plans et devis et monter le document qui
16 éventuellement sera en appel d'offres.

17 Q. [543] Parfait. Alors, et donc, va monter les plans
18 et devis, et ça, ça va se faire par sections. C'est
19 exact?

20 R. Absolument.

21 Q. [544] Par sections. O.K. Et là, tout dépendant de
22 l'ampleur du projet, tout dépendant de l'ampleur du
23 projet, il y en a que c'est plus facile que
24 d'autres, il y en a que c'est plus long que
25 d'autres, et caetera. Et, une fois que l'ingénieur

1 a complété son plan et devis, il fait quoi avec?

2 R. Alors, une fois que ses plans et devis sont faits,
3 sont complétés, généralement, le chef de groupe,
4 l'ingénieur chef de groupe va jeter un coup d'oeil
5 dessus. Il a challengé l'ingénieur au niveau
6 technique, il a regardé et, à un certain moment, le
7 chef de division, je pense que c'est le chef de
8 division qui contre-signait le plan, contre-signait
9 le devis et le document était fin prêt pour être
10 lancé sur le marché public.

11 Q. [545] Parfait. On va tenter de l'imager. Alors, on
12 est aux aqueducs, égouts, dans la division de la
13 construction et de la mise en oeuvre des projets,
14 c'est l'ingénieur chef de groupe, c'est monsieur
15 Chamberland et un de ses ingénieurs qui doit faire
16 la réalisation... pas la réalisation mais la
17 conception des plans et devis, qui va être monsieur
18 Surprenant.

19 R. Oui.

20 Q. [546] Alors, on va laisser monsieur Surprenant
21 travailler, il va... en tant que bon ingénieur, son
22 obligation, va réaliser ses plans, va les signer,
23 et caetera. Et il va faire quoi après avec ça, il
24 va aller voir son chef de groupe?

25 R. Son chef de groupe, il doit prendre le projet,

1 comme je vous dis, excusez-moi l'anglicisme, mais
2 le « challenger », le mettre un peu au défi,
3 regarder ce qu'il a fait, s'assurer que le dossier
4 est complet, s'assurer que le devis est complet,
5 s'assurer que les plans sont complets, donc...

6 Q. [547] Et c'est l'ingénieur chargé de confectionner
7 les plans et devis qui va faire des estimés?

8 R. Oui, c'est l'ingénieur, qui est responsable des
9 plans et devis, qui va faire l'estimation des
10 projets, effectivement.

11 Q. [548] O.K. Et il va se baser sur quoi pour faire
12 des estimations?

13 R. Bien, il va... vous en avez parlé beaucoup, le
14 système Gespro...

15 Q. [549] Non, je vous pose la question.

16 R. Oui, mais je peux vous le répéter. Alors, il va
17 travailler avec le système Gespro, qui est le
18 système informatique, qui a été implanté à la
19 Ville... probablement au temps de Mathusalem, mais
20 qui était le système... l'outil de travail avec
21 lequel on devait travailler pour, justement, être
22 capables de se garder un historique des coûts de
23 construction. À la Ville de Montréal, un bordereau
24 de soumission... les bordereaux sont standardisés.
25 Donc, chaque item au bordereau de soumission est

1 inscrit à l'intérieur de Gespro. Donc, de cette
2 façon-là, le système est capable de garder,
3 justement, un historique, justement, sur les
4 prix... les prix déposés à la Ville au cours des
5 années précédentes. Donc, ça donne un ordre de
6 grandeur sur la valeur des projets.

7 Donc, la responsabilité de l'ingénieur
8 était donc de prendre les chiffres générés par
9 Gespro. Il faut dire également que, Gespro, ce
10 n'était pas un outil...

11 Q. [550] Il n'y a pas d'estimateur professionnel, là?

12 R. Non.

13 Q. [551] C'est vraiment l'ingénieur qui, à l'aide d'un
14 programme, que vous avez parlé, qui remonte à
15 Mathusalem, qui génère des prix...

16 R. Voulez-vous faire un aparté sur les estimateurs?

17 Q. [552] Allez-y, oui.

18 R. En fait, la Ville savait très bien qu'on avait une
19 problématique au niveau de l'estimation, elle
20 savait qu'on n'était pas ultra-performant. En
21 construction il y a deux façons de faire de
22 l'estimation. La première façon c'est la façon qui
23 est la plus standardisée au Québec dans le monde
24 municipal, écoutez, depuis quatre-vingt-huit (88),
25 là, je gravite dans le domaine, dans le monde

1 municipal, la majorité des ingénieurs-conseils
2 travaillent également sur cette base-là, c'est une
3 estimation sur des coûts historiques. L'autre
4 façon, qui est la vraie façon de faire de
5 l'estimation c'est ce qu'on appelle de l'économie
6 de la construction. Donc, ça prend des estimateurs
7 spécialisés, c'est très populaire en Europe mais
8 très peu en Amérique du Nord puis encore moins au
9 Québec. Il y a très peu de firmes qui se
10 spécialisent dans ce domaine-là.

11 Alors, la Ville, elle s'est rapidement...
12 je me souviens très bien les discussions qu'on a
13 eues avec monsieur Robillard et monsieur Provost,
14 on avait même, dans un organigramme quelque part,
15 c'est malheureux, vous ne l'aviez pas, mais il y
16 avait une boîte pour une équipe d'estimation. Il y
17 avait une volonté de la Ville de mettre en place
18 une équipe d'estimation. Le problème c'est que, des
19 estimateurs, il y en a très peu au Québec. On a
20 parlé de Macogep, on va peut-être en parler un
21 petit peu plus tard. Macogep en est une firme qui
22 fait de l'économie de la construction. Luqs en est
23 une autre. Luqs a développé, Luqs a une expertise
24 très précise, très pointues, ils ont développé des
25 logiciels de travail. Il y a également monsieur

1 Coutou, avec lequel j'ai déjà travaillé. Mais,
2 outre ces estimateurs en construction là, il y en a
3 très peu.

4 Les autres estimateurs travaillent pour les
5 entrepreneurs. Donc, un entrepreneur en
6 construction a besoin d'un excellent estimateur, il
7 ne peut pas se tromper. Parce que lui va... il met
8 à risque son entreprise pour aller faire un projet,
9 donc lui a besoin d'un estimateur.

10 Q. [553] Lui va calculer sa soumission en fonction de
11 ce que ses estimateurs vont lui dire.

12 R. C'est de calculer en fonction des coûts de
13 production. Alors, l'entrepreneur n'a pas le choix
14 d'avoir, justement, des estimateurs de haut
15 calibre. Naturellement, Montréal est un
16 environnement syndiqué, un bon estimateur, ça peut
17 valoir cent vingt-cinq (125), cent trente mille
18 (130 000) par année, avec un pick-up. À la Ville de
19 Montréal, le plus cher qu'on pouvait payer, selon
20 la convention collective, dans ces années-là,
21 c'était quatre-vingt-un mille dollars (81 000 \$)
22 par année. Alors, on a extrêmement de difficulté à
23 trouver du personnel pour remplir ces cases-là. Je
24 vous dirais, même après mon départ, il y a un
25 estimateur... il y a eu une volonté ferme encore

1 d'engager quelqu'un, la personne a fait quelques
2 mois, elle n'est pas restée. Alors, c'est
3 extrêmement difficile de développer, à l'interne,
4 cette expertise-là. Je peux difficilement pas vous
5 parler du ministère des Transports...

6 Q. [554] Non, non.

7 R. ... je ne connais pas tellement leur mécanique de
8 fonctionnement.

9 Q. [555] Définitivement, puis on va revenir. Mais
10 juste avant de fermer cette parenthèse-là, vous,
11 est-ce que vous êtes... parce que vous êtes...
12 quand même, vous avez gravi les échelons, je
13 regarde, vous avez été amené comme le directeur du
14 SITE.

15 R. Pas du SITE, de la direction de la réalisation des
16 travaux.

17 Q. [556] La direction, je m'excuse, vous faites bien
18 de me corriger, la direction des travaux. Est-ce
19 que vous avez... est-ce que vous vous êtes battu
20 pour qu'il y ait des changements, là?

21 R. Bien, on a longtemps... on a longtemps argumenté
22 avec la direction générale, justement, pour se
23 faire développer des budgets. Écoutez, j'ai négocié
24 la dernière convention collective pour le côté
25 patronal, négocié avec les ingénieurs, puis on

1 avait des directives très claires au niveau des
2 finances. Et c'est la recommandation qu'on a faite
3 au maire et à monsieur Zampino, à l'époque, j'ai
4 dit : « Écoutez, on a signé la convention mais il
5 faut penser à majorer les salaires, on n'est pas
6 compétitif. »

7 Q. [557] Alors, ce que vous nous dites, là, c'est...
8 là je referme la parenthèse. C'est que l'estimation
9 des travaux est laissée à un... l'estimation du
10 coût, plutôt, des travaux à réaliser est laissée à
11 un Gilles Surprenant?

12 R. Bien, je ne dirais pas « à un Gilles Surprenant »,
13 est laissé à un ingénieur qui a fait une conception
14 de projet et cet ingénieur-là doit être capable à
15 partir des chiffres de Gespro, parce que Gespro
16 comme je vous le disais, ce n'est pas la panacée,
17 ce n'est pas un élément, ce n'est pas un outil de
18 travail qui donne la vérité. Gespro donnait un
19 ordre de grandeur avec une certaine précision.

20 Donc, l'ingénieur doit être capable de
21 l'interpréter. Si une complexité particulière sur
22 le projet, devrait être capable d'ajuster les coûts
23 de construction en conséquence.

24 Q. [558] On a bien compris que Gespro on pouvait lui
25 faire dire n'importe quoi aussi, là?

1 R. Moi je ne suis pas convaincu de ça.

2 Q. [559] Vous n'êtes pas convaincu?

3 R. Non, je ne suis pas convaincu.

4 Q. [560] Je reviendrai sur Gespro. Alors, c'est
5 l'ingénieur, c'est l'ingénieur qui va se fier sur
6 ce programme vétuste, là, qui est Gespro et qui va
7 arriver avec un coût, avec un coût associé?

8 R. Je vous répète que c'est un coût basé sur un
9 historique de prix et je vous répète également que
10 c'est la façon de faire dans la majorité des villes
11 du Québec et dans la majorité des bureaux de génie-
12 conseil quand on travaille au niveau municipal.

13 Q. [561] O.K. Est-ce que dans la majorité des villes
14 du Québec les prix étaient de trente pour cent
15 (30 %) plus chers?

16 R. Bien écoutez, on pourra en parler longuement sur
17 les estimations.

18 Q. [562] Monsieur Marcil, je vais poser les questions,
19 je vous demanderais d'y répondre. Parfait. Alors,
20 ceci étant dit, ma question était la suivante. Est-
21 ce que Gespro faisait en sorte que les estimations
22 étaient à trente pour cent (30 %) plus chères?

23 R. Écoutez, Gespro, je vous le dis, est un élément qui
24 base sur un historique de prix. Effectivement, si
25 on a un marché qui a une tendance, une tendance à

1 la hausse, Gespro va effectivement refléter une
2 hausse dans les prix. Je suis tout à fait d'accord
3 avec vous. Et c'est un peu la raison pour laquelle
4 on demande à nos ingénieurs d'interpréter, en fait,
5 je demandais à nos ingénieurs d'interpréter avec
6 beaucoup de doigté les chiffres qui sortaient de
7 Gespro, de façon à ce qu'on n'utilise pas ces
8 chiffres-là de façon bête et méchante, mais qu'on
9 se donne une certaine profondeur et le chef de
10 groupe ou l'ingénieur qui supervisait le concepteur
11 devait également participer justement à cet
12 exercice...

13 Q. [563] Parfait.

14 R. ... de raffinement.

15 Q. [564] Alors...

16 (14:46:42)

17 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

18 Juste une question d'éclaircissement.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Oui.

21 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

22 Q. [565] Dans Gespro, lorsqu'on allait en appel
23 d'offres on pouvait recevoir parfois cinq ou six
24 soumissions, est-ce que c'était les cinq ou six
25 soumissions qui alimentaient la base de données

1 Gespro ou seulement le soumissionnaire gagnant?

2 R. Non, non, non, non. C'est un, de mémoire, puis
3 écoutez, je ne suis pas un spécialiste du quotidien
4 de Gespro, mais de mémoire les soumissions qui
5 étaient vraiment hors champ, donc, très, très
6 élevées, étaient systématiquement balayées. Donc,
7 il y avait une certaine sélection qui se faisait
8 dans le prix de Gespro.

9 Donc, on prenait chaque item du bordereau
10 de soumission, comme je vous disais, les bordereaux
11 sont standardisés à la Ville. Donc, chaque
12 bordereau, par exemple, vous avez un item, pavage,
13 tel type de pavage, telle épaisseur, vous retrouvez
14 l'article dans Gespro. Alors, il y a un commis, il
15 y avait une série de commis dans le département, ce
16 n'est pas l'ingénieur du projet qui allait faire
17 l'entrée, le commis alimentait. Donc, pour un
18 nouveau projet allait chercher les prix de chacun
19 de ces soumissionnaires-là.

20 Q. [566] Donc, on pouvait éliminer les soumissions qui
21 avaient l'air hors norme?

22 R. Oui, absolument.

23 Q. [567] Mais par ailleurs on ne prenait pas
24 uniquement que la soumission du soumissionnaire
25 gagnant?

1 R. Non, absolument pas.

2 Q. [568] Et puis dans l'hypothèse lorsqu'il y avait
3 collusion, du moins selon certains témoins, où les
4 gens se parlaient puis essayaient d'avoir des
5 estimés relativement crédibles, se tenaient
6 relativement proches entre eux, donc, tous ces
7 estimés-là d'actionnaires collusionnaires étaient
8 pris dans Gespro?

9 R. Oui, et bien absolument, c'était la base...

10 Q. [569] ...ce qui n'était pas hors norme, c'est ça?

11 R. ... de données, c'était la base de données avec
12 laquelle on devait travailler.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Q. [570] Parfait. Alors, je vais revenir, alors, je
15 vais revenir, on donnait l'exemple de monsieur
16 Surprenant. On va rester, là, dans le département
17 des aqueducs et égouts. Alors, ce que vous nous
18 dites c'est qu'il va bâtir les plans et devis?

19 R. Hum, hum.

20 Q. [571] Il va les bâtir et ensuite de ça il va monter
21 à son chef de groupe, qui est également ingénieur?

22 R. C'est ça.

23 Q. [572] Et vous dites il va le challenger. Peut-être
24 juste aller jusqu'au bout de votre...

25 R. En fait, le rôle de l'ingénieur chef de groupe

1 c'est de lui poser des questions, t'es-tu assuré
2 de..., t'es-tu assuré que le projet est correct,
3 t'es-tu assuré que l'estimation est correcte, as-tu
4 remarqué qu'il y a telle, telle problématique
5 particulière sur ton chantier, ça va peut-être
6 faire augmenter ou descendre le coût. C'est un peu
7 le rôle de l'ingénieur chef de groupe, là.

8 Q. [573] O.K. Et ensuite de ça, bon, une fois qu'ils
9 s'entendent, l'ingénieur en tant que tel...

10 R. Hum, hum.

11 Q. [574] ... monsieur Surprenant, par exemple, et
12 monsieur Chamberland s'entendent. Qu'est-ce qui va
13 arriver, où est-ce que ce dossier-là va cheminer
14 après ça? J'imagine, on ne fait pas tout de suite,
15 on n'envoie pas ça tout de suite au SEAO, là, pour
16 publication d'appel d'offres. Ça fonctionne
17 comment?

18 R. Bien, règle générale, puis il faut considérer
19 qu'avec, particulièrement dans les dernières années
20 avec le volume d'affaire.

21 Q. [575] Oui, tout à fait?

22 R. On était assez serré dans la planification. Donc,
23 une fois que le projet était terminé en conception,
24 les documents étaient préparés. Nous, on avait, et
25 c'est moi qui avais demandé justement, je pense que

1 c'est en deux mille quatre (2004), peut-être même
2 fin deux mille trois (2003), début deux mille
3 quatre (2004), une obligation d'avoir justement
4 cette estimation au moment du dépôt de notre
5 projet, plan et devis terminés, au moment où on
6 dépose, l'ingénieur devait s'assurer de déposer en
7 même temps son estimation de projet.

8 Q. [576] Parfait.

9 R. Et le projet lance, est parti pour l'appel
10 d'offres.

11 Q. [577] Parfait. Et ce que les estimations en tant
12 que tel, donc, va partir pour l'appel d'offres,
13 mais vous votre rôle là-dedans, le rôle de monsieur
14 Themens, est-ce que vous avez un rôle à jouer là-
15 dessus dans les documents d'appel d'offres, pas du
16 tout?

17 R. On est dans la mécanique, on est vraiment dans la
18 mécanique. Monsieur Themens contacte les gens du
19 greffe, parce que c'est le greffe qui va s'occuper
20 de faire les parutions, à l'époque, dans les
21 journaux, mais par la suite dans SEAO. Je pense que
22 même que l'approvisionnement est impliqué à un
23 certain moment. À partir de ce moment-là les
24 documents sont transférés et le document est lancé
25 sur le marché public. De mémoire, écoutez, de

1 mémoire, c'est un peu loin, mais je crois que c'est
2 dans les dernières années, je crois que c'est
3 l'approvisionnement qui s'occupait de faire le
4 lancement.

5 Q. [578] Puis est-ce que, vous, on vous met en copie
6 conforme, Monsieur Marcil, à savoir, bien, il y a
7 tel projet qui part pour affichage dans le SEAO?
8 Est-ce que vous avez à avoir cette information-là,
9 Monsieur Marcil?

10 R. Moi, j'ai l'information, comme je vous disais tout
11 à l'heure, on a une planification hebdomadaire qui
12 est faite. Donc, j'ai la planification. Monsieur
13 Robillard a la planification. Monsieur Provost. Et
14 je vous dirais que la Direction générale l'a,
15 également le politique. Le politique est également
16 mis en copie conforme dans ces documents-là.

17 Q. [579] On sait qu'il y a des appels d'offres qui
18 sont lancés, qui vont être publiés?

19 R. Oui.

20 Q. [580] Et au connaît les dates?

21 R. C'est un document de planification interne qui est
22 transmis aux différents intervenants à l'interne.

23 Q. [581] Parfait.

24 R. Et puis de mémoire, je pense même que nos clients
25 internes, donc la Direction de l'eau, Direction des

1 transports, ou les arrondissements...

2 Q. [582] En sont avisés?

3 R. ... avaient probablement tout ça. Exactement. Oui,
4 c'était transféré à tout le monde.

5 Q. [583] Parfait. Une fois que les documents d'appels
6 d'offres sont publiés, et cetera, bon, on connaît
7 la mécanique. Ensuite de ça, il va y avoir
8 l'ouverture publique. Et on va avoir ce qu'on sait
9 en termes de contrats de construction. C'est basé
10 sur la norme du plus bas soumissionnaire conforme?

11 R. Oui.

12 Q. [584] C'est exact?

13 R. C'est exact.

14 Q. [585] Une fois qu'il y a l'ouverture de ces
15 enveloppes-là, si on veut dire, on va regarder les
16 prix. Vous êtes d'accord avec moi pour dire que,
17 moi, j'en ai regardé beaucoup, là, avec vos anciens
18 ingénieurs, et généralement le plus bas
19 soumissionnaire était généralement plus haut que
20 l'estimation?

21 R. Je vous dirais peut-être dans les années quatre-
22 vingt-dix (90), début des années deux mille (2000).
23 Mais je vous dirais qu'à partir du moment où...
24 Moi, j'ai commencé à poser des actions de façon
25 très concrète, c'est-à-dire...

1 Q. [586] Comme?

2 R. Bien, de demander aux ingénieurs de déposer au
3 moment de la soumission, de déposer une estimation
4 en bonne et due forme, donc des éléments de
5 contrôle. Et par rapport aux vérifications qu'on a
6 faites, on a parlé de Macogep précédemment, pendant
7 deux années, moi, j'ai fait vérifier les projets
8 par Macogep, il y a eu certains projets où il y a
9 eu des dépassements, il y a des projets qui ont été
10 annulés. Mais règle générale, on n'a pas eu de
11 dépassements dramatiques. On s'est même fait
12 critiquer dans le rapport du vérificateur interne.
13 Votre monsieur Desrosiers, je crois, ce matin, en a
14 parlé.

15 Dans le rapport du vérificateur interne par
16 Pricewaterhouse, ils ont fait une comparaison sur
17 les différents, sur une trentaine de projets qu'on
18 avait lancés en deux mille cinq (2005), et que
19 j'avais demandé, où j'avais demandé spécifiquement
20 à Macogep de faire les estimations, sur l'ensemble
21 de ces projets-là, on s'aperçoit que, règle
22 générale, les estimations de la Ville sont un peu
23 trop basses. Donc, les estimations ne sont pas
24 assez élevées. Et que sur les trente (30) évalués,
25 il y en a, je crois, seulement quatre qu'il y a

1 plus de dix pour cent (10 %) par rapport aux
2 estimations faites par Macogep. Donc, aux yeux de
3 l'ensemble des gestionnaires, puis on en avait
4 parlé avec monsieur Robillard puis avec monsieur
5 Provost, ce n'était pas, encore là ce n'était pas
6 dramatique sur l'ensemble de l'évaluation. Il y a
7 quelques projets où on savait que c'était plus
8 élevé.

9 Q. [587] Vous ne trouvez pas ça dramatique, vous, que
10 les contrats soient trente pour cent (30 %) plus
11 chers à Montréal? J'ai de la misère à vous suivre,
12 moi.

13 R. Je ne vous parle pas de trente pour cent (30 %),
14 Maître Gallant. Je vous parle, on vous parle
15 d'estimation où on nous dit que, sur trente (30)
16 projets évalués, il y en a, de mémoire, quatre qui
17 sont plus de dix pour cent (10 %) supérieurs à
18 l'estimation réalisée par Macogep. Et je n'ai
19 jamais vu du trente pour cent (30 %). Le plus que
20 j'ai vu, c'est un projet à dix-neuf pour cent
21 (19 %).

22 Q. [588] On y reviendra probablement sur Macogep
23 demain.

24 R. À votre guise, Monsieur Gallant.

25 Q. [589] Tout à fait. Vous étiez sur le comité de

1 sélection pour choisir cette firme-là?

2 R. Oui.

3 Q. [590] Tout à fait. On y reviendra demain. Ceci
4 étant dit, je reviens à l'ouverture des
5 soumissions. Effectivement, les documents d'appels
6 d'offres, les... Les témoins nous ont parlé qu'à un
7 moment donné, la liste des entrepreneurs, à savoir
8 ceux qui allaient chercher les documents d'appels
9 d'offres, à un moment donné, ça a été fait de
10 façon, la Ville ne les donnait pas. Il y a eu une
11 décision ensuite de ça, la Commission d'accès à
12 l'information obligeant la Ville à remettre les, à
13 remettre ces listes-là. Puis effectivement, ensuite
14 de ça, il y a eu encore des changements. Vous vous
15 souvenez de ça?

16 R. Absolument.

17 Q. [591] Parfait. Peut-être juste nous dire comment ça
18 fonctionnait? Parce que vous êtes là quand même
19 depuis le début, depuis deux mille trois (2003)...

20 R. Hum, hum.

21 Q. [592] ... je vous dirais. Pendant tout le temps que
22 vous avez été en fonction à la Ville de Montréal...

23 R. Quand vous parlez de début, vous parlez de quel
24 début?

25 Q. [593] Deux mille trois (2003).

1 R. O.K.

2 Q. [594] Bien, c'est ce que vous nous avez dit ce
3 matin. Vous êtes arrivé en deux mille trois (2003)?

4 R. Oui. D'accord.

5 Q. [595] Puis vous êtes arrivé quand même dans un
6 poste cadre?

7 R. Hum, hum.

8 Q. [596] Parfait. Alors, comment ça fonctionnait?
9 Comment les entrepreneurs allaient chercher les
10 listes... des gens qui allaient chercher les
11 documents d'appels d'offres?

12 R. En fait, c'est une politique très claire à la Ville
13 de Montréal -puis je pense qu'il y a des documents
14 qui ont été présentés à la Commission- sur le fait
15 que la liste des soumissionnaires, donc les
16 entreprises qui venaient chercher les documents
17 d'appels d'offres, la liste était publique, la
18 liste était publiée. Dans les années, fin des
19 années quatre-vingt-dix (90), il y avait eu une
20 demande, je ne sais pas de qui elle venait, je
21 n'étais pas là à l'époque, sur la Loi d'accès... en
22 fonction de la Loi à l'accès à l'information. Et le
23 greffe avait statué que les documents devaient être
24 publics.

25 Moi, quand je suis arrivé quelque part à la

1 fin deux mille trois (2003), les documents étaient
2 disponibles. Je me souviens très bien, les bureaux
3 étaient à Viger, les documents, un endroit où on
4 vendait les soumissions. La liste était tout
5 simplement indiquée. Et chaque entrepreneur mettait
6 son nom, la compagnie X, Y, Z, j'ai sorti les
7 documents. Alors, quand un entrepreneur arrivait
8 sur place, il regardait la liste, puis il pouvait
9 savoir, effectivement, qui avait choisi, qui avait
10 levé les plans et devis, tout à fait d'accord.

11 Q. [597] Et ça a duré combien de temps? Parce que je
12 sais que la Ville a ensuite de ça...

13 R. Écoutez, moi, j'ai même posé la question en deux
14 mille quatre (2004), je trouvais ça un peu
15 particulier parce que, moi, naturellement
16 l'expérience que j'ai eue à LaSalle et à St-Jérôme,
17 on ne faisait pas ça, les documents étaient... Et
18 on avait eu effectivement à LaSalle, je me souviens
19 très bien, on avait eu des demandes
20 d'entrepreneurs. On avait même eu des demandes du
21 politique pour rendre cette liste disponible. Nos
22 aviseurs légaux qui étaient des firmes d'avocats
23 privées, nous avaient recommandé de ne pas la
24 rendre disponible, mais que c'était débattable.

25 Alors, arrivé à Montréal, je constate un

1 peu cette situation-là. Je trouve ça un peu curieux
2 et je fais la demande au contentieux et on me dit
3 « regarde, c'est comme ça que ça fonctionne, il y a
4 eu une demande à la Loi d'accès à l'information, on
5 s'est déjà battu là-dessus, c'est comme ça » et ça
6 a resté en opération, je crois, jusqu'à la...
7 quelque part à l'automne deux mille neuf (2009).
8 Donc, une fois que je suis parti, la Ville avait
9 décidé à ce moment-là de retirer ce document-là.
10 (14:57:40)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. [598] Est-ce que je pourrais juste savoir pourquoi
13 cela vous préoccupait-il?

14 R. Bien, en fait, on trouvait ça un petit peu
15 pernicieux de rendre disponible la liste. J'ai été
16 entrepreneur dans une autre vie, donc je trouvais
17 ça un peu pernicieux de rendre... de laisser
18 disponible l'ensemble des... l'ensemble des noms
19 des entreprises qui avaient levé les plans. Ce
20 n'était pas une pratique usuelle. D'un autre côté,
21 dans certains cas, ça peut être pratique. Par
22 exemple, je vous dirais quand un projet doit passer
23 par le Bureau des soumissions déposées du Québec,
24 le BSDQ, le BSDQ est un organisme à part.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. [599] Tout à fait.

3 R. Lorsqu'une entreprise, lorsqu'on a un projet dans
4 lequel on a de l'électricité, de la plomberie, on
5 doit passer par le BSDQ. Les soumissionnaires, les
6 sous-traitants électriques - par exemple, on va y
7 aller avec un projet simple - il y a de
8 l'électricité à faire dans un grand projet d'égout,
9 un grand projet de réfection urbaine. L'entreprise,
10 le soumissionnaire qui est un sous-traitant en
11 électricité doit déposer une soumission au BSDQ,
12 sauf qu'elle doit déposer avec le nom d'une
13 entreprise. Elle, elle doit savoir qui a levé les
14 plans. Alors, s'il y a quinze (15) entreprises qui
15 ont été chercher les plans, le sous-traitant
16 électrique aimerait bien avoir les quinze (15) noms
17 pour être capable de donner une soumission par
18 l'entremise du BSDQ, mais de donner une soumission
19 aux quinze (15) soumissionnaires. Si elle n'est pas
20 disponible, l'entreprise peut juste prendre le
21 téléphone et appeler les entrepreneurs généraux
22 « est-ce que tu déposes le projet? Est-ce que tu
23 déposes le projet? Oui. O.K. Je vais t'envoyer une
24 soumission par l'entremise du BSDQ ».

25 Alors, ça, ça a toujours été le grand

1 dilemme. À LaSalle, ça a été ça la grande
2 discussion « est-ce qu'on rend les documents
3 disponibles » spécifiquement pour ça.

4 Q. [600] O.K. On prend pour acquis que les documents
5 sont disponibles parce qu'il y a eu une décision...

6 R. Oui.

7 Q. [601] ... de la Commission d'accès à l'information,
8 on ne fera pas l'histoire. Et également, on
9 comprend également que l'estimation des coûts d'un
10 projet, les entrepreneurs pouvaient le savoir assez
11 aisément en raison... en raison du cautionnement
12 exigé.

13 R. Oui. Oui.

14 Q. [602] O.K. Longtemps - et j'en ai fait beaucoup de
15 contrats avec d'autres témoins - longtemps on
16 exigeait un montant de cautionnement au lieu d'un
17 pourcentage, c'est exact?

18 R. Effectivement. Effectivement.

19 Q. [603] Et ça s'est fait... ça s'est fait pendant de
20 longues années. Vous venez d'expliquer que vous
21 aviez un petit cas de conscience, à savoir que les
22 entrepreneurs puissent avoir la liste des
23 soumissionnaires, que les entrepreneurs sachent les
24 évaluations de la Ville, est-ce que ça a allumé une
25 cloche chez vous ou... C'est-à-dire qu'en exigeant

1 un montant de cautionnement de X...

2 R. Hum, hum.

3 Q. [604] ... par exemple, un cautionnement de trente
4 mille (30 000 \$), vous savez là que l'entrepreneur
5 sait à combien la Ville a estimé le projet, c'est
6 exact?

7 R. Oui. Oui.

8 Q. [605] Est-ce que ça a été discuté ça à un moment
9 donné?

10 R. Oui, ça a...

11 Q. [606] Laissez-moi finir. Ça a duré très longtemps
12 ça avant qu'on arrive avec un dix pour cent (10 %)
13 dans les documents d'appel d'offres.

14 R. Effectivement, il y a eu plusieurs discussions avec
15 monsieur Robillard à ce niveau-là et il y avait eu
16 des demandes justement qui avaient été faites, si
17 je me souviens bien, au service du contentieux et
18 il y a eu des décisions. Et à partir du moment, je
19 crois même c'est dans le rapport de deux mille six
20 (2006)...

21 Q. [607] Non, non, mais vous là, Monsieur Marcil. Je
22 vous ai assigné ici là, je ne veux pas entendre
23 là... On a eu des rapports aujourd'hui. Vous là, je
24 vais être cru là, est-ce que ça avait du bon sens
25 ça?

1 R. Bien, je vous dirais...

2 Q. [608] Pour un gars de votre expérience qui a été
3 entrepreneur, qui a travaillé longtemps pour une
4 ville de l'île de Montréal qui est Ville LaSalle,
5 ce n'est pas la moindre, depuis les années quatre-
6 vingt-dix (90).

7 R. Hum, hum.

8 Q. [609] Et vous êtes un des plus haut placés dans
9 votre secteur, notamment vous allez finir en étant
10 directeur.

11 R. Alors, votre question?

12 Q. [610] Oui. Alors, ma question : ce qui a été fait,
13 est-ce que ça a sonné des cloches à quelqu'un,
14 notamment vous?

15 R. Bien, en fait, le fait de... pour un entrepreneur
16 d'être capable d'avoir la valeur du projet...

17 Q. [611] Ce n'est pas ça la...

18 R. ... ce n'est pas une fin en soi.

19 Q. [612] Ce n'est pas ça ma question. Ce n'est pas ça
20 ma question. Ma question : vous - je vous l'ai dit
21 là, je vous l'ai même proposé - est-ce que ça avait
22 du bon sens?

23 R. Bien, je vous dirais que par mon expérience, je
24 l'avais déjà vu ailleurs et même en mon expérience
25 comme entrepreneur, c'était quelque chose... On

1 appelait au ministère des Transports lorsqu'un
2 projet était disponible sur le marché, on appelait
3 le chargé de projet « le projet est évalué à
4 combien? » - « c'est un projet de deux point cinq
5 millions (2,5 M\$) » - « O.K. C'est un projet de
6 deux point cinq millions (2,5 M\$) ».

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. [613] Mais, vous avez dit tantôt que ça avait un
9 aspect pernicieux. Pourquoi avez-vous choisi le mot
10 « pernicieux » le fait que les listes soient
11 publiques, allié, fort probablement, avec le dix
12 pour cent (10 %) que l'on exigeait du montant total
13 du contrat à être octroyé.

14 R. Bien, Madame la Présidente, le fait que la liste
15 soit publique, naturellement ça permet à tous les
16 compétiteurs de voir qui est dans le jeu, donc on
17 voit le jeu de tout le monde. Ça, c'est une chose.
18 Et le mot... le terme « pernicieux », que j'ai
19 utilisé, est à niveau-là. Donc, pour un
20 entrepreneur général, pour un soumissionnaire, il
21 est capable de voir qui sont les autres
22 soumissionnaires sur le projet. Bon, c'est un
23 élément avec lequel j'avais moins de confort.

24 D'un autre côté, le fait qu'un entrepreneur
25 soit capable de savoir ou de déterminer que c'est

1 un projet de deux point cinq millions (2,5 M\$) ou un
2 projet de cent cinquante mille dollars (150 000 \$),
3 moi, je n'y vois pas de problématiques majeures. Ça
4 n'empêche pas l'entrepreneur de faire son
5 estimation. De toute façon, au bout de la ligne, il
6 va le calculer le projet, est-ce qu'il va être à
7 l'intérieur de deux, trois pour cent de
8 l'estimation, de dix pour cent (10 %) ou de vingt
9 pour cent (20 %)? C'est une autre histoire. Mais ça
10 donne tout de même à l'entrepreneur un ordre de
11 grandeur sur la valeur d'un projet et ça va aussi
12 le dicter sur : « Est-ce que ça m'intéresse de
13 rentrer sur un projet de cette dimension-là? C'est
14 trop gros pour moi ou c'est trop petit pour moi? »
15 (15:03:34)

16 Me DENIS GALLANT :

17 Q. [614] Monsieur Marcil, on va revenir après la
18 pause, là, mais on va partir avec des postulats,
19 O.K.? Vous aviez, dans votre service, des employés
20 corrompus. Vous aviez également... et il est en
21 preuve qu'il y avait de la collusion. Bon. On
22 s'entend, là? Maintenant, les deux éléments dont on
23 vous parle, notamment la liste des entrepreneurs
24 qui vont chercher les documents d'appels
25 d'offres...

1 R. Hum hum.

2 Q. [615] ... ainsi que l'estimation des prix, qui est
3 faite par la conception à la Ville de Montréal, ils
4 ont ça. Vous êtes d'accord avec moi que ces deux
5 éléments-là ensemble c'est propice à la collusion
6 et... êtes-vous d'accord avec moi, ma question?

7 R. Je vous écoute. Je vous écoute.

8 Q. [616] Non, première question : Êtes-vous d'accord
9 avec moi?

10 R. Bien, c'est des éléments qui peuvent favoriser,
11 effectivement.

12 Q. [617] Et, également, de laisser des gens à eux-
13 mêmes, notamment un Gilles Surprenant, décider du
14 prix à donner à une soumission ou avec un contrat
15 avec un système informatique, avec des failles et
16 vétuste, ça également c'était propice à ce que
17 Montréal connaisse une explosion des coûts dans les
18 contrats. Êtes-vous d'accord avec moi?

19 R. Bien, écoutez, ce que j'ai vu des témoignages,
20 monsieur Surprenant...

21 Q. [618] Non...

22 R. ... est un cas en soi.

23 Q. [619] Monsieur Marcil. Monsieur Marcil, êtes-vous
24 d'accord avec moi?

25 R. Je vous dirais qu'on n'a pas laissé monsieur

1 Surprenant à lui-même, monsieur Surprenant a été
2 encadré, monsieur Surprenant avait des ingénieurs
3 chefs de groupe qui travaillaient au-dessus de lui,
4 il y a eu des chefs de division au-dessus de lui.
5 Il y avait un système, on est tout à fait d'accord
6 que le système de Gespro n'était pas la panacée à
7 tout mais c'était un outil de travail, c'était
8 l'outil de travail avec lequel la Ville de Montréal
9 et les employés devaient travailler.

10 Q. [620] Je reviendrai...

11 R. Mais monsieur Surprenant n'avait pas la
12 responsabilité de tous les projets. Comme je vous
13 disais, monsieur Surprenant travaillait sur des
14 projets d'égouts, aqueduc, ça représentait à peu
15 près vingt pour cent (20 %). Ça n'excuse pas ce
16 qu'il a fait mais il travaillait à peu près sur
17 vingt pour cent (20 %) des projets et il n'était
18 pas le seul à faire des projets d'égouts, aqueduc.

19 Q. [621] Tout à fait. Alors, à ce stade-ci... Oui,
20 allez-y.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 C'est bien.

23 Q. [622] Je voulais simplement vous faire la remarque,
24 vous semblez avoir beaucoup de documents que vous
25 voudriez déposer devant la Commission. Vous semblez

1 entouré de piles de documents et tantôt vous êtes
2 venu pour en déposer un. Je voudrais simplement
3 vous prévenir que quand vous voulez déposer un
4 document devant la Commission vous devez d'abord
5 les exhiber aux procureurs de la Commission, ça
6 fait partie de nos règles de pratique.

7 R. Oui. Merci, Madame la Présidente. Ce ne sont pas
8 des documents, ce sont des documents de référence
9 qui me permettraient d'avoir de meilleures réponses
10 pour vous. Parfait. Merci.

11 Q. [623] C'est bien.

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13 REPRISE DE L'AUDIENCE

14

15 LA GREFFIÈRE :

16 Monsieur Marcil, vous êtes toujours sous le même
17 serment.

18 R. Merci.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Avant de poursuivre, je vais déposer les
21 organigrammes dont il a été fait mention sous la
22 cote 34P-490. Je vais les intituler de la manière
23 suivante, Madame la Greffière. Alors, ce sont des
24 organigrammes du SITE, S-I-T-E, je ne vous ferai
25 pas écrire au long Service infrastructure,

1 transport et environnement de la Ville de Montréal
2 pour les années deux mille trois (2003), deux mille
3 quatre (2004), deux mille cinq (2005), deux mille
4 sept (2007), deux mille huit (2008) et deux mille
5 neuf (2009). Ça va?

6 LA GREFFIÈRE :

7 Oui. Ça fait que je vais vous reprendre, c'est 39P-
8 490. Vous avez dit 34.

9 Me DENIS GALLANT :

10 39. C'est 39P, tout à fait. Merci. J'ai mal lu, je
11 l'avais d'ailleurs.

12 (15:35:10)

13

14 39P-490 : Organigramme du SITE de la Ville de
15 Montréal pour les années 2003, 2004,
16 2005, 2007, 2008 et 2009

17

18 Q. [624] Monsieur Marcil, juste avant la pause, j'ai
19 pris quelque chose au vol que vous avez dit et on
20 va élaborer un petit peu là-dessus. Je vous posais
21 des questions sur monsieur Surprenant et vous
22 m'avez contredit en disant « monsieur Surprenant
23 n'était pas laissé seul ».

24 R. Hum, hum.

25 Q. [625] Allez au fond de votre pensée puis j'aurai

1 quelques petites questions sur monsieur Surprenant
2 en tant que tel à ce stade-ci. D'accord. Allez-y.

3 R. En fait, quand vous m'avez parlé de... vous m'avez
4 affirmé que monsieur Surprenant était seul,
5 monsieur Surprenant, comme je vous dis, peut-être
6 dans les années quatre-vingt-dix (90), début des
7 années deux mille (2000), mais à partir du moment
8 où, moi, j'ai pris place en deux mille trois
9 (2003), rapidement j'ai décidé d'embaucher du
10 personnel supplémentaire pour faire des projets
11 d'égouts, aqueduc. Donc, je concevais très mal
12 d'avoir une seule et unique personne qui avait la
13 responsabilité d'un pan d'activités.

14 Q. [626] Parfait. Je reviens, je reviens, je vais vous
15 orienter. Alors, effectivement, j'ai fait le tour
16 avec monsieur Surprenant de quatre-vingt-douze (92)
17 contrats de deux mille (2000) à deux mille neuf
18 (2009), date de sa retraite, qui coïncidait à peu
19 près à votre départ de la Ville. Quatre-vingt-douze
20 (92) contrats pour lesquels monsieur Surprenant a
21 dit qu'ils étaient tous truqués et sur lesquels
22 également il a perçu des sommes d'argent.

23 R. Hum, hum.

24 Q. [627] Monsieur Surprenant, je tentais de lui faire
25 dire que c'était un pour cent (1 %), mais il ne

1 semblait pas être d'accord avec moi, mais quand on
2 faisait le calcul, on était proche du un pour cent
3 (1 %). On s'entend. Vous, vous arrivez au
4 département en deux mille trois (2003). À quelle
5 date exactement?

6 R. Je ne pourrais pas vous dire exactement.

7 Q. [628] À peu près.

8 R. Je pense, c'est à l'automne.

9 Q. [629] À l'automne. Alors, je vous dirais que... Je
10 suis rendu à mon onglet 34, j'ai retrouvé mes
11 livres dans lesquels j'ai suivi, j'ai interrogé
12 monsieur Surprenant et j'avais le nom des
13 soumissionnaires. Je demandais à monsieur
14 Surprenant combien d'argent, savoir si le contrat
15 était truqué, combien d'argent il a reçu et de qui
16 et monsieur Surprenant a répondu à toutes mes
17 questions. Ceci étant dit, j'en dénombre à peu près
18 une soixantaine...

19 R. Hum, hum.

20 Q. [630] ... pendant que vous étiez son patron. Alors,
21 est-ce que votre réponse demeure la même? Comment
22 votre service a pu laisser, pendant tant d'années,
23 un individu comme monsieur Surprenant opérer dans
24 un système de truquage de contrat?

25 R. Écoutez...

1 Q. [631] Une soixantaine, Monsieur là.

2 R. Comme je vous disais, à partir du moment où j'ai
3 pris place en deux mille trois (2003), on a
4 embauché... en fait, on a demandé à des ingénieurs
5 en place de prendre, de faire également des projets
6 d'égouts, aqueduc. Comme je vous disais, je
7 trouvais ça inconcevable qu'on laissait seulement
8 qu'un ingénieur qui puisse réaliser l'ensemble des
9 projets d'égouts, aqueduc, particulièrement en
10 sachant très bien que les volumes de travail
11 allaient augmenter.

12 On a demandé à monsieur Chamberland qui
13 était déjà là, à monsieur Théroux, de prendre en
14 charge des projets d'égouts, aqueduc. On a
15 également engagé en deux mille quatre (2004) une
16 nouvelle ingénieure, madame Péland. Par la suite,
17 en deux mille six (2006), on engageait trois autres
18 ingénieurs également qui allaient spécifiquement
19 faire des projets d'égouts, aqueduc. Écoutez, je
20 n'ai pas eu la chance de faire l'analyse de tous
21 les projets comme vous l'avez fait. Reste à voir si
22 ces projets avaient été exclusivement faits par
23 monsieur Chamberland... monsieur... excusez-moi,
24 mais monsieur Surprenant.

25 Q. [632] Je vous dis...

1 R. Mais, dans mon livre à moi, dans mon livre à moi,
2 il y a plusieurs projets d'égouts, aqueduc qui ont
3 été réalisés par d'autres personnes. Si monsieur
4 Surprenant a réussi à truquer également ces autres
5 projets réalisés par d'autres ingénieurs, il l'a
6 fait totalement à notre insu, même pour les projets
7 dont il faisait lui-même.

8 Q. [633] Parfait. Êtes-vous tombé en bas de votre
9 chaise quand vous avez entendu différents
10 témoignages disant qu'il y avait un système
11 collusoire dans trois grands secteurs, notamment le
12 pavage, l'asphalte et les égouts et aqueduc?

13 R. Absolument.

14 Q. [634] Vous êtes tombé en bas de votre chaise.

15 R. Absolument.

16 Q. [635] Parfait. Alors... et pour vous, le fait que -
17 parce que là j'ai parlé de monsieur Surprenant qui
18 était à la conception, je vous donne un chiffre là
19 sous votre gouverne, une soixantaine - qu'à la
20 surveillance des travaux également on recevait des
21 pots de vin sur des extra, qu'il y avait également
22 des... qu'il y avait également des surveillants de
23 chantier qui avaient des relations inappropriées
24 avec des entrepreneurs, cadeaux, argent, et
25 caetera. Alors c'est quelque chose que vous ne

1 saviez pas, ça.

2 R. Non. Absolument pas.

3 Q. [636] Est-ce que c'est quelque chose qui était
4 discuté pour se prémunir... Je parle au niveau de
5 la direction, là. Vous êtes le directeur, là.

6 R. Je vous ferai remarquer que j'ai été directeur à
7 partir de deux mille huit (2008) et deux mille neuf
8 (2009), là.

9 Q. [637] Pendant une année.

10 R. Il y a eu un directeur avant moi, et je vous
11 rappelle qu'il y a des gens dans l'organisation qui
12 étaient là. Monsieur Surprenant a affirmé qu'il
13 avait commencé son manège, ou son stratège, dans
14 les années quatre-vingt-dix (90). Alors, il y a des
15 gens qui étaient en place. Je n'ai pas pu constater
16 aucun de ces éléments-là, et pas plus que les
17 gestionnaires qui m'ont précédé.

18 Q. [638] O.K. Comment... Je reviendrai, là, sur ces
19 employés-là en tant que tels. Quand vous dites il
20 n'était pas laissé seul, là, vous avez donné une
21 partie de réponse. Il y a des gens qui sont
22 embauchés. Mais comment on peut s'assurer, qu'est-
23 ce que vous avez mis en place pour s'assurer que ce
24 que monsieur Surprenant écrivait dans le sommaire
25 décisionnel, que ça soit vérifié et contre-vérifié?

1 Est-ce qu'il y avait des mesures en place, mais
2 toujours... Parce qu'il ne faut pas oublier que
3 vous avez été directeur pendant un an, mais vous
4 avez été le patron de tout ce beau monde-là depuis
5 deux mille trois (2003).

6 R. Pourriez-vous me clarifier ou me préciser ce que
7 vous entendez par ce que monsieur Surprenant
8 écrivait dans son sommaire décisionnel? Je voudrais
9 seulement que rapporter à l'attention de la
10 présidente que le sommaire décisionnel est un
11 document qui fait état d'un projet, c'est-à-dire
12 qui explique un projet, et qui fait état de
13 l'analyse d'une soumission, une soumission
14 publique, donc une analyse d'une soumission en
15 fonction d'une évaluation qui a été faite, il y a
16 un processus de soumissions public, et il y a une
17 analyse pour voir qui était le plus bas
18 soumissionnaire conforme. C'est un peu ce que
19 monsieur Surprenant, comme tous les autres
20 ingénieurs, mettait à l'intérieur de ses documents.

21 Q. [639] O.K. Et est-ce qu'il y avait des
22 vérifications? Quel était le rôle de son patron?

23 R. Comme je vous disais précédemment, pour tous les
24 ingénieurs de projet qui avaient la responsabilité
25 de faire de la conception, l'ingénieur chef de

1 groupe, que ce soit monsieur Vézi... pas monsieur
2 Vézina, mais, que ce soit monsieur D'Addario à
3 l'époque, ou monsieur Themens à un certain moment,
4 cet ingénieur chef de section devait prendre des
5 documents, challenger ou défier un peu son
6 ingénieur pour regarder si l'ensemble du contenu
7 était intelligent et correspondait à la réalité.

8 À partir du moment où on demandait à
9 monsieur Themens de prendre en charge l'ensemble de
10 la coordination, également, tous les sommaires
11 décisionnels passaient dans un filtre, pour
12 s'assurer que ces documents-là, au moment où ils se
13 retrouvent au comité exécutif, et avant même à la
14 direction générale, soient complets.

15 Alors je vois mal, ou je visualise très mal
16 ce que monsieur Surprenant aurait pu mettre à
17 l'intérieur de son document, de son GDD ou de son
18 sommaire décisionnel, pour truquer un résultat. Ce
19 que vous me dites, c'est que monsieur Surprenant,
20 suite à l'analyse des soumissions, aurait décidé de
21 ne pas donner le contrat au plus bas
22 soumissionnaire, puis de le donner à un deuxième?

23 Q. [640] Ce n'est pas ça que... Ce n'est pas ça que je
24 vous dis. C'est que monsieur Surprenant est payé
25 par les entrepreneurs pour que le système de

1 collusion fonctionne. On s'entend? Monsieur
2 Surprenant va fixer les prix à l'aide de Gespro. On
3 s'entend? Il va y avoir des prix qui vont être
4 donnés par les soumissionnaires. Parfait. Une fois
5 que ça c'est fait, et que le prix est supérieur,
6 parce que monsieur Surprenant en a donné des
7 exemples, à l'estimation...

8 R. C'est possible.

9 Q. [641] ... monsieur Surprenant s'arrangeait pour que
10 le contrat passe, et s'arrangeait pour que le
11 sommaire décisionnel reflète, ou en tout cas,
12 donnait une petite poussée, aidait l'entrepreneur à
13 dire, « Regarde, tu es, je ne sais pas, moi,
14 quelque cent mille en haut de notre estimé, on va
15 t'aider. » C'est ça le témoignage de monsieur
16 Surprenant.

17 R. Je vous dirais qu'à partir... On s'est toujours
18 donné un barème d'autour de plus ou moins dix pour
19 cent (10 %). Donc, et puis ça a été toujours très
20 clair avec la direction générale, dix pour cent
21 (10 %) c'est un peu le barème. Lorsqu'on va en
22 appel d'offres, et particulièrement à partir de
23 deux mille cinq (2005), où Macogep a été mandatée,
24 à partir du moment où un entrepreneur a un prix qui
25 est à l'intérieur d'une bracket de plus ou moins

1 dix pour cent (10 %) l'estimation de Macogep ou
2 l'estimation de la Ville, on considère qu'il est
3 dans une valeur acceptable.

4 Au-delà de dix pour cent (10 %) , si
5 l'entrepreneur dépose une soumission, le plus bas
6 soumissionnaire conforme se retrouve à douze pour
7 cent (12 %) ou à treize pour cent (13 %), quatorze
8 (14), vingt pour cent (20 %) à la rigueur,
9 pourquoi? Et on doit donc expliquer pour quelle
10 raison. Et on doit prendre une décision, est-ce
11 qu'on rejette la soumission, et est-ce qu'on
12 retourne en soumission, ou est-ce qu'on octroie le
13 contrat tel quel?

14 C'est possible que l'estimation qui a été
15 faite a été erronée. C'est possible même que
16 Macogep ait pu dire « Ah bien oui, mon estimation,
17 j'ai peut-être mal évalué certains éléments. »
18 C'est ce dix pour cent-là (10 %) qui fait office de
19 barème.

20 Alors, c'est possible qu'on se soit
21 retrouvé dans des soumissions où l'entrepreneur
22 était deux, trois, quatre pour cent (4 %) plus haut
23 que l'estimation. Et que monsieur Surprenant, comme
24 n'importe quel autre ingénieur du département, que
25 ce soit pour des projets d'égouts, aqueduc ou des

1 projets de voirie, va donner un explicatif pourquoi
2 on se retrouve, qu'est-ce qui peut justifier qu'on
3 se retrouve avec une estimation supérieure.

4 Q. [642] O.K.

5 R. Au-delà de ça, à moins que vous soyez en mesure de
6 nous sortir des projets précis où monsieur
7 Surprenant a réussi à nous présenter des
8 explications très claires sur des dépassements
9 majeurs, un vingt (20) ou un trente pour cent
10 (30 %) supérieur, moi, de mémoire, je n'en ai pas.

11 Q. [643] O.K.

12 (15:46:28)

13 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

14 Q. [644] Vous avez dit ce matin qu'en deux mille sept
15 (2007) vous avez fait des analyses reliées au
16 nombre de soumissionnaires pour répondre aux
17 questions des journalistes, est-ce que vous avez
18 dit ça ce matin?

19 R. Oui.

20 Q. [645] Est-ce que vous avez fait des analyses pour
21 voir justement s'il y avait des écarts entre les
22 prix obtenus par les soumissionnaires versus les
23 prix de la Ville, est-ce que vous avez fait ça,
24 vous, en deux mille sept (2007)?

25 R. Bien, en fait, les, les analyses qu'on a faites, on

1 ne les a pas faites à l'interne. Il y a eu deux, à
2 l'époque où j'y étais, il y a eu Macogep qui a
3 durant deux années, donc, durant deux mille cinq
4 (2005) et deux mille six (2006), donc, Macogep a
5 fait des analyses par rapport à nos devis, pas à
6 nos devis, mais à nos soumissions.

7 Q. [646] A fait des estimés dans chacune des
8 soumissions, oui.

9 R. Exactement. Et je vous rappelle encore là, Macogep,
10 en fait, Macogep a été engagé à la demande de la
11 direction générale par l'approvisionnement. Et le
12 mandat de Macogep était d'être capable d'offrir à
13 l'ensemble des services centraux de la Ville, donc,
14 que ce soit les immeubles, la direction des eaux,
15 la direction de la réalisation des travaux,
16 d'offrir un service d'estimation.

17 La direction de la réalisation des travaux,
18 ma division, a été la première à utiliser son...,
19 ce service-là, de façon ponctuelle en deux mille
20 cinq (2005) et de façon continue en deux mille six
21 (2006). En deux mille six (2006), tous, tous, tous
22 les offres de service, ils ont tous été analysés
23 par Macogep. Et ça, ça a été fait de concert avec
24 monsieur Robillard et de concert avec monsieur
25 Provost.

1 Et je vous ramène au rapport du
2 vérificateur interne de deux mille six (2006) qui
3 fait la comparaison entre la direction de...
4 l'ingénierie de la voirie et la direction des
5 projets hydriques et c'est clairement indiqué qu'il
6 y a des pratiques qui sont différentes dans les
7 deux divisions et qu'à l'ingénierie de la voirie on
8 le fait systématiquement une analyse avec Macogep,
9 tandis qu'à la direction des eaux, gestion
10 hydrique, on le fait occasionnellement lorsqu'on
11 s'aperçoit après coup une fois qu'on est en
12 soumission, on s'aperçoit que l'estimation des
13 ingénieurs de la Ville, de leur département est
14 inférieure au prix de l'entrepreneur général, là,
15 on demande à Macogep.

16 Donc, rapidement on a mis des mesures en
17 place pour essayer de contraindre.

18 Q. [647] Mais ma demande c'était est-ce que vous avez
19 déjà fait des analyses pour étudier l'écart entre
20 les prix obtenus par le soumissionnaire gagnant et
21 l'estimé de la Ville? Pas si vous prenez Macogep à
22 chaque fois, est-ce que...

23 R. Non, non. Effectivement.

24 Q. [648] ... vous avez fait ce genre d'analyse là?

25 R. Non, on ne l'a pas fait à l'interne. En fait, nos

1 bases d'estimation ont été Macogep et l'autre base
2 d'estimation a été CGT par l'entremise de Luqs.

3 Q. [649] Mais il n'y a pas eu d'analyse comparant les
4 prix obtenus versus l'estimé de la Ville?

5 R. Ah, systématiquement.

6 Q. [650] À savoir si, par exemple, à quatre-vingt-cinq
7 pour cent (85 %) du temps, vous, là, c'était,
8 l'estimé de la Ville était plus faible ou celui de
9 Macogep plus faible?

10 R. Non, effectivement.

11 Q. [651] Vous n'avez pas fait ça.

12 R. Systématiquement lorsque la soumission est déposée,
13 que l'ingénieur fait son analyse. L'ingénieur fait
14 son analyse sur le projet, regarde l'estimation
15 qu'il en avait fait. Ce document-là ou le document
16 d'appel d'offres avec le prix de l'entrepreneur, du
17 plus bas soumissionnaire est amené à monsieur
18 Themens, une fois que l'analyse est faite par
19 l'ingénieur, et là, on va faire la comparaison, le
20 prix de Macogep, le prix de la Ville, le prix de
21 l'estimation de l'ingénieur de la Ville, le prix de
22 l'entrepreneur, et si vous regardez bien chaque
23 sommaire décisionnel il y a un tableau à
24 l'intérieur du sommaire décisionnel...

25 Q. [652] On en a vu.

1 R. ... qui permet de pondérer, qui permet également à
2 la direction générale et aux membres du comité
3 exécutif et au conseil de Ville de voir les
4 variations.

5 Q. [653] On en a vu des sommaires décisionnels, pas
6 besoin de... Dans... monsieur Surprenant nous a dit
7 qu'il était capable d'avoir manipulé un peu les
8 données de Gespro. Il savait gérer Gespro de façon
9 telle qu'il obtienne un peu un chiffre qui allait
10 dans le sens qu'il voulait. Comment vous pensez
11 qu'il a pu faire ça?

12 R. Écoutez...

13 Q. [654] Vous n'avez pas de contrôle d'accès à cette
14 base de données pour éviter que l'ingénieur chargé
15 de projet...

16 R. Gespro est un système fermé. Gespro est un système
17 informatique fermé, c'est la direction informatique
18 qui le gère, qui l'encadre. Peut-être avant deux
19 mille trois (2003), deux mille quatre (2004), peut-
20 être, je ne peux pas vous le dire, je suis mal
21 placé pour vous répondre à ce niveau-là. Mais moi
22 ce que j'en ai toujours compris c'est que Gespro
23 était un système qui était fermé.

24 Il a un commis qui est capable lui d'entrer
25 lorsqu'il y a une soumission qui est déposée, on

1 prend les soumissions, on prend les
2 soumissionnaires et il est capable de rentrer les
3 éléments au bordereau de soumission. Mais au-delà
4 de ça pour être capable d'ouvrir Gespro et d'aller
5 modifier les prix il faut avoir une permission de
6 la direction des technologies de l'information pour
7 accéder au système.

8 Q. [655] Donc, on peut penser que comme on se disait
9 ce matin, toutes les soumissions qui ont été
10 gagnées, les prix des bordereaux ont été rentrés un
11 par un par le commis, est-ce que c'est d'accord?
12 Chacun des prix qui sont là

13 R. Oui.

14 Q. [656] Vous avez peut-être entendu parler du concept
15 de débalancement des bordereaux?

16 R. Oui, oui, je connais.

17 Q. [657] Depuis quand vous avez entendu parler du
18 concept de débalancement des bordereaux?

19 R. Bien, écoutez, je suis dans le domaine depuis
20 quatre-vingt-huit (88), c'est connu.

21 Q. [658] Donc, c'est connu depuis longtemps?

22 R. Bien c'est connu que ça peut... je sais que ça peut
23 arriver.

24 Q. [659] Ça veut dire que si un soumissionnaire
25 gagnant a débalancé son bordereau, est allé mettre

1 un prix unitaire très élevé sur un matériau donné
2 sachant qu'il pourrait peut-être avoir un peu plus
3 de quantité que ce qu'on a prévu dans les plans et
4 devis comme on a pu voir avec l'information
5 privilégiée, ce prix débalancé est rentré dans
6 Gespro.

7 R. Oui, vous avez raison.

8 Q. [660] Parce que c'est le soumissionnaire gagnant et
9 tous les prix, tous les prix de chaque item est
10 rentré dans Gespro.

11 R. Vous avez raison et comme je vous dis je ne suis
12 pas un spécialiste dans l'application de Gespro, il
13 faudrait peut-être voir avec monsieur Themens s'il
14 y avait une vérification qui se faisait au niveau
15 de... au niveau de chaque item de bordereau pour
16 s'assurer qu'il n'y ait pas de prix débalancé qui
17 allait effectivement fausser en partie le prix
18 unitaire.

19 Q. [661] Parce que le commis ne peut pas identifier
20 que c'est un prix débalancé...

21 R. Non.

22 Q. [662] ... il va rentrer le prix débalancé.

23 R. Effectivement.

24 Q. [663] Et là, supposons que c'est une base de
25 données qui accumule différentes soumissions, que

1 sur divers items on rentre des prix débalancés,
2 parfois ça peut être sur le pavage...

3 R. Hum, hum.

4 Q. [664] ... parfois ça pourrait être pour le bois,
5 parfois ça pourrait être pour la terre, parfois le
6 gravier, ça fait une base de données où il y a pas
7 mal de prix qui ont pu avoir une variable
8 débalancée à quelque part dans le temps.

9 R. Oui, mais écoutez, mon expérience ou ce que je sais
10 des prix débalancés, on ne voit pas ça sur... sur
11 énormément de projets. En fin de compte, moi, mon
12 expérience, surtout quand j'étais entrepreneur, ce
13 que je pouvais voir, par exemple, le roc, une
14 soumission où il y a du roc, on soumissionne à un
15 dollar ou à un sou. Parce que, nous, on se dit :
16 « Je pense qu'il n'y en a pas de roc, je prends le
17 risque. » Alors, pour l'entrepreneur général c'est
18 sûr que ça fait descendre sa soumission. Je vais
19 vous donner un exemple, il y a mille mètres cubes
20 (1 000 m) de roc, on devrait soumissionner à dix
21 dollars (10 \$) le mètre cube, bien, si je mets un
22 dollar, je viens de me donner une bonne chance.
23 Mais je prends le risque, s'il y a du roc... Ça
24 c'est une preuve de débalancement. Ça c'est un
25 élément de débalancement.

1 Q. [665] Mais je serais... écoutez, au nombre de
2 soumissions qu'il y a eu, au nombre de soumissions
3 qui ont été rentrées dans le système, le nombre de
4 soumissions où il pourrait y avoir un
5 débalancement, vous accumulez ça pendant un grand
6 nombre d'années, c'est pas mal statistique, il doit
7 y avoir pas mal de données qui ont pu influencer le
8 prix unitaire qui venait peut-être d'un item
9 débalancé.

10 R. Oui.

11 Q. [666] C'est assez statistique quand on fait ça.

12 R. Oui, oui, absolument. Et, comme je vous disais,
13 Gespro c'est un outil qui n'est pas un outil
14 parfait, c'est l'outil que la Ville avait pour
15 faire son estimation... une estimation de projets.
16 Et, comme je vous le disais, la majorité des Villes
17 ou, encore, les bureaux de génie-conseil vont se
18 baser, donc on va garder des historiques de prix.
19 Cette problématique-là peut également se refléter,
20 là, le fait d'avoir un prix débalancé, je suis tout
21 à fait d'accord avec vous.

22 Q. [667] Si on revient à la Ville. Si monsieur
23 Surprenant, qui consulte Gespro, obtient un prix,
24 ne veut pas ce prix-là nécessairement, veut le
25 gonfler un peu plus pour pouvoir, je dirais,

1 s'assurer qu'il ait des soumissions plus élevées
2 aussi, est-ce qu'il y avait mis en place des
3 mécanismes pour une certitude où le prix de...
4 décidé par Gespro, de façon informatique, était
5 automatiquement celui qu'on avait dans le sommaire
6 décisionnel...

7 R. Non.

8 Q. [668] ... fait par monsieur... Il n'y avait pas un
9 contrôle comme ça, là?

10 R. Non. Et, comme je vous disais tout à l'heure, on
11 demandait également à nos ingénieurs d'avoir une
12 certaine... un certain raisonnement par rapport au
13 prix de Gespro. Donc, en fonction de la complexité,
14 comme je vous disais, Gespro c'est un système
15 informatique qui va nous donner un historique de
16 prix, un prix avec une certaine précision mais qui
17 n'est pas final en soi. Alors, on demande à
18 l'ingénieur d'être relativement critique par
19 rapport aux prix.

20 Q. [669] Donc, Gespro dit un point neuf million,
21 monsieur Surprenant dit : « Bah! ce n'est pas
22 assez, je vais mettre deux point cinq »...

23 R. Ce n'est pas juste de dire : « Je mets deux point
24 cinq »...

25 Q. [670] Non, non, mais on parle d'une personne qui

1 était corrompue, là. Décide de faire deux point
2 cinq pour accommoder des entrepreneurs, il met ça à
3 deux point cinq. Il n'y avait aucun contrôle pour
4 dire : « Écoutez, là Gespro t'a dit un point neuf,
5 toi, tu dis deux point cinq. » Il n'y a pas de
6 contrôle, on prend la parole de monsieur
7 Surprenant, qui met ça dans le sommaire
8 décisionnel, en disant : « Gespro m'a dit deux
9 point cinq »?

10 R. Je vous dirais, peut-être dans les années quatre-
11 vingt-dix (90), c'était peut-être beaucoup plus
12 facile à réaliser. Moi, je vous dis qu'à partir de
13 deux mille trois (2003), deux mille quatre (2004),
14 où on met en place des contrôles, où on demande
15 d'avoir une estimation... je me souviens très bien
16 que les estimations, quand je suis arrivé...
17 l'estimation des travaux arrivait souvent sur le
18 tard dans le projet. On a dit : « Non, on veut
19 avoir l'estimation de projet au moment où on va
20 déposer le document d'appel d'offres, au moment où
21 on va lancer le projet. » Alors, ça met de la
22 pression sur nos ingénieurs pour sortir ça tout de
23 suite, d'être capables d'être « challengés » par
24 leur chef de groupe sur les prix qu'ils utilisent.
25 Également, avec l'arrivée... l'utilisation de

1 Gespro, bien, là on vient de mettre une barrière
2 supplémentaire pour faire un contrôle interne.

3 Q. [671] Vous parlez de Macogep, là, non pas de
4 Gespro.

5 R. Excusez, Gespro, oui, pardonnez-moi, Macogep.

6 Q. [672] Mais dans les faits, en deux mille trois
7 (2003), deux mille quatre (2004), bon, Macogep
8 arrive en deux mille cinq (2005), deux mille six
9 (2006). En deux mille trois (2003) et deux mille
10 quatre (2004), monsieur Surprenant, même s'il y a
11 des gens en haut de lui, parce qu'il y en a du
12 monde, là, monsieur Surprenant, effectivement,
13 relève de monsieur Chamberland, en deux mille huit
14 (2008)...

15 R. Hum hum.

16 Q. [673] ... qui lui relève de monsieur... attendez un
17 peu, j'ai oublié son nom, Hébert, qui lui relève de
18 vous. Il y a pas mal de monde qui signe, qui
19 approuve mais on ne peut pas dire qu'à la base, là,
20 le contrôle sur monsieur Surprenant est très
21 étouffant, là, vu qu'il a réussi à faire son
22 stratagème pendant assez longtemps.

23 R. Écoutez...

24 Q. [674] Comme on dit, il y a pas mal de chefs mais au
25 niveau des indiens, le contrôle n'est pas fort,

1 fort, là.

2 R. Bien, écoutez, moi, je vous dis qu'on a mis en
3 place, dans la mesure où on le pouvait, des
4 éléments de contrôle qui, selon ce qu'on croyait,
5 étaient suffisants pour contrôler efficacement nos
6 ingénieurs, nos techniciens de chantier également.
7 À la lumière de ce qu'on a pu entendre à la
8 Commission, j'en conviens qu'il y a eu certains
9 ratés. La Ville de Montréal n'est pas une
10 organisation parfaite, je suis tout à fait
11 conscient. Naturellement, une organisation qui est
12 en mouvance, donc qui tente de s'améliorer de
13 façon... de façon annuelle. Mais, moi, je vous dis
14 qu'on... monsieur Surprenant n'était définitivement
15 pas laissé à lui-même, il y a des gens qui
16 tournaient autour de lui, on lui a enlevé une série
17 de projets, donc il n'avait plus le contrôle sur
18 les projets qu'il faisait. L'arrivée de monsieur
19 Themens, le fait de concentrer tout ça à
20 l'intérieur d'un filtre pour les sommaires
21 décisionnels, ça a enlevé énormément de latitude.
22 Et, si je me souviens bien, dans le témoignage de
23 monsieur Borsellino, monsieur Borsellino, je crois
24 qu'il a dit qu'il... lui, monsieur Surprenant,
25 c'est à partir de deux mille quatre (2004), là,

1 qu'il ne contribuait plus à son stratagème. Alors,
2 bon, qui dit vrai? Je vais vous laisser le loisir
3 de le déterminer.

4 (15:57:36)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [675] Mais pourquoi donc, dites-vous, Monsieur
7 Marcil, qu'à partir de deux mille trois (2003),
8 deux mille quatre (2004)... ce qui coïncide avec le
9 fait que monsieur Borsellino dirait qu'à partir de
10 deux mille trois (2003), deux mille quatre (2004),
11 il n'avait plus besoin des employés de la Ville,
12 pourquoi, à partir de deux mille trois (2003), deux
13 mille quatre (2004), est-ce que vous avez décidé de
14 resserrer un contrôle sur Gespro? Est-ce que c'est
15 parce que vous saviez qu'il y avait des... de
16 l'inflation ou qu'il y avait des données qui
17 gonflaient les estimations sur Gespro?

18 R. Absolument pas, Madame la Présidente...

19 Q. [676] Alors, pourquoi avoir voulu mettre un
20 contrôle sur Gespro à ce moment-là?

21 R. Bien, en fait, le contrôle... Gespro a toujours été
22 un système contrôlé et fermé. Le système de Gespro
23 a toujours été un système contrôlé. Comme je vous
24 dis, avant...

25 Q. [677] Ce n'est pas ce que vous venez de dire, vous

1 venez de dire que, dans les quatre-vingt-dix (90),
2 ce n'est pas comme ça que ça fonctionnait, puis que
3 c'est en deux mille trois (2003), deux mille quatre
4 (2004) que vous avez décidé d'instaurer un certain
5 contrôle?

6 R. En fait, c'est la période où, moi, je suis arrivé.
7 Je pouvais difficilement faire quelque chose en
8 quatre-vingt-dix (90), je n'étais pas là. Les gens
9 en place, ils ont fait ce qu'ils avaient à faire.
10 Moi, j'arrive en deux mille trois (2003), j'ai une
11 expérience...

12 Q. [678] Vous étiez à la Ville depuis quatre-vingt-
13 huit (88), là?

14 R. Non, non, Madame la Présidente, j'ai travaillé pour
15 un entrepreneur en construction jusqu'en quatre-
16 vingt-dix (90). Par la suite, j'ai travaillé à
17 Saint-Jérôme. Par la suite, j'ai travaillé à la
18 Ville de LaSalle.

19 Q. [679] Oui.

20 R. Je suis arrivé en deux mille trois (2003) à la
21 Ville de Montréal. Alors, c'est à ce moment-là.
22 Moi, j'arrive, je suis issu d'une ville différente.
23 Je vois des façons de fonctionner. Je suis de
24 nature un peu contrôlante sur mes employés. Je
25 trouve qu'il y a peut-être des lacunes. Je veux

1 qu'on ait quelque chose de plus structuré. Alors,
2 on met rapidement des choses en place pour
3 s'assurer que les choses soient faites
4 correctement.

5 Q. [680] J'ai bien compris que vous êtes de nature
6 contrôlant autour de vos employés?

7 R. Bien, dans mon organisation.

8 Q. [681] O.K.

9 R. Pas de façon spécifique. Mais je veux que les
10 choses soient bien faites. Donc, je veux que mon
11 organisation mette des choses en place pour
12 s'assurer que les choses soient faites
13 correctement.

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Q. [682] Juste vous rappeler que le témoignage de
16 monsieur Surprenant a dit que les cotes ont
17 commencé à diminuer en deux mille six (2006) et non
18 pas en deux mille quatre (2004), deux mille cinq
19 (2005). Vous savez, on a des témoins qui ont des
20 fois des mémoires variables.

21 R. Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Q. [683] En termes de contrôle, on va rester sur le
24 contrôle, vos employés, Monsieur Marcil, avaient
25 des relations avec les entrepreneurs.

1 R. Hum, hum.

2 Q. [684] Que ce soit... Et, ça, il y en a eu
3 plusieurs. Monsieur Vézina a témoigné, monsieur
4 Surprenant, monsieur Leclerc, monsieur Thériault.
5 Vos employés ont reçu au fil des ans beaucoup de
6 cadeaux des entrepreneurs, beaucoup d'invitations
7 notamment, que ce soit des billets de hockey, que
8 ce soit des tournois de golf, et cetera. Est-ce
9 que, à votre arrivée à la Ville, vous avez mis en
10 place -comment je pourrais vous dire- dans votre
11 département, là, on parle de la rue Brennan, des
12 mesures en place justement pour que vos employés ne
13 soient pas en apparence de conflit d'intérêts?

14 R. Non, pas à ce niveau-là.

15 Q. [685] Il y a un code de conduite qui existe depuis
16 deux mille quatre (2004). J'en suis qu'il est
17 beaucoup moins élaboré que celui de deux mille neuf
18 (2009). Mais il renferme quand même des choses
19 assez intéressantes et, notamment, c'est que de se
20 placer dans des situations de conflit d'intérêts.
21 On parle, on parle de cadeaux systématiques de la
22 part des entrepreneurs sur la rue Brennan. C'était
23 ouvert. Monsieur Catania donnait des cadeaux, des
24 bouteilles de vin. Puis plus il montait dans la
25 hiérarchie, on a mis la main sur ses listes de

1 cadeaux, ce n'était plus du vin, ou c'était des
2 meilleures bouteilles de vin, ou c'était des
3 bouteilles de cognac, et cetera. Et, ça, Monsieur
4 Marcil, vous ne pouviez pas passer à côté de ça?

5 R. Non, effectivement. C'était connu.

6 Q. [686] C'était très ouvert.

7 R. C'était connu.

8 Q. [687] C'est très très ouvert. C'était très ouvert
9 également à l'effet que de vos employés étaient
10 invités dans des tournois de golf?

11 R. Oui.

12 Q. [688] Des soupers de Noël. Se présentaient chez des
13 entrepreneur, allaient chez des entrepreneurs.
14 Vous, est-ce que vous avez déjà été chez des
15 entrepreneurs?

16 R. Jamais chez... Une fois. Je vous dirais une fois.

17 Q. [689] Chez qui?

18 R. Une fois chez monsieur Tony Catania, qui faisait...

19 Q. [690] Tony Catania de Catcan?

20 R. De Catcan.

21 Q. [691] Parfait.

22 R. Qui, à toutes les années, faisait une réception
23 d'été pour ses employés. Et il invitait ses
24 clients. J'y ai été un été, effectivement.

25 Q. [692] O.K. Des invitations notamment pour le 20e

1 anniversaire de Catania, de la compagnie Catania,
2 est-ce que vous étiez présent?

3 R. Non.

4 Q. [693] Non?

5 R. Non, je n'étais pas là.

6 Q. [694] Des soupers de Noël, est-ce que vous étiez
7 présent?

8 R. Oui.

9 Q. [695] Oui.

10 R. Absolument.

11 Q. [696] Et à des tournois de golf, j'imagine?

12 R. Oui.

13 Q. [697] Vous avez dit ce matin que vous n'étiez pas
14 tellement dans le « day-to-day », donc les
15 entrepreneurs en tant que tels, vous n'aviez pas
16 tellement affaire avec eux. Est-ce que c'est ça que
17 vous avez dit ce matin?

18 R. Dans le quotidien, effectivement.

19 Q. [698] Dans le quotidien. Ça veut dire quoi? Juste
20 aller peut-être au bout de votre pensée, dans le
21 quotidien.

22 R. Le quotidien, c'est-à-dire l'opération, les
23 problématiques de chantier au quotidien, qu'est-ce
24 qui se passe sur le chantier au quotidien,
25 effectivement. Mais je ne nie pas que je

1 connaissais les entrepreneurs.

2 Q. [699] Oui, oui.

3 R. Je le connaissais tous, effectivement.

4 Q. [700] Mais quand on est rendu au chef de section
5 comme vous ou plus tard, pendant... Un an et demi,
6 vous avez été?

7 R. À peu près, oui.

8 Q. [701] À peu près. Vous avez été directeur. Pourquoi
9 avoir des contacts avec les entrepreneurs? C'est
10 dans quelle circonstance que vous allez avoir des
11 contacts avec les entrepreneurs si vous ne gérez
12 pas le quotidien?

13 R. Ça fait partie, je pense, des bonnes relations
14 d'affaires. Il faut toujours... En fait, je crois
15 qu'il faut remettre les choses en perspective. Ce
16 n'est pas à Montréal que j'ai reçu une première
17 bouteille de vin ou assisté à un premier tournoi de
18 golf. À l'époque où j'étais à LaSalle, c'est
19 exactement la même chose. À l'époque que j'étais à
20 Saint-Jérôme. Et à l'époque où j'étais
21 entrepreneur, c'est moi qui invitais les gens à la
22 loge, c'est moi qui avais les bouteilles de vin que
23 j'allais donner aux clients du ministère des
24 Transports à Noël.

25 Q. [702] O.K.

1 R. Donc, ce n'est pas une pratique qui est tout à fait
2 nouvelle au Québec. On existe au Québec depuis
3 probablement plus de cinquante (50) ans. Elle n'est
4 pas exclusive à la Ville de Montréal. On la
5 retrouve probablement dans toutes les grandes
6 villes du Québec. Elle est très présente au
7 ministère des Transports, dans tous les organismes
8 publics du gouvernement du Québec. Alors, c'est une
9 pratique...

10 Q. [703] Qu'est-ce que vous dites là? Vous dites que?

11 R. Ce que je vous dis, que la pratique...

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 Q. [704] D'avoir des cadeaux?

14 R. De donner des bouteilles de vin à Noël, d'inviter
15 les gens au restaurant...

16 Q. [705] Les tournois de golf, inviter, puis des
17 cadeaux, est présente au ministère des Transports
18 du Québec?

19 R. Absolument.

20 Q. [706] Vous avez entendu ça où, vous?

21 R. Bien, quand j'étais pour un entrepreneur, j'allais
22 moi-même porter...

23 Q. [707] Non non non. Maintenant, là.

24 R. Ah! Je vous parle...

25 Q. [708] Combien d'années...

1 R. Aujourd'hui...

2 Q. [709] On parle de deux mille cinq (2005).

3 R. Mais moi, ce que je vous...

4 Q. [710] On ne parle pas des années soixante-dix (70),
5 là. On parle maintenant, là, l'année deux mille...

6 R. Aujourd'hui je ne pourrais pas vous dire, en deux
7 mille treize (2013). Mais ce que je vous dis dans
8 le passé, c'est une pratique qui était fait connu
9 au Québec dans l'industrie de la construction.

10 Alors...

11 Q. [711] En deux mille trois (2003), deux mille quatre
12 (2004), deux mille cinq (2005), parlons de ces
13 années-là où vous êtes à la Ville de Montréal.

14 R. Oui.

15 Q. [712] Est-ce que vous avez l'impression que les
16 fonctionnaires du ministère des Transports font ça,
17 c'est-à-dire recevoir des cadeaux, jouer dans des
18 tournois de golf, puis...

19 R. Bien, écoutez. J'en rencontre dans les tournois de
20 golf. La majorité des tournois de golf où on est
21 invité, généralement c'est des tournois de golf de
22 villes, donc les maires, chaque maire de ville ou
23 d'arrondissement fait son propre tournoi de golf.
24 Les consultants, les entrepreneurs achètent des
25 billets et invitent leurs clients, que ce soit des

1 gens du ministère... Et qui on retrouve? On
2 retrouve des fonctionnaires de municipalités, on
3 retrouve des fonctionnaires du ministère, on
4 retrouve des avocats de firmes privées qui
5 travaillent avec les différentes villes, on
6 retrouve des bureaux de comptables. Alors c'est une
7 pratique qui existe au Québec depuis plusieurs
8 années.

9 Q. [713] Vous n'avez pas entendu des gens dire ici, à
10 la Commission, que dans leur ancien employeur il
11 n'y avait pas cette pratique-là?

12 R. Bien moi, ce que je peux vous dire, Monsieur le
13 Commissaire, c'est...

14 Q. [714] Est-ce que vous avez entendu un témoin à la
15 Commission dire que cette pratique-là n'existait
16 pas ailleurs?

17 R. Je ne me souviens pas. Je ne me souviens pas.

18 Q. [715] Vous devriez revoir les bobines.

19 R. Je ne me souviens pas.

20 Q. [716] Vous devriez revoir les bobines.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [717] Je comprends, mais votre expérience à vous,
23 c'est que ça existait. Alors, depuis... Où étiez-
24 vous avant... En quatre-vingt-huit (88), vous dites
25 que vous étiez vous-même entrepreneur.

1 R. Hum, hum.

2 Q. [718] Bon. Dans les... En quatre-vingt-seize (96),
3 vous étiez où?

4 R. J'étais pour la Ville de LaSalle.

5 Q. [719] O.K. Et vous dites que lorsque vous avez été
6 dans des tournois de golf, vous avez vu des gens du
7 ministère des Transports participer aux mêmes
8 tournois de golf que vous.

9 R. Oui, absolument.

10 Q. [720] Et c'était sur quelle fréquence? Qu'est-ce
11 qui se passait?

12 R. Écoutez, c'est très difficile à dire. On rencontre
13 des gens au cocktail après le souper, « Bonjour
14 bonjour, moi je suis au ministère des Transports,
15 moi je suis à la Ville. » C'est... Ça s'arrête là,
16 là. Ils se retrouvent à la table, c'est...

17 Q. [721] Et ils étaient invités par qui?

18 R. Par les entrepreneurs.

19 Q. [722] Vous, vous étiez invité par qui?

20 R. Par les entrepreneurs.

21 Q. [723] Quels entrepreneurs?

22 R. Ça peut être avec... Je ne sais pas. Souvent ça a
23 été des bureaux de génie-conseil, mais ça a peut-
24 être été Catania, monsieur Catania de Catcan. Je ne
25 pourrais pas vous dire, là. Je n'ai pas la liste de

1 tous les tournois de golf. Mais ça a été des
2 bureaux de génie-conseil, ça a été des
3 entrepreneurs, ça a été aussi des fournisseurs. Des
4 fournisseurs de la Ville, des fournisseurs de
5 béton, fournisseurs de tuyaux, fournisseurs de
6 pierre, faisaient des invitations. Et ça c'est une
7 pratique courante, courante au Québec.

8 Alors on peut se poser la question, en deux
9 mille treize (2013), si c'est éthique, je suis tout
10 à fait d'accord. Mais il faut quand même remettre
11 les choses en perspective : c'est une pratique
12 d'affaires qui existe au Québec depuis très, très,
13 très longtemps. Écoutez, mon père a gradué au début
14 des années soixante (60), il a fait quarante (40)
15 ans à inviter des gens au restaurant, à inviter des
16 gens aux tournois de golf. Alors, c'est quelque
17 chose qui n'est pas nouveau, et qui n'est pas
18 exclusif à la Ville de Montréal.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Q. [724] Mais on va revenir, justement, à la Ville de
21 Montréal. Vous êtes le grand patron à partir de
22 deux mille trois (2003), deux mille quatre (2004),
23 c'est-à-dire vous avez un lien d'autorité, et vous
24 permettez à vos employés d'aller dans des tournois
25 de golf, de recevoir des cadeaux?

1 R. Bien, je vous dirais que c'est une pratique qui est
2 tolérée. C'est une pratique qui est tolérée. Et je
3 vous dirais que même au-dessus, donc les gens qui
4 sont en autorité par-dessus moi, effectivement,
5 reçoivent également des bouteilles de vin,
6 participent aux tournois de golf, vont dîner au
7 restaurant avec des fournisseurs, des bureaux de
8 génie-con...

9 Q. [725] Et se font payer le lunch.

10 R. Bien oui. Absolument.

11 Q. [726] Ils se font payer le lunch.

12 R. Absolument.

13 Q. [727] Alors que ce sont des fonctionnaires de la
14 Ville.

15 R. Oui. Absolument.

16 Q. [728] O.K. Puis vous-même, vous vous faites payer
17 le lunch...

18 R. Absolument.

19 Q. [729] ... quand vous allez avec des entrepreneurs?

20 R. Absolument.

21 Q. [730] Parfait. Je reviendrai sur vos employés. Vous
22 avez parlé tantôt, je vous ai posé une question,
23 vous dites que c'est à la Commission que vous avez
24 appris que les entrepreneurs s'entendaient entre
25 eux?

1 R. Oui. Absolument.

2 Q. [731] Pour se partager les contrats?

3 R. Oui. Oui.

4 Q. [732] Il y a toujours les mêmes entrepreneurs qui
5 reviennent. J'ai fait le tour de je ne sais pas
6 combien de contrats, autant avec monsieur Zambito,
7 avec monsieur Surprenant, et des... C'est quasiment
8 chirurgical, quand on part du montant du plus bas
9 soumissionnaire au plus haut. Des fois on a des
10 deux cent mille (200 000) de différence. Et ça n'a
11 jamais allumé des lumières chez vous, à vous et
12 ainsi qu'à vos supérieurs?

13 R. Non. Non. On n'a... Je ne pense pas qu'on ait fait
14 d'analyse très... très exhaustive sur chacune des
15 soumissions pour voir comment elles étaient
16 décortiquées. Et les prix de chaque
17 soumissionnaire. Non. Effectivement.

18 Q. [733] O.K. Vous avez dit tantôt, effectivement...
19 Je vais passer en revue certains entrepreneurs, et
20 je vais vous demander vos liens avec certains
21 entrepreneurs. O.K.? Alors je commence, puis, je
22 suis à partir d'une liste, là, ce n'est pas
23 vraiment compliqué, là. C'est en ordre décroissant,
24 c'est-à-dire de la compagnie qui a reçu le plus de
25 contrats sur une période d'années, je vous dirais

1 une dizaine d'années, jusqu'au plus bas. Alors,
2 Simard Beaudry, Construction Louisbourg. Est-ce que
3 vous avez des liens avec ses dirigeants?

4 R. Qu'est-ce que vous entendez comme liens?

5 Q. [734] Bien, des liens d'amitié, des liens, des
6 fréquences, des rencontres, des dîners au
7 restaurant?

8 R. Oui.

9 Q. [735] Oui?

10 R. Oui.

11 Q. [736] Je vous dirais avec qui?

12 R. Le président, monsieur Minicucci, président de
13 Simard Beaudry.

14 Q. [737] Avec Frank Minicucci?

15 R. Oui. Oui.

16 Q. [738] Est-ce que c'est un monsieur, je vous dirais,
17 prenons la période, là, votre période à la Ville de
18 deux mille trois (2003) à deux mille neuf (2009),
19 c'est un monsieur que vous rencontrez ou que vous
20 discutez avec à quelle fréquence à peu près?

21 R. Une fois, deux fois par année.

22 Q. [739] Pas plus?

23 R. Non.

24 Q. [740] Pas plus. Et généralement si vous parlez avec
25 monsieur Minicucci, c'est pour quelle raison?

1 R. En début d'année, un coup de téléphone pour dire :
2 « Bon, comment ça va, la famille, je te souhaite
3 Bonne année, y a-tu une grosse année qui s'en
4 vient, combien de, on a-tu une, y a-tu une année
5 importante en travaux ». C'est à peu près à ce
6 niveau-là.

7 Q. [741] O.K. C'est tout?

8 R. Oui, absolument.

9 Q. [742] Les invitations...

10 (16:11:01)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. [743] Et qui demande à qui...

13 Me DENIS GALLANT :

14 Oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. [744] ... s'il y a une année importante en travaux?

17 R. Monsieur Minicucci, comme quand...

18 Q. [745] Alors, monsieur Minicucci vous demande à vous
19 si la Ville a une année importante à venir en
20 travaux?

21 R. Oui, oui.

22 Q. [746] O.K.

23 Me DENIS GALLANT :

24 Q. [747] Construction DJL?

25 R. Hum, hum.

- 1 Q. [748] Ils sont dans quel secteur, eux autres?
2 R. Pavage.
3 Q. [749] Pavage?
4 R. Un peu d'égouts, aqueduc.
5 Q. [750] O.K. Avec qui vous avez des contacts, est-ce
6 que vous en avez premièrement?
7 R. Oui, bien j'ai connu, comment il s'appelle, leur
8 directeur général qui est au bureau de LaSalle,
9 j'ai un blanc de mémoire, Jacques Collin .
10 Q. [751] Jacques Collin?
11 R. Oui, de l'époque où on était à LaSalle.
12 Q. [752] Est-ce que c'était un monsieur comme monsieur
13 Minicucci que deux fois par année maximum...
14 R. À peu près.
15 Q. [753] ... comment ça va...
16 R. À peu près.
17 Q. [754] ... ça s'en vient les travaux...
18 R. Hum, hum.
19 Q. [755] ... etc.?
20 R. Exactement.
21 Q. [756] Parfait. Construction Soter?
22 R. Hum, hum.
23 Q. [757] Avec qui?
24 R. Éric Giguère.
25 Q. [758] Avec monsieur Giguère?

1 R. Oui.

2 Q. [759] Et monsieur Giguère en termes de fréquence?

3 R. Un peu la même chose, une fois ou deux, peut-être
4 un dîner par année.

5 Q. [760] O.K. Mivela Construction, monsieur Milioto,
6 Nicolo Milioto?

7 R. Hum, hum. Oui.

8 Q. [761] À combien de reprises à peu près, est-ce que
9 c'est un monsieur que vous voyiez fréquemment
10 monsieur Milioto?

11 R. Que je vois, je le croisais occasionnellement au
12 bureau, c'est sûr que c'est les entrepreneurs
13 lorsqu'ils viennent au bureau...

14 Q. [762] Oui?

15 R. ... ils viennent nous saluer. J'ai peut-être deux
16 dîners par année.

17 Q. [763] Maximum avec monsieur Milioto?

18 R. Deux, trois, maximum.

19 Q. [764] O.K.

20 R. Bien c'est sûr qu'il y en a qui téléphonait, là, il
21 y a des entrepreneurs qui téléphonaient, mais je
22 n'ai pas le...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. [765] Quand ils téléphonent, ils téléphonent, ils
25 ne vous téléphonent pas à vous?

1 R. Oui, ça arrive.

2 Q. [766] Mais vous ne faites pas de terrain?

3 R. Non, je ne fais pas de terrain, mais il n'en
4 demeure pas moins soit que je sois le chef de
5 service ou encore le chef de division ou encore le
6 directeur et c'est souvent : Est-ce que mon projet
7 s'en vient, est-ce que mon projet va passer au
8 conseil, est-ce que ça s'en vient. En construction,
9 la grande problématique c'est la planification, on
10 a des travaux qui sont en opération et, là, il faut
11 être capable de dire qu'est-ce que je fais avec mes
12 employés, qu'est-ce que je fais avec mes
13 équipements.

14 Alors, la grande façon de faire c'est
15 d'appeler le client, d'appeler le donneur d'ouvrage
16 puis de dire : Là, mon projet que j'ai gagné, que
17 je suis le plus bas soumissionnaire quand est-ce
18 qu'il va passer au conseil, est-ce que ça s'en
19 vient. Donc, ça, c'est un élément où on se fait
20 souvent poser cette question-là.

21 Q. [767] Puis l'ingénieur responsable n'est pas
22 capable de répondre à ça?

23 R. L'ingénieur responsable est capable, sauf que
24 l'ingénieur responsable ce n'est pas lui qui est en
25 lien avec la direction générale, puis ce n'est pas

1 planifier son projet, oui, souvent je recevais des
2 appels d'entrepreneurs : On est rendu où, est-ce
3 que ça va arriver rapidement, le conseil est prévu
4 pour quand, est-ce que je vais pouvoir commencer
5 prochainement?

6 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

7 Q. [770] Mais pourquoi ils n'appellent pas monsieur
8 Themens?

9 R. Oui, ça aurait pu, je suis sûr que monsieur Themens
10 a reçu aussi beaucoup d'appels, je suis convaincu.

11 Q. [771] Mais est-ce que vous n'auriez pas dû
12 éclaircir les rôles entre lui et vous, justement
13 pour pas qu'ils appellent aux deux places? Et
14 pourquoi appeler à deux places?

15 R. Bien, écoutez, je ne pourrais pas, on n'a pas, non,
16 effectivement, on n'a pas, on n'a pas mis de
17 procédures très précises à ce niveau-là. Je suis
18 convaincu que monsieur Themens a reçu des appels
19 comme moi j'ai pu en recevoir.

20 Q. [772] Et tant, vous avez tant de temps libre
21 pendant une journée pour prendre le temps de
22 répondre à un entrepreneur au lieu de passer par
23 monsieur Themens?

24 R. Bien je vous dis, je vous dirais, Monsieur le
25 commissaire, ce n'est pas, c'est une question de

1 quelques secondes : « On est rendu où, tu penses-tu
2 que mon projet va partir incessamment ».

3 Q. [773] Bien ça inclut les heures de lunch en passant
4 ça, ça ce n'est pas juste quelques secondes, ça,
5 j'imagine, les heures de lunch, c'est une heure de
6 lunch, une heure, une heure et demie?

7 R. Oui, oui, je suis tout à fait d'accord, je suis
8 tout à fait d'accord.

9 Q. [774] Donc, ce n'est pas juste une minute pour lui
10 dire où son projet va passer au conseil municipal.

11 R. Non.

12 Q. [775] Vous prenez pas mal de temps pour ça?

13 R. Quand la question est à ce niveau-là à savoir :
14 Quand le projet le passer ou quand est-ce que je
15 vais être payé, mon chèque s'en vient-tu, est-ce
16 qu'il s'en vient. Alors, où c'est rendu dans le
17 processus, dans le processus administratif, c'est
18 plus à ce niveau-là. Ça c'est un coup de téléphone,
19 c'est un appel rapide.

20 Q. [776] Alors, qu'est-ce qu'on se dit pendant une
21 heure et demie sur une heure de lunch?

22 R. Ah, sur une heure de lunch, développer des
23 relations d'affaire.

24 Q. [777] Avez-vous besoin de faire ça vous, vous
25 n'êtes pas en affaire?

1 R. Bien, non, moi, non, mais je vous dirais que
2 l'entrepreneur l'est, comme les bureaux de génie-
3 conseil le sont.

4 Q. [778] Vous n'êtes pas obligé de prendre votre temps
5 pour entretenir leurs affaires à eux, vous avez des
6 affaires à la Ville qu'il fallait peut-être plus
7 s'occuper, plutôt que de prendre une heure et demie
8 pour entretenir des affaires de l'autre?

9 R. Je suis tout à fait d'accord. En fait, lorsqu'il y
10 a des rencontres entre les ingénieurs ou avec des
11 ingénieurs ou des fonctionnaires de ville ou du
12 ministère avec des entrepreneurs ou des ingénieurs-
13 conseils, c'est pour développer une meilleure
14 relation, je ne vois pas..., oui, on se pose la
15 question : Qu'est-ce qui s'en vient, est-ce que
16 l'année prochaine va être une grosse année, y a-tu
17 beaucoup de projets. Un entrepreneur essaie de voir
18 un peu comment son carnet de commandes peut se
19 développer au cours de l'année, c'est la même chose
20 pour les bureaux de génie-conseil, prévoir le
21 travail à l'avance. Donc, ça c'est des éléments qui
22 sont... sur lesquels on se fait questionner. Au-
23 delà de ça : « Ça va bien? La santé, les vacances,
24 tes enfants vont-tu bien? », ça tourne autour de
25 ça.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Oui, merci, Monsieur Lachance.

3 Q. [779] Alors, Pavage CSF.

4 R. Oui.

5 Q. [780] Alors, le même genre de question, avec qui...
6 qui vous connaissez chez Pavage...

7 R. Il y a monsieur Cammalleri.

8 Q. [781] Domenico Cammalleri?

9 R. Oui.

10 Q. [782] O.K. Monsieur Cammalleri...

11 R. Puis il y a monsieur... je ne me souviens pas,
12 monsieur... j'ai un blanc de mémoire, là, qui est
13 son associé, là.

14 Q. [783] Puis, les fréquences, est-ce que c'est plus,
15 c'est moins que monsieur Milioto...

16 R. À peu près la même chose. Une fois, peut-être,
17 monsieur Cammalleri, on dînait peut-être une fois
18 par année, un appel de temps en temps.

19 Q. [784] O.K. BP Asphalte?

20 R. Oui, monsieur Borsellino.

21 Q. [785] Monsieur Borsellino. Il y en a quelques-uns,
22 des monsieur Borsellino, là.

23 R. Ça semble être populaire comme nom.

24 Q. [786] Oui. Monsieur Joseph ou Giuseppe Borsellino
25 de BP Asphalte. Alors, les liens avec monsieur

1 Borsellino?

2 R. La même chose.

3 Q. [787] La même chose.

4 R. C'est ça.

5 Q. [788] C'est pas mal ça, là.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [789] Mais ça veut dire quoi « la même chose », là?

8 R. Bien, en fait, quelques téléphones, il m'appelle
9 une fois de temps en temps pour savoir... avoir de
10 l'information, son projet ça avance. On dîne peut-
11 être une fois ou deux par année. Ou on dîne ou on
12 prend un déjeuner.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Q. [790] Parfait. TGA Montréal, qui va changer pour
15 Joseph Piazza Construction incorporée.

16 R. Hum hum.

17 Q. [791] Est-ce que...

18 R. Oui, monsieur Piazza, je le voyais moins... bien,
19 je le voyais moins, je lui parlais
20 occasionnellement. Il était peut-être...

21 Q. [792] Pourquoi, pour un problème sur une job ou
22 juste pour entretenir...

23 R. Non.

24 Q. [793] ... des relations?

25 R. Entretenir des relations.

1 Q. [794] O.K. Les Excavations Super.

2 R. Hum hum.

3 Q. [795] Monsieur Cappello. Est-ce que vous le
4 connaissez, monsieur Cappello?

5 R. Oui, aussi.

6 Q. [796] C'est la même chose?

7 R. Oui, c'est la même chose.

8 Q. [797] Pavages ATG.

9 R. Hum hum.

10 Q. [798] Alex Accursio Sciascia?

11 R. Oui.

12 Q. [799] Vous le connaissez?

13 R. Oui. Occasionnellement il passait me saluer au
14 bureau. Honnêtement, je pense qu'avec monsieur
15 Sciascia je pense je n'ai jamais eu de repas avec
16 monsieur Sciascia.

17 Q. [800] Construction Garnier, Joseph Borsellino,
18 j'imagine... on s'en reparlera peut-être plus
19 demain, mais plus de contacts avec monsieur Joseph
20 Borsellino?

21 R. Bien, plus; je vous dirais que ça a été... outre le
22 voyage, ça a été un peu la même chose...

23 Q. [801] Ah! oui?

24 R. ... que les autres.

25 Q. [802] O.K., on parlera du voyage demain, mais

1 combien de rencontres, peut-être, avec monsieur
2 Borsellino, Joseph Borsellino de chez Garnier?

3 R. C'était peut-être une ou deux par année. Il y a
4 également... il y a eu son directeur général, son
5 directeur de construction.

6 Q. [803] Qui était qui, Monsieur...

7 R. Joey Pelagie.

8 Q. [804] Pelagie.

9 R. Monsieur Pelagie, c'est peut-être lui à qui je
10 parlais plus souvent parce que, monsieur Pelagie,
11 on s'est rencontré, on s'est connu dans des projets
12 à Ville LaSalle.

13 Q. [805] O.K.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [806] Ça veut dire quoi, vous lui parliez pour
16 quoi?

17 R. Bien, pour les mêmes choses. Dans le fond, le lien
18 qu'il avait... il me connaissait donc, pour lui,
19 c'était plus facile de m'appeler puis... toujours
20 pour la même chose : « Mon chèque s'en vient-tu?
21 C'est long. Est-ce que mon paiement s'en vient? »
22 Les progressifs, ça tourne toujours autour de ça.

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Q. [807] Vous, là, « le chèque s'en vient-tu », est-ce
25 à dire que vous étiez capable d'accélérer le

1 paiement ou... vous interveniez? Parce qu'on
2 n'appelle pas quelqu'un pour rien, pour savoir si
3 mon chèque s'en vient... surtout pas, écoutez,
4 quelqu'un de votre fonction, là, on appelle,
5 normalement, au service des paiements à savoir si
6 le paiement va être procédé éventuellement ou, à la
7 limite, celui qui règle le dossier. Mais, vous,
8 pourquoi on vous appelle, vous, pour savoir si le
9 paiement va arriver?

10 R. Bien, en fait, on m'appelait parce qu'on me
11 connaissait.

12 Q. [808] Ah! pour être connu, vous êtes connu parce
13 que vous lunchez avec bien du monde. Ça c'est clair
14 que vous êtes très connu.

15 R. Ça, effectivement, je suis bien connu.

16 Q. [809] Mais la question, pourquoi qu'on vous
17 appelle, vous, pour ces choses-là, ce n'est pas
18 vraiment nécessaire?

19 R. Bien, en fait c'est probablement plus facile pour
20 avoir de l'information pour un entrepreneur en
21 appelant quelqu'un qu'il connaît que d'appeler
22 quelqu'un au service des finances à la Ville. Ça
23 c'est une des problématiques, le délai de paiement
24 des entrepreneurs étaient relativement long, à la
25 Ville. Je pense que ça a été mentionné ce matin

1 dans les rapports du vérificateur. Alors, c'est sûr
2 qu'un entrepreneur général qui veut se faire payer,
3 le délai de réception des chèques est très long. On
4 avait une unité administrative, on l'a montrée,
5 maître Gallant vous l'a présentée dans les
6 organigrammes. Il y a une unité administrative qui
7 s'occupait de l'administration, donc il y avait un
8 premier filtre qui se faisait à ce niveau-là. Après
9 ça, tout ça partait au service des finances et là
10 les finances, dans leur mécanisme, faisaient des
11 émissions de chèques.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [810] Oui, mais vous l'avez dit tantôt, que vous
14 donniez... quand les entrepreneurs vous appelaient,
15 c'est vous qui donniez la permission au service de
16 payer ou de libérer le chèque. Ça se faisait plus
17 rapidement. Ils vous appelaient, vous alliez voir
18 le service et vous pouviez dire au service de payer
19 l'individu, de donner l'aval.

20 R. Je m'excuse, Madame la Présidente...

21 Q. [811] Mais quand je vous ai demandé si c'était plus
22 facile, vous leur donniez l'aval pour qu'ils
23 puissent être payés.

24 R. Non, non, je leur donnais l'aval pour partir le
25 projet, pour octroyer le projet, pas pour faire le

1 paiement. C'est deux choses bien distinctes.

2 Q. [812] Bien, alors, pourquoi est-ce qu'on vous
3 appelait pour avoir le paiement? Puis ils auraient
4 pu appeler Themens aussi pour avoir le paiement.

5 R. Ils auraient pu appeler Themens, effectivement,
6 et...

7 Q. [813] Alors, pourquoi ils vous appelaient, vous?

8 R. Bien, parce qu'ils me connaissaient. Ils appelaient
9 peut-être Themens également, ils m'appelaient peut-
10 être également. L'entrepreneur, lui, ce qu'il veut
11 c'est de faire sortir... il veut que son chèque...
12 il veut savoir quand est-ce que son chèque va
13 arriver.

14 Q. [814] Oui, mais pourquoi vous? Pourquoi vous
15 appeler, vous?

16 R. Bien, parce qu'ils me connaissent, tout simplement,
17 Madame la Présidente.

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. [815] Juste parce qu'il vous connaît, il pourrait
20 vous parlez bien d'autres choses. La question...
21 ils devaient penser que vous aviez... vous étiez
22 capable de leur donner de l'information, à savoir à
23 quel moment ils seraient payés?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [816] Et que vous aviez une autorité pour pouvoir

1 payer?

2 R. Non, je n'ai pas d'autorités sur les finances. Je
3 n'ai pas d'autorités sur les finances. Je vais
4 demander à madame... à Marie-Christine, qui était
5 la responsable du côté administratif, elle faisait
6 la vérification aux finances, elle dit : « Ça s'en
7 vient, ça s'en vient. Le chèque devrait sortir
8 d'ici une semaine, d'ici deux semaines. » Ça
9 tournait autour de ça.

10 Q. [817] Donc, vous interveniez auprès de
11 l'administration pour que le chèque sorte plus
12 vite?

13 R. Pas pour que le chèque sorte plus vite. Pour que
14 l'on puisse avoir une idée du temps à savoir quand
15 le chèque sera émis. À aucun...

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. [818] Mais vous...

18 R. Excusez-moi! Mais à aucun moment on a fait de
19 l'interférence sur le Département des finances pour
20 faire émettre un chèque plus rapidement.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [819] Non, sauf que si vous leur demandez dix fois
23 dans la semaine : « Quand est-ce que le chèque va
24 sortir », disons que la personne qui est à
25 l'administration va comprendre qu'il faudrait peut-

1 être le sortir?

2 R. Bien, écoutez, on a, comme je vous disais, le
3 groupe Administration est un groupe qui relève de
4 la Direction de la réalisation des travaux. Donc,
5 il y a une équipe Administration. Et cette équipe-
6 là est en lien directe avec les Finances. Donc,
7 c'est les Finances qui font l'émission de chèques.
8 On n'a aucun, mais aucun contrôle sur ces gens-là.
9 La seule chose qu'ils peuvent nous donner comme
10 information, c'est : « Oui, ça s'en vient. »

11 Q. [820] Alors, ce que vous êtes en train de nous
12 dire, c'est que vous entreteniez des relations
13 d'affaires avec les entrepreneurs. Mais est-ce que
14 les gens de l'administration qui eux payaient
15 entretenaient aussi les affaires?

16 R. Je ne pourrais pas vous dire.

17 Q. [821] Vous ne savez pas?

18 R. Je ne pourrais pas vous dire.

19 Q. [822] Vous ne savez pas si eux allaient dîner?

20 R. Il faudrait leur poser la question, effectivement.
21 Et peut-être que mon supérieur, monsieur Robillard
22 avait peut-être les mêmes questions par les
23 entrepreneurs. Les entrepreneurs l'appelaient peut-
24 être également. Monsieur Provost aussi. Je ne
25 pourrais pas vous dire.

1 Q. [823] Bien, là, j'espère que tout le monde n'allait
2 pas luncher à coup d'une heure et demie, deux
3 heures à chaque fois, puis ça coûtait cher à la
4 Ville, pour entretenir les affaires des
5 entrepreneurs.

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. [824] Je comprends que vous avez dans la Direction
8 de la réalisation des travaux, ce dont vous êtes
9 responsable, vous avez la section qui s'appelle
10 Administration?

11 R. Hum, hum.

12 Q. [825] Donc, à l'Administration, c'est ces gens-là
13 qui gèrent, qui font le suivi des dossiers au
14 niveau de l'appel d'offres et puis de la
15 réalisation des projets. Est-ce que c'est eux qui
16 disaient à quel moment on pouvait payer
17 l'entrepreneur?

18 R. Non. En fait le groupe d'administration avait comme
19 rôle de, entre guillemets, d'administrer l'argent
20 des services clients, donc des services
21 propriétaires. Par exemple, la Direction des
22 transports veut faire un projet, c'est un projet de
23 deux millions (2 M\$), donc l'argent était
24 administré, entre guillemets, par cette équipe
25 comptable. Mais ce n'est pas cette équipe comptable

1 qui va faire, qui va donner le « go, no go » pour
2 le paiement. C'est l'équipe de réalisation. Il y a
3 une équipe qui fait la réalisation au terrain, sous
4 monsieur Vézina.

5 Il y a un document, il y a un progressif,
6 donc un paiement progressif qui est réalisé. Au fur
7 et à mesure que le projet avance, donc il y a un
8 paiement qui se fait. Donc progressif numéro 1,
9 progressif numéro 2. Au fur et à mesure que le
10 projet avance. Et ce document-là, ce progressif-là,
11 cette demande de paiement, elle est envoyée à
12 l'équipe administrative qui va la regarder,
13 s'assurer qu'elle est correcte, que c'est conforme.
14 Et ils la font cheminer au Service des finances
15 pour paiement. Donc, c'est un peu le rôle de
16 l'équipe d'administration.

17 Q. [826] C'est des gens dans votre direction qui
18 décident, oui, on peut payer l'entrepreneur Y?

19 R. Oui, absolument.

20 Q. [827] C'est ça. Donc, c'est des gens dans votre
21 direction?

22 R. Oui.

23 Q. [828] Donc, vous, quand un entrepreneur veut savoir
24 à quel moment il va être payé, vous avez deux
25 façons de l'informer. Soit vous appelez la personne

1 de votre direction, dans votre direction disant :
2 « Hey, Luc Leclerc, vas-tu libérer le paiement
3 bientôt pour l'entrepreneur X? » Ça peut être ça?

4 R. Ça peut être ça. Ça peut être dans le fond... Ça
5 peut être oui... « Est-ce que l'ingénieur a fait
6 son progressif? »

7 Q. [829] C'est ça.

8 R. A fait ses paiements de façon régulière.

9 Q. [830] Donc, quand certains entrepreneurs vous ont
10 appelé pour savoir à quel moment on va pouvoir
11 libérer mon paiement, que je puisse être payé, vous
12 avez donc pris le téléphone, vous, puis appeler
13 l'ingénieur chargé du dossier qui prend la décision
14 de libérer le paiement, c'est ça que vous avez
15 fait?

16 R. Ça peut être un cas.

17 Q. [831] Vous êtes leur grand patron?

18 R. Oui.

19 Q. [832] On comprend ça?

20 R. Oui.

21 Q. [833] Donc, le grand patron de la Direction appelle
22 deux rangs au-dessus de moi pour savoir à quel
23 moment je vais libérer le paiement pour
24 l'entrepreneur Y?

25 R. En fait...

1 Q. [834] Vous faites ça, vous?

2 R. Bien, en fait, je parle peut-être plus à monsieur
3 Vézina que je parle à l'ingénieur de projet.

4 Q. [835] Vézina parle en disant : « Leclerc parle à
5 Marcil m'a dit : À quel moment il va être payé? »

6 R. Bien, effectivement. Ça peut arriver. Ça peut
7 arriver, par exemple, si pour une raison ou une
8 autre...

9 Q. [836] Vous ne voyez pas là un petit problème?

10 R. Bien, si, pour une raison ou une autre, l'ingénieur
11 néglige pour différentes raisons, il était en
12 vacances, ou il a beaucoup de travail, il néglige
13 de faire des paiements réguliers, disons
14 techniquement on essaie d'avoir un paiement
15 mensuel, donc faire un progressif mensuellement,
16 mais pour différentes raisons, l'ingénieur étire
17 puis ça peut faire disons deux mois, deux mois et
18 demi sur lequel l'entrepreneur n'a pas eu encore de
19 paiement, bien, c'est possible qu'il donne un coup
20 de fil à monsieur Vézina. C'est possible qu'il
21 m'appelle.

22 Q. [837] Mais votre travail comme grand
23 administrateur, ce n'est pas simplement de mettre
24 en place un mécanisme pour pas qu'il y ait
25 négligence et non pas d'intervenir dans chacun des

1 dossiers, comme le grand supérieur de la Direction?

2 Ce n'est pas ça le travail d'un grand gestionnaire?

3 Vous n'êtes pas...

4 R. Entre autres.

5 Q. [838] Mais vous ne l'avez pas fait. Vous aimez

6 mieux appeler séparément chacun des gens.

7 R. Bien, je pense qu'on a mis des choses en place,

8 Monsieur le Commissaire.

9 Q. [839] On parle du mécanisme de négligence d'un

10 gestionnaire de projets. Vous dites : « Il a peut-

11 être été négligent. J'appelais pour savoir s'il

12 était négligent, pour accélérer, pour savoir s'il

13 n'y avait pas eu simplement un délai pas

14 justifié. » Mais ce n'est pas, vous, votre travail

15 à faire? Votre travail...

16 R. Mon travail...

17 Q. [840] ... c'est de mettre en place un mécanisme

18 pour s'assurer que ça ne se fasse pas, pas

19 d'appeler chacun des dossiers. Là, mettez-vous dans

20 la peau de celui qui est le responsable de gérer le

21 paiement, se fait appeler par le grand patron, ou

22 monsieur Vézina en disant : « Le grand patron

23 s'inquiète que monsieur Borsellino n'a pas eu son

24 chèque. » Il y a-tu des raisons de? C'est ça que

25 vous avez fait dans les faits?

1 R. Je suis d'accord avec vous, Monsieur le
2 Commissaire. Mais mon rôle et celui des
3 gestionnaires est, oui, d'établir des processus,
4 des mécanismes de travail. Par exemple, ce qu'on
5 fait, ce qu'on met en place avec nos ingénieurs de
6 projet, c'est de dire, maintenant, on essaie
7 d'avoir une plus grande rigueur, on fait des
8 progressifs à tous les mois, par exemple. Bon.
9 Maintenant, il est possible qu'en cours de route,
10 et, ça, c'est la mesure qui est mise en place pour
11 faire en sorte que nos entrepreneurs, c'est un
12 partenaire d'affaires, soient payés à une fréquence
13 qui soit raisonnable. Maintenant, c'est possible
14 qu'il y ait des éléments qui ne fonctionnent pas.
15 Et, oui, c'est possible aussi qu'on me demande
16 d'intervenir. C'est du cas par cas. Mais ça ne fait
17 pas partie du quotidien ça.

18 Q. [841] Et ça fait preuve de jugement que de savoir
19 qu'on est le grand patron de la place puis qu'on
20 intervient dans un dossier très précis, parce qu'on
21 a été appelé par l'entrepreneur? C'est assez...

22 R. Bien, écoutez, moi, je pense que c'est une façon de
23 faire en sorte que les choses avancent. Ça me
24 permet également de voir aussi, de gérer... de
25 jauger, de jauger comment fonctionne

1 l'organisation, si l'organisation est déficiente à
2 certains niveaux. Parce qu'autrement, tout ça va
3 rester en bas, donc tout ça va rester au plancher.
4 Les entrepreneurs seront, par exemple, insatisfaits
5 du travail des ingénieurs de projet, mais personne
6 aura l'information. Donc, il y a absolument... il
7 n'y a pas d'information qui va monter au niveau
8 supérieur pour être en mesure de prendre des...
9 pour prendre des mesures ou encore encadrer des
10 choses.

11 (16:28:57)

12 Me DENIS GALLANT :

13 Q. [842] Parfait. Je vais continuer la liste, je vais
14 essayer de la finir là, aujourd'hui, ce n'est pas
15 tellement long. Construction Artic Béluga.

16 R. Oui, je connais.

17 Q. [843] O.K. Qui vous connaissez chez Artic Béluga?

18 R. Monsieur Lapointe.

19 Q. [844] O.K. Est-ce que c'est un monsieur que vous
20 avez des contacts avec lui?

21 R. Occasionnellement à Montréal quand j'ai...

22 Q. [845] Est-ce que c'est une compagnie qui a beaucoup
23 de contrats ça à Montréal?

24 R. Peu.

25 Q. [846] Peu!

1 R. Peu. Il y en a trois, quatre contrats peut-être.

2 Q. [847] Ce n'est pas un joueur majeur.

3 R. Je ne pense pas, non, que ce soit un joueur majeur,
4 non.

5 Q. [848] O.K.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [849] Vous avez dit que c'était quelqu'un avec qui
8 vous aviez des contacts occasionnellement à
9 Montréal.

10 R. Bien, à Montréal, oui. Il m'a parlé au téléphone.
11 Je pense que je n'ai jamais dîner avec lui.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Q. [850] O.K. C'est un monsieur que vous n'avez pas
14 été rencontré spécifiquement...

15 R. Non.

16 Q. [851] ... pour un contrat, jamais.

17 R. Absolument pas. Non.

18 Q. [852] Absolument pas. O.K. Construction Sintra,
19 bien, Sintra Incorporée, là.

20 R. Oui. Bien, j'ai connu monsieur...

21 Q. [853] Qui est une multinationale.

22 R. ... Théberge, madame Sorbeau, ce sont des gens qui
23 sont, je crois, partis de chez Sintra, mais
24 c'étaient les gens qui étaient en place. Ce sont
25 des gens que je connaissais de l'époque où j'étais

1 à LaSalle.

2 Q. [854] O.K. Entreprises Catcan, on en a parlé
3 tantôt.

4 R. Oui.

5 Q. [855] Ça, c'est monsieur Tony Catania à l'époque.

6 R. Oui, c'est ça.

7 Q. [856] Et Paolo Catania.

8 R. Oui, Paolo, puis il y a son garçon, il y a son
9 autre garçon.

10 Q. [857] Puis Tony Catania, vous dites « c'est le seul
11 entrepreneur pour lequel je suis allé là à leur
12 entreprise ». Ils étaient situés où eux autres?
13 Vous souvenez-vous?

14 R. Je ne suis pas allé à leur entreprise, j'ai été
15 chez lui. Vous m'avez posé la question.

16 Q. [858] Ah! Directement chez lui.

17 R. Oui, c'est chez lui, il faisait une réception à la
18 maison.

19 Q. [859] O.K. O.K. Et est-ce qu'il y a des
20 compagnies... est-ce que... D'abord, je n'ai pas
21 été assez précis dans ma question. Est-ce que vous
22 vous êtes déplacé chez certains entrepreneurs? Je
23 parle à nouveau de leurs sièges sociaux.

24 R. Non, je ne pense pas.

25 Q. [860] Des compagnies.

1 R. Je ne pense pas.

2 Q. [861] Vous n'aviez pas à faire ça?

3 R. Non.

4 Q. [862] O.K. Ensuite de ça, Conex construction
5 routière.

6 R. Hum, hum. Oui. Monsieur Conte.

7 Q. [863] Tony Conte.

8 R. Oui.

9 Q. [864] Relation avec monsieur Conte?

10 R. Même chose que les autres, deux, trois fois dîner
11 au restaurant, téléphones.

12 Q. [865] Construction Frank Catania?

13 R. Monsieur... oui, monsieur Frank Catania père, non.

14 Bien, je le connais, oui, je l'ai peut-être vu une
15 fois ou deux, mais autrement son garçon, oui, Paolo
16 Catania, Paul.

17 Q. [866] Des personnes comme Martin D'Aoust, Pasquale
18 Fedele, est-ce que vous avez vu...

19 R. Oui, monsieur Fedele, oui, j'ai... bien, il n'a pas
20 été très très longtemps là, il est parti quand même
21 assez tôt de l'entreprise. Oui, je l'ai déjà
22 rencontré. Il y a monsieur D'Aoust aussi, oui.

23 Q. [867] Occasionnellement.

24 R. Occasionnellement.

25 Q. [868] O.K. Terramex Incorporée.

- 1 R. Oui. Oui, bien, monsieur Michel Leclerc.
- 2 Q. [869] Michel Leclerc. Même chose?
- 3 R. Oui. Honnêtement, monsieur Leclerc, c'était
4 vraiment très rare.
- 5 Q. [870] On revient sur monsieur Leclerc.
- 6 R. Oui, sûrement.
- 7 Q. [871] Bentech Construction.
- 8 R. Oui, monsieur Bentivegnia.
- 9 Q. [872] Construction Pavage Jeskar.
- 10 R. Oui.
- 11 Q. [873] Construction et Pavage Jeskar.
- 12 R. Oui, oui, c'est monsieur Carola.
- 13 Q. [874] Des contacts avec monsieur Carola?
- 14 R. Occasionnellement, encore la même chose.
- 15 Q. [875] Canbec Construction, Les Entreprises Canbec
16 Construction.
- 17 R. Hum, hum. Oui.
- 18 Q. [876] Avec qui vous avez eu des contacts?
- 19 R. Monsieur Andreoli que je connais.
- 20 Q. [877] Est-ce que c'est occasionnel?
- 21 R. Oui.
- 22 Q. [878] Giuliani ou Jiuliani, c'est selon.
- 23 R. Connais pas. Bien, je sais que c'est un
24 entrepreneur qui, je pense, est à Laval, mais je ne
25 connais pas le...

1 Q. [879] Construction Mirabeau.

2 R. Oui.

3 Q. [880] Monsieur Arcuri?

4 R. Oui, monsieur Arcuri, oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [881] Oui, mais encore?

7 R. Oui, oui, même chose, téléphone, deux... peut-être
8 deux... deux, trois rencontres pas année.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [882] Et les téléphones?

11 R. Ah! Je ne pourrais pas vous dire. Je ne pourrais
12 pas vous dire, Madame la Présidente.

13 Q. [883] Mais, c'était souvent ou ce n'était pas
14 souvent?

15 R. Non, non, je pense, ce n'est pas souvent, une fois
16 de temps en temps un coup de téléphone.

17 Dépendamment, c'est sûr que durant la période
18 estivale où les projets sont actifs, bien là, on
19 peut... ils peuvent nous appeler plus souvent, mais
20 autrement... autrement, non.

21 Me DENIS GALLANT :

22 Q. [884] Monsieur Zambito chez Infrabec.

23 R. Occasionnellement. Monsieur Zambito, je pense, je
24 l'ai rencontré, c'est un peu ce qu'il disait
25 également, lorsque le projet du boulevard St-

1 Laurent a été réalisé, là, c'était...

2 Q. [885] À peu près, ça se limitait à ça?

3 R. Oui.

4 Q. [886] L.A. Hébert.

5 R. Oui, je connais, bien monsieur Denis Hébert, mais
6 je pense, c'est exceptionnel.

7 Q. [887] Les Excavations Gilbert Théorêt.

8 R. Gilbert Théorêt... Oui, ça, c'est monsieur Théorêt.
9 Je pense que c'est... parce qu'il y en a deux, deux
10 Théorêt là. Ce n'est pas celui-là, c'est Gilbert
11 Théorêt. Oui, ça, c'est occasionnellement. Bien,
12 vous allez probablement en parler dans l'histoire
13 avec Ipex.

14 Q. [888] Oui, j'en parlerai demain.

15 R. Alors, c'est là je l'ai rencontré, puis c'est la
16 seule fois que je l'ai vu d'ailleurs.

17 Q. [889] Je vais terminer sur deux éléments de preuve
18 que j'aimerais, dans le fond, vous faire écouter. À
19 l'onglet 44, c'est une conversation qui nous
20 provient du projet Diligence en date du dix (10)
21 juin deux mille neuf (2009), de dix-huit heures
22 quinze quarante-quatre à dix-huit heures dix-huit
23 zéro un (18 h 15:44-18 h 18:01) qui a une durée
24 d'environ deux minutes. Madame Blanchette, alors,
25 faites jouer la conversation, s'il vous plaît, de

1 l'audio, Madame Blanchette.

2

3 ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE

4

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. [890] Parfait, je vais coter cette conversation
7 sous 39P-491, donc conversation laissée sur la
8 boîte téléphonique de Robert Lapointe en date du
9 dix (10) juin deux mille neuf (2009) à dix-huit
10 heures quinze (18 h 15) pour une durée de deux
11 minutes dix-sept secondes.

12

13 39P-491 : Écoute électronique 09-127_514-971-
14 6954_BMC_0042

15

16 J'en dépose une deuxième également qui sera en date
17 du onze (11) juin deux mille neuf (2009) à partir
18 de sept heures onze (7 h 11) qui sera d'une durée
19 de cinquante-sept (57) secondes et elle sera cotée
20 sous 492.

21

22 39P-492 : Écoute électronique 09-0127_514-971-
23 6954_BMC_0048

24

25 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. [891] Je vais arrêter là-dessus, Monsieur Marcil,
3 et je vais vous demander de réfléchir à vos
4 réponses aux questions que je vais faire demain et
5 je vous demanderais de consulter quelqu'un pour qui
6 j'ai beaucoup d'estime qui est votre avocat qui
7 discutera de certaines choses avec vous. Merci. Je
8 vais arrêter là, Madame.

9

10 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.

11

12 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

13

14

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

~~SERMENT D'OFFICE~~

Nous, soussignés, JEAN LAROSE, et CLAUDE MORIN,
dûment assermentés, certifions sous notre serment
d'office que les pages qui précèdent sont et
contiennent la transcription fidèle et exacte des
notes recueillies au moyen de l'enregistrement
numérique, le tout hors de notre contrôle et au
meilleur de la qualité dudit enregistrement, le
tout, conformément à la Loi.

Et nous avons signé,

JEAN LAROSE

CLAUDE MORIN